

Institute for  
Development  
and Peace



UNIVERSITÄT  
DUISBURG  
ESSEN

*Open-Minded*

*Karin Gaesing, Frank Bliss,  
Candide Agbobatinkpo-Dahoun,  
Maxime Dahoun*

**'Un bilan du financement agricole au Bénin**

Besoins, défis et acteurs

**Étude AVE n° 33b/2023**

## INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Gaesing, Karin / Bliss, Frank / Agbobatinkpo-Dahoun, Candide / Dahoun, Maxime (2023) : Un bilan du financement agricole au Bénin – besoins, défis et acteurs. Institut pour le Développement et la paix (INEF), Université de Duisburg-Essen (Étude AVE 33b/2023, Voies d’issue à la pauvreté, à la vulnérabilité et à l’insécurité alimentaire).



Mentions légales

### Éditeur :

Institut für Entwicklung und Frieden (INEF)  
Universität de Duisburg-Essen

Logo : Carola Vogel

Mise en page : Jeanette Schade, Sascha Werthes

Couverture : Shahriar Assadi

### © Institut für Entwicklung und Frieden

Lotharstr. 53 D - 47057 Duisburg  
Phone +49 (203) 379 4420 Fax +49 (203) 379 4425

E-mail : [inef-sek@uni-due.de](mailto:inef-sek@uni-due.de)

Site web : <https://www.uni-due.de/inef/>

ISSN 2511-5111



*Karin Gaesing,  
Frank Bliss,  
Candide Agbobatinkpo-Dahoun,  
Maxime Dahoun*

**Un bilan du financement agricole au Bénin :  
Besoins, défis et acteurs**

Étude AVE n° 33b/2023

Voies d'issue à la pauvreté, à la vulnérabilité et à l'insécurité alimentaire

Universität Duisburg-Essen  
University of Duisburg-Essen

Institut für Entwicklung und Frieden (INEF)  
Institute for Development and Peace

## AUTEUR·E·S :

**Dr. rer. pol. Karin Gaesing**, géographe et planificatrice spatiale ; chargée de recherche à l'INEF, Université de Duisburg-Essen ; possède de nombreuses années d'expérience dans la Coopération internationale au Développement, par exemple pour la GTZ en Éthiopie et en Côte d'Ivoire, ainsi qu'en tant qu'experte-examinatrice indépendante en Afrique et en Inde. Experte dans les domaines de l'aménagement du territoire, des questions de genre, de la mobilisation sociale, de la planification participative.

E-mail : [karin.gaesing@uni-due.de](mailto:karin.gaesing@uni-due.de)

**Dr. phil. Frank Bliss**, professeur d'ethnologie (ethnologie du développement) à l'Université de Hambourg, chargé de recherche Senior et lecteur à l'Université de Duisburg-Essen (INEF). A réalisé des études de terrain en Égypte, au Maghreb, au Soudan et dans d'autres pays du Sahel, ainsi qu'en Asie centrale. Missions de consultant dans le domaine du génie hydraulique, de la mise en œuvre de Social Safeguards dans les projets d'infrastructure, et en politique.

E-mail : [bliss.gaesing@t-online.de](mailto:bliss.gaesing@t-online.de)

**Candide Agbobatinkpo-Dahoun**, géographe et titulaire d'un Master of Public Health de l'Université de Bielefeld (Allemagne) ; coordinatrice de projets pour l'association Initiativen Afrika e.V. au Bénin ; a travaillé quatre ans pour le Bénin comme déléguée de l'Institute for Reproductive Health de la Georgetown University, où elle était responsable du lancement et de la promotion de la méthode contraceptive « Cyclebeads ». Spécialisée dans l'évaluation, les questions de genre et le développement pour des projets de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de divers autres partenaires financiers et techniques en Afrique.

E-mail : [cagbobat@yahoo.fr](mailto:cagbobat@yahoo.fr)

**Dr. Maxime Dahoun**, sociologue ; doctorat de l'Université de Bielefeld (Allemagne) ; collaborateur de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) (France) sur les conditions pour le développement des sciences dans les pays du sud ; spécialisation dans la gestion de projets de développement ; il est l'auteur d'évaluations de projets au Bénin, au Congo, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Cameroun, au Burkina Faso, en République centrafricaine pour le compte de l'UE, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de Développement et plusieurs gouvernements ; il est l'auteur de diverses publications.

E-mail : [mdahoun@yahoo.fr](mailto:mdahoun@yahoo.fr)

Site web du projet : [https://www.uni-due.de/inef/projekt\\_ave.php](https://www.uni-due.de/inef/projekt_ave.php)

@ Photographies : par Karin Gaesing (Figures 6, 8, 10, 11, 12, 17, 19, 20, 24) et Frank Bliss (Figures 4, 5, 9)

**Le projet bénéficie du soutien du ministère fédéral de la Coopération et du Développement économique (BMZ) dans le cadre de la SEWOH, l'Initiative spéciale « EINE WELT ohne Hunger » (UN MONDE sans faim).**



# Sommaire

<b>Zusammenfassung (en allemand) .....</b>	<b>7</b>
<b>Executive Summary (en anglais).....</b>	<b>10</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>13</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>16</b>
<b>2. Fondements socio-économiques et situation de l'agriculture au Bénin .</b>	<b>18</b>
2.1 Pauvreté, insécurité alimentaire et socio-économie .....	18
2.2 Situation de l'agriculture et de l'écologie .....	24
<b>3. Le secteur du (micro)crédit et le financement agricole au Bénin .....</b>	<b>31</b>
3.1 Introduction.....	31
3.2 Le microcrédit formel dans la pratique.....	35
3.3 Les garanties dans le microcrédit formel .....	37
3.4 Endettement et surendettement au Bénin .....	38
3.5 Épargne et sécurité des placements .....	40
3.6 Le (micro)crédit informel .....	41
3.7 Promotion du financement agricole par les bailleurs de fonds internationaux.....	45
3.8 Participation de l'Allemagne au financement agricole au Bénin .....	47
3.9 Problèmes du financement agricole au Bénin : résumé.....	48
<b>4. Méthodologie de l'étude .....</b>	<b>50</b>
<b>5. Résultats de l'étude .....</b>	<b>54</b>
5.1 La situation socio-économique des ménages dans la région d'étude	54
5.1.1 Structure de la population .....	54
5.1.2 Pauvreté et sécurité alimentaire .....	54
5.1.3 Agriculture et élevage.....	57
5.1.4 Autres activités génératrices de revenus.....	61
5.2 Les besoins en services financiers et leur utilisation .....	62
5.2.1 Un système d'épargne : la tontine.....	62
5.2.2 Relations aux clients, conditions et finalité du crédit.....	65
5.2.3 Participation à des projets de la Coopération allemande .....	72

5.2.4	Effets et risques liés aux crédits.....	74
<b>6.</b>	<b>Conclusions et recommandations .....</b>	<b>77</b>
6.1	Constatations et conclusions.....	77
6.2	Recommandations.....	79
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>

## Sigles et abréviations

ALAFIA	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin (APSFDF-Bénin) (Consortium ALAFIA)
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANSSFD	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
APD	Aide au Développement (Official Development Assistance, ODA)
APSFDF	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
ASF	Les Associations de Services Financiers
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
AVE	Armut, Vulnerabilität und Ernährungsunsicherheit (pauvreté, vulnérabilité et insécurité alimentaire)
BAD	Banque africaine de Développement (African Development Bank Group)
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CARDER	Centre d’Action Régionale pour le Développement Rural
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CF	Coopération Financière
CID	Coopération internationale au Développement
CT	Coopération Technique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (1000 FCFA = 1,52 € en nov. 2022)
FECECAM	Faîtière des Caisses d’Épargne et de Crédit Agricole Mutuel
FGD	Focus Group Discussion (discussion de groupe)
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GSM	Global System for Mobile Communications
ha	hectare(s)
IDH	Indice de Développement Humain (Human Development Index) (du PNUD)
FIDA	Fonds International pour le Développement agricole
IMF	Institution de microfinance
INEF	Institut für Entwicklung und Frieden
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAEP	Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche
MEF	Ministère de l’Économie et des Finances
OIT	Organisation internationale du Travail (International Labour Organization)
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
p.a.	par an
PADME	Société pour la Promotion et l’Appui au Développement des Micro-Entreprises (anciennement Programme d’Appui au Développement des Micro-Entreprises)
p.d.	par jour ( <i>per day</i> )
PF	Prestataires financiers
PG	Projet global
p.m.	par mois ( <i>per month</i> )



PME	Petites et moyennes entreprises
p.p.	par personne ( <i>per person</i> )
ProAgri	Promotion du Financement Agricole
ProFinA	Promotion du financement agricole pour les entreprises agricoles en milieu rural
ProPFR	Promotion d'une Politique Foncière Responsable
ProSOL	Protection et Réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire
PVD	Pays en voie de développement
RdB	République du Bénin
RNB	Revenu National Brut
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés (ou de proximité)
SFM	Services Financiers Mobiles
UE	Union européenne
WB	Banque mondiale (World Bank)

## Zusammenfassung (en allemand)

Trotz eines bemerkenswerten Wirtschaftswachstums in den letzten Jahren, das die Afrikanische Entwicklungsbank u.a. auf Reformen im Landwirtschaftssektor zurückführt, herrscht in Benin noch immer Armut in weiten Teilen der Bevölkerung, und dies besonders in ländlichen Gebieten. Zudem haben ärmere Haushalte ein zehnmal höheres Risiko, ernährungsunsicher zu sein als andere. Auch weiblich geführte Haushalte haben ein höheres Risiko auf Ernährungsunsicherheit, während sich der zunehmende Bildungsgrad des Haushaltsvorstands positiv auf die Ernährung auswirkt. 45% der ländlichen Haushalte sind vulnerabel und können jederzeit in die Ernährungsunsicherheit abrutschen.

Ein Großteil der beninischen Bevölkerung lebt von der Landwirtschaft, die sich allerdings durch eine geringe Produktivität auszeichnet. Die Gründe dafür liegen unter anderem im schwierigen Zugang zu landwirtschaftlichen Inputs und Land, den vielfach ausgelaugten Böden, dem absoluten Kahlschlag v.a. im Bereich der Baumwollproduktion, im geringen Grad von Mechanisierung und einer ungenügenden und nicht angepassten Finanzierung des landwirtschaftlichen Sektors. Dies resultiert auch darin, dass nur 6,9% der landwirtschaftlichen Betriebe Zugang zu Krediten haben und der größte Teil aller Kredite, einschließlich der von gebergeförderten Institutionen bereitgestellten Gelder, eher in kurzfristige Handelsgeschäfte statt in die Landwirtschaft fließt. Auch wurde die landwirtschaftliche Beratung durch den Staat nahezu eingestellt.

Formelle Finanzdienstleistungen werden in Benin von derzeit 15, bzw. unter Einberechnung der Zentralbank 17, Banken und 56 registrierten und in einer Assoziation als Pflichtmitglieder gelisteten Mikrofinanzinstitutionen (MFI) erbracht. Allein letztere sind mit über 700 Filialen im Land vertreten. Daneben agiert eine große Zahl von nicht registrierten privaten GeldverleiherInnen. Trotz der relativ hohen Dichte gerade der MFI überall im Lande, ist es für kleine und mittlere Unternehmen sowie für Kleinbauern und Kleinbäuerinnen schwierig, einen Kredit zu erlangen.

Von den MFI sind - wie z.B. der Name des mit Abstand größten Akteurs, der FECECAM, explizit im Namen ausdrückt (Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin) -, viele zunächst fokussiert auf die Agrarförderung gegründet worden. In der Praxis wird aber dieser eher aufwändige Kreditbereich fast bei allen MFI durch die Vergabe vor allem von Handelskrediten übertroffen, sowohl was die Zahl wie auch das Kreditvolumen insgesamt betrifft. Die meisten der Banken in Benin schließen eine Kreditvergabe im Agrarbereich nicht explizit aus, sind aber bei der Vergabe von Agrarkrediten offenkundig noch zurückhaltender als die MFI.

Der Begriff „Mikro“kredit bezieht sich in der Beniner Banken- und MFI-Praxis nicht auf eine bestimmte Obergrenze von Darlehen, sondern ist zunächst verwandt worden als ein Terminus für Kredite, die in vereinfachtem Verfahren Individuen oder Gruppen von Personen zugänglich gemacht werden sollten, die ansonsten kaum eine Chance gehabt hätten, an einen formellen Kredit heranzukommen.

Die Kreditdauer umfasst nach Angaben der MFI und Banken Zeiträume zwischen sechs Monaten (bei einigen MFI auch drei Monaten) und in der Regel bis 36 Monaten oder, vor allem bei Investitionen in Betriebsmittel (in der Landwirtschaft z.B. Schlepper), in seltenen Fällen auch 60 Monaten. Unsere Haushaltsbefragung ergab eine durchschnittliche Laufzeit von 12 Monaten mit Rückzahlung der Kredite für gewöhnlich in einer Einmalzahlung am Ende der Laufzeit bei landwirtschaftlichen Krediten und eher monatlichen Raten bei Handels- oder Geschäftskrediten. Die Kredittilgung erfolgt linear mit „degressiven“ Zinsen, wobei bei vielen Verträgen auch

Sonderzahlungen innerhalb der Laufzeit erlaubt sind. Auch lassen viele Verträge eine generelle Vorfälligkeit zu. Beides stellt eine „gute Praxis“ im Kreditwesen dar.

Die deutsche Entwicklungszusammenarbeit (EZ) versucht, diese Situation vor allem mit zwei Vorhaben zu verbessern. Dies sind das von der GIZ geförderte Globalvorhaben „Förderung der Agrarfinanzierung für agrarbasierte Unternehmen im ländlichen Raum“ (ProFinA), welches KreditnehmerInnen und MFI / Banken zusammenbringen möchte und beide Seiten für die Nutzung von Agrarkrediten fortbildet, sowie das von der KfW geförderte Vorhaben Ländliche Finanzierung FECECAM, welches Agrarkredite zur Verfügung stellt und die FECECAM und ihre lokalen Filialen (CLCAM) für die Beurteilung von Anträgen für landwirtschaftliche Kredite fortbildet.

Im Oktober / November 2022 erforschte ein AVE-Team mit zwei deutschen ForscherInnen, zwei lokalen GutachterInnen und sechs beninischen InterviewerInnen mit einer quantitativen Studie in sechs *Départments* und darin 24 Dörfern, ergänzt durch qualitative Erhebungsmethoden, die Bedarfe, Angebote und Herausforderungen von landwirtschaftlichen Krediten in Benin.

In den von Armut und kleinbäuerlichen Strukturen geprägten Dörfern ist der Bedarf an Kapital zur Finanzierung der landwirtschaftlichen Anbausaison sehr hoch. Mehr als 80% der DorfbewohnerInnen leben primär von der Landwirtschaft. Sekundäre Einkommensquellen sind vor allem Handel und die Verarbeitung von Nahrungsmitteln. Geld wird nicht nur für Saatgut und Düngemittel benötigt, sondern auch für Arbeitskräfte, die Miete von Landmaschinen zur Bearbeitung des Bodens sowie für Investitionen in eigene Mechanisierung, Diversifizierung und Intensivierung des Anbaus, z.B. durch Bewässerung und boden- und wasserschützende Maßnahmen. Eine weit verbreitete Form des Sparens und auch der Kreditnahme ist vor allem für Frauen, aber auch vor allem für jüngere Männer, die *tontine*. In der *tontine* organisieren sich Menschen, die eine soziale Beziehung zueinander haben, um gemeinsam Geld beiseitezulegen. In einem rotierenden Verfahren wird das so gesparte Geld in regelmäßigen Abständen jeweils einer Person aus der Gruppe zur Verfügung gestellt.

Im Vergleich dazu fordern MFI häufig, dass sich die Bauern und Bäuerinnen, die einen Kredit bei ihnen beantragen möchten, in Gruppen organisieren, um gegenseitig füreinander im Falle von Rückzahlungsschwierigkeiten zu bürgen. Dies ermöglicht Menschen, die keine Sicherheiten bieten können, Kredite aufzunehmen, zwingt sie aber auch in eine verantwortungsvolle Zweckgemeinschaft, die sie sonst niemals miteinander eingehen würden. Land als Kreditsicherheit spielt nur eine sehr untergeordnete Rolle, da Banken und MFI lediglich offiziell registrierte Landtitel als Sicherheit akzeptieren und nur eine kleine Minderheit der Bauern und Bäuerinnen über einen solchen verfügen.

Generell herrscht bei der ländlichen Bevölkerung ein großes Unwissen über die Möglichkeiten, Kredite bei Finanzdienstleistern (FD) aufzunehmen. Auch gibt es Berührungspunkte den Banken und MFI gegenüber, die zum Teil aus Unkenntnis über deren Angebote und Konditionen, aber auch aus negativen Erfahrungen herrühren.

Von der Gesamtheit der 1333 befragten Haushalte gaben immerhin 33,5% an, in den letzten fünf Jahren einen Kredit aufgenommen zu haben. Derzeit einen aktiven Kredit haben allerdings nur 197 Haushalte (14,8%), womit die Zahlen in unserer Untersuchung über den nationalen Zahlen liegen, die nur 6,9% der landwirtschaftlichen Betriebe Zugang zu Krediten bescheinigen. Die überwiegende Mehrheit der Kredite wurde für landwirtschaftliche Betriebsmittel wie Saatgut und Düngemittel beantragt und auch ausgegeben. Nur ein kleiner Teil dieser Kredite floss jedoch nach Aussagen der KreditnehmerInnen in Investitionen in Handelstätigkeit und anderes. Die Laufzeit beträgt in der Regel 12 Monate und der Kredit muss am Ende der Laufzeit als

Einmalzahlung rückgezahlt werden. Abweichungen davon gelten hauptsächlich für kleinere Geschäftskredite mit kürzeren Laufzeiten und monatlicher Rückzahlung. Von den 197 KreditnehmerInnen beantragten 45 Personen zwischen 100.000 und 200.000 FCFA, 48 Personen zwischen 200.000 und 500.000 FCFA. 47,7% der KreditnehmerInnen bescheinigten den Krediten in der Mehrheit eine positive bis sehr positive Wirkung, 48,7%% immerhin einen leicht positiven bis neutralen Nutzen.

Diejenigen Bauern, Bäuerinnen und FD, die mit den Projekten der deutschen EZ direkt oder indirekt zusammenarbeiten, bescheinigen den Projektmaßnahmen großen Nutzen. Die FD geben an, Fortbildungen zu Landwirtschaft und Musterrechnungen an die Hand bekommen zu haben, mit denen sie Anträge für Agrarkredite nun besser bewerten könnten. Auch von Seiten der Bauern und Bäuerinnen, die an Fortbildungen teilgenommen haben, wird ein großer Nutzen der Maßnahmen bekundet. Zudem mindert die Anwendung von agrarökologischen Maßnahmen bei der Bodenbearbeitung, wie sie u.a. vom GIZ- Vorhaben ProSOL propagiert werden, das Risiko für Missernten, die die Rückzahlung der Kredite gefährden, erheblich.

Auch wenn eine Untersuchung der EZ-Vorhaben nicht im Mittelpunkt der Studie stand, so können doch ein paar Empfehlungen für die bessere Erreichung von kleinbäuerlichen Betrieben und deren Unterstützung ausgesprochen werden. So sollte von einer auf Sicherheiten beruhenden Kreditvergabe hin zu Cashflow-basierten Darlehen umgeschwenkt werden. Zudem ist die finanzielle Aufklärung (*financial literacy*) möglichst breiter Teile der Bevölkerung unabdingbar, um Berührungsängste zu nehmen und gleichzeitig die Position zu stärken, um finanzielles Wissen zu vermitteln und um leider verbreitetem betrügerischem Handeln vorzubeugen.

Die Verarbeitung von Nahrungsmitteln und deren Wertsteigerung ist eine wichtige Einnahmequelle für die bäuerliche Bevölkerung, insbesondere für Frauen. Die Unterstützung der unterschiedlichen Wertschöpfungsketten sollte sich dabei nicht nur auf die der Landwirtschaft vor- und nachgelagerten Bereiche im engeren Sinne erstrecken, sondern zum einen Finanzierungsmöglichkeiten und zum anderen auch die Bereitstellung notwendiger Infrastruktur wie Wasser, Elektrizität und Straßen oder auch Räumlichkeiten einbeziehen, die diese Tätigkeiten noch lukrativer machen kann.

## Executive Summary (en anglais)

Despite remarkable economic growth in recent years, which the African Development Bank attributes to reforms in the agricultural sector, among other things, poverty still prevails among large parts of the population in Benin, and especially in rural areas. Moreover, poorer households are ten times more likely to be food insecure than others. Female-headed households also have a higher risk of food insecurity, while increasing educational attainment of the household head has a positive impact on nutrition. 45% of rural households are vulnerable and can slip into food insecurity at any time.

A large part of the Beninese population lives from agriculture, which, however, is characterized by low productivity. The reasons for this include difficult access to agricultural inputs and land, anthropogenic deforestation with its negative impacts on climate and soil quality, low levels of mechanization and inadequate and inappropriate financing of the agricultural sector. This also has the result that only 6.9% of farms have access to credit, and the bulk of all credit, including money provided by donor-supported institutions, goes to short-term commercial transactions rather than agriculture.

Formal financial services in Benin are currently provided by 15 banks, or 17 if the central bank is included, and 56 registered microfinance institutions (MFIs) listed in an association as compulsory members. The latter alone have over 700 branches in the country. In addition, a large number of unregistered private money lenders operate. Despite the relatively high density of MFIs in particular throughout the country, it is difficult for small and medium-sized enterprises and small farmers to obtain a loan.

As is explicitly expressed in the name of by far the largest MFI, FECECAM (Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin), many MFIs were initially founded with a focus on promotion of agriculture. In practice, however, this rather costly area of lending is surpassed by the granting of trade loans above all, at almost all MFIs, both in terms of number and total volume of loans. Most of the banks in Benin do not explicitly exclude lending in the agricultural sector, but they are obviously even more reluctant than the MFIs to grant agricultural loans.

In Benin banking and MFI practice, the term "micro" loan does not refer to a specific ceiling of loans, but was initially used as a term for loans that were to be made available in a simplified procedure to individuals or groups of people who would otherwise have had little chance of accessing a formal loan.

According to the MFIs and banks, the loan duration covers periods of between six months (with some MFIs also three months) and usually up to 36 months or, especially in the case of investments in inputs (in agriculture e.g. tractors), even 60 months. Our household survey showed an average maturity of 12 months with repayment usually in a lump sum at the end of the term for agricultural loans and generally monthly instalments for trade or business loans. Loan repayments are linear with "degressive" interest rates, although many contracts also allow special payments within the term. Many contracts also allow for a general early repayment. Both constitute "good practice" in the banking industry.

German development cooperation (DC) is trying to improve this situation with two projects in particular. These are the GIZ-supported global project "Promotion of Agricultural Finance for Agri-based Enterprises in Rural Areas" (ProFinA), which aims to bring borrowers and MFIs / banks together and train both sides in the use of agricultural loans, and the KfW-supported project *Ländliche Finanzierung* [Rural Financing] FECECAM. This provides agricultural loans and trains FECECAM and its local branches (CLCAM) to assess applications for agricultural loans.

In October / November 2022, a team from the AVE project (Ways out of Poverty, Vulnerability and Food Insecurity) consisting of two German researchers, two local experts and six Beninese interviewers conducted a quantitative study in six *départements* of Benin and 24 villages, supplemented by qualitative survey methods, to investigate the needs, offers and challenges of agricultural credit in Benin.

In villages characterized by poverty and small-scale farming structures, the need for capital to finance the agricultural growing season is very high. More than 80% of the villagers live primarily from agriculture. Secondary sources of income are mainly trade and food processing. Money is not only needed for seeds and fertilizers, but also for labour, renting agricultural machinery to work the land, and investing in farmers' own mechanization, diversification and intensification of cultivation, e.g. through irrigation and soil and water conservation measures. A widespread form of saving and also borrowing is the *tontine*, particularly for women, but also especially for younger men. In the *tontine*, people who have a social relationship with each other organize themselves to put money aside together. In a rotating process, the money saved in this way is given to one person from the group at regular intervals.

In comparison, MFIs often require farmers who want to apply for a loan from them to organize themselves into groups to act as guarantors for each other in case of repayment difficulties. This enables people who cannot offer collateral to take out loans, but also forces them into a responsible community of purpose that they would otherwise never enter into with each other. Land only plays a very minor role as a loan collateral, as banks and MFIs only accept officially registered land titles as collateral and only a small minority of farmers have such a title.

Generally, there is a great lack of knowledge among the rural population about the possibilities of taking loans from financial service providers (FSPs). There is also a fear of contact with banks and MFIs, which is partly due to ignorance of their offers and conditions, but also to negative experiences.

Of the total of 1,333 households surveyed, 33.5% stated that they had taken out a loan in the last five years. However, only 197 households (14.8%) currently have active credit, which puts the figures in our survey above the national figures, which certify that only 6.9% of farms have access to credit. The vast majority of loans were applied for and issued for agricultural inputs such as seeds and fertilizers. However, only a small part of these loans went into investments in trade and other activities, according to the borrowers. The term is usually 12 months and the loan must be repaid as a one-off payment at the end of the term. Exceptions to this mainly apply to smaller business loans with shorter terms and monthly repayment. Of the 197 borrowers, 45 applied for between FCFA 100,000 and 200,000 and 48 applied for between FCFA 200,000 and 500,000. 47.7% of the borrowers described the loans as having a positive to very positive effect overall, and 48.7% at least a slightly positive to neutral benefit.

Those farmers and FSPs who cooperate directly or indirectly with German DC projects attest to the great benefits of the project measures. The FSPs state that they have received training on agriculture and sample invoices, which they can now use to better assess applications for agricultural loans. Farmers who have taken part in training courses also say that the measures are very useful. In addition, the application of agro-ecological measures in soil cultivation, as propagated by the GIZ project ProSOL, among others, considerably reduces the risk of crop failures that jeopardize the repayment of loans.

Even though an examination of DC projects was not the focus of the study, a few recommendations can be made on the topic of how to reach and support smallholder farms better. For instance, there should be a shift from collateral-based lending to cash-flow-based lending. In addition, improving financial literacy is indispensable for as broad a section of the population as

possible. This is required in order to remove fears of contact and at the same time improve the opportunity to impart financial knowledge and to prevent fraudulent behaviour, which unfortunately is widespread.

Processing food and adding value to it is an important source of income for the farming population, especially for women. Support for the various value chains should not only extend to the upstream and downstream sectors of agriculture in the narrower sense, but should also include financing opportunities on the one hand, and on the other hand the provision of necessary infrastructure such as water, electricity and roads or even premises that can make these activities even more lucrative.

## Résumé

Malgré une croissance économique remarquable ces dernières années qui, selon la Banque africaine de développement, est notamment due aux réformes dans le secteur agricole, une grande partie de la population béninoise souffre encore de la pauvreté, en particulier en milieu rural. Les ménages les plus pauvres sont en outre dix fois plus exposés au risque d'insécurité alimentaire que les autres. Les ménages gérés par des femmes sont également plus exposés à l'insécurité alimentaire, tandis que l'augmentation du niveau d'éducation du chef de ménage a un impact positif sur la nutrition. En milieu rural, 45 % des ménages sont considérés comme vulnérables et peuvent tomber dans l'insécurité alimentaire à tout moment.

Une majeure partie de la population béninoise vit de l'agriculture, laquelle se caractérise toutefois par une faible productivité. Les raisons de cette faible productivité sont un accès difficile aux intrants agricoles et à la terre, la déforestation anthropique avec ses conséquences néfastes sur le climat et la qualité des sols, un faible degré de mécanisation des exploitations et enfin, des mécanismes de financement insuffisants et inadaptés au secteur agricole. Cela se traduit également par le fait que seulement 6,9 % des petits producteurs ont accès au crédit et que la majorité des crédits, y compris les fonds mis à disposition par des institutions financées par des bailleurs, vont à des opérations commerciales de court terme plutôt qu'à l'agriculture.

Au Bénin, les services financiers formels sont actuellement assurés par 15 banques, c.-à-d. 17 si l'on inclut la banque centrale, et par 56 institutions de microfinance (IMF) déclarées et recensées dans une association en tant que membres obligatoires. Les IMF à elles seules sont représentées par plus de 700 bureaux dans le pays. À côté de cela opèrent également de nombreux usuriers et prêteurs privés non déclarés. Malgré une bonne couverture géographique des IMF, les petites et moyennes entreprises ainsi que les petits producteurs agricoles ont beaucoup de mal à obtenir des financements.

À l'origine, nombre d'IMF ont été créées dans le but de promouvoir l'agriculture, ce que certaines reflètent explicitement dans leur nom – c'est le cas de la FECECAM (Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin) par exemple, qui est de loin le plus grand acteur de la microfinance au Bénin. Dans la pratique cependant, ce domaine de la microfinance, assez complexe et peu lucratif, est surpassé dans presque toutes les IMF par celui des crédits commerciaux, aussi bien en termes de nombre de prêts octroyés que de leur taille. La plupart des banques au Bénin n'excluent pas explicitement l'octroi de prêts au secteur agricole, mais elles sont apparemment encore plus réticentes à le faire que les IMF.

Dans la pratique, pour les banques et les IMF béninoises, le terme de 'microcrédit' ne fait pas référence à une limite supérieure de prêt, mais désignait initialement des crédits de petite taille accessibles par une procédure simplifiée à des personnes ou groupes de personnes qui autrement, avaient peu de chance d'obtenir un crédit par la voie formelle.

Selon les informations des IMF et des banques, la durée du crédit s'étend de six mois (ou trois mois chez certaines IMF) à 36 mois en général ; elle peut parfois aller jusqu'à 60 mois, notamment lorsqu'il s'agit d'investissements dans les moyens d'exploitation (ex. : les tracteurs en agriculture). Notre enquête auprès des ménages a révélé une durée moyenne de 12 mois, avec des remboursements par le paiement d'une somme forfaitaire à l'échéance pour les crédits agricoles et plutôt par mensualités dans le cas des prêts commerciaux. Le remboursement du crédit suit une structure linéaire, avec des taux d'intérêt « décroissants », de nombreux contrats autorisant également des versements spontanés avant échéance. De nombreux contrats autorisent également un paiement anticipé général. Ces deux types de remboursement constituent des « bonnes pratiques » en matière de financement.



La Coopération allemande au développement (EZ) tente d'améliorer cette situation à l'aide de deux projets en particulier. Il s'agit du projet mondial « Promotion du financement agricole pour les entreprises agricoles en zones rurales » (ProFinA), financé par la GIZ, qui souhaite rapprocher les emprunteurs et les IMF / banques en proposant notamment des formations sur l'utilisation des crédits agricoles aux deux parties, ainsi que du projet de financement rural de la KfW, le FECECAM, qui octroie des crédits aux petits agriculteurs et forme la FECECAM et ses antennes locales (CLCAM) aux méthodes d'évaluation des demandes de prêt dans le secteur agricole.

En octobre/novembre 2022, une équipe de projet AVE composée de deux chercheurs allemands, deux experts locaux et six enquêteurs béninois, a réalisé une étude quantitative dans 24 villages de six départements, qui a été complétée par des méthodes d'étude qualitatives, afin de déterminer les besoins, les offres et les enjeux du financement agricole au Bénin.

Dans les villages, caractérisés des structures paysannes et la pauvreté, le besoin de capitaux pour financer la campagne agricole est immense. Les populations vivant dans les zones rurales dépendent pour plus de 80 % de l'agriculture. La transformation et le commerce des produits alimentaires sont les deux principales sources de revenus secondaires. Les petits agriculteurs ont besoin d'argent, d'abord pour payer les semences et les engrais, et aussi la main-d'œuvre et la location de machines pour le travail du sol, ensuite pour investir dans leurs propres machines, ainsi que dans la diversification et l'intensification des cultures, par exemple par des systèmes d'irrigation et des techniques de protection du sol et de l'eau. Les *tontines* sont une forme d'épargne largement répandue au Bénin, et particulièrement chez les femmes et les hommes plus jeunes. Des personnes déjà en relations socialement s'organisent pour former un fonds d'épargne commun dans lequel tous les membres effectuent régulièrement un dépôt. Les fonds ainsi réunis sont redistribués à intervalles réguliers à une personne du groupe choisie en alternance.

En comparaison, les IMF exigent souvent des agriculteurs demandeurs de prêts qu'ils s'organisent en groupes solidaires afin de se porter garants les uns des autres en cas de difficultés de remboursement. Cela permet à ceux qui ne peuvent pas donner de garantie de contracter des prêts, mais les contraint également à engager leur responsabilité au sein d'une communauté d'intérêt, ce qu'ils n'auraient jamais fait autrement. Les terres données en garanties pour les prêts ne jouent qu'un rôle mineur, puisque les banques et les IMF n'acceptent que les titres fonciers officiellement enregistrés, ce dont très peu d'agriculteurs disposent.

D'une manière générale, les populations rurales connaissent mal les possibilités à leur disposition pour contracter des prêts auprès de prestataires de services financiers (PF). Elles affichent également à l'égard des banques et des IMF une certaine réserve, qui résulte d'une mauvaise connaissance des offres et conditions financières d'une part, et d'autre part, des expériences négatives qu'ils ont pu avoir.

Au moins 33,5 % des 1 333 ménages interrogés déclarent avoir contracté un prêt au cours des cinq dernières années. Néanmoins, seuls 197 ménages (14,8 %) ont actuellement un crédit en cours, ce qui explique que les chiffres de notre étude soient supérieurs aux moyennes nationales, selon lesquelles seulement 6,9 % des petites exploitations paysannes ont accès au crédit. La grande majorité des prêts ont été demandés, et aussi dépensés, pour l'achat d'intrants tels que des semences et de l'engrais. Un très petit nombre, d'après les emprunteurs, sont allés à des investissements dans une activité commerciale ou autre. En règle générale, ces crédits ont une échéance de 12 mois et doivent être remboursés en un paiement unique au terme du contrat. Les dérogations à cette règle valent essentiellement pour les crédits de petite taille, qui ont des échéances plus courtes et un remboursement mensuel. Sur les 197 emprunteurs, 45 ont demandé entre 100.000 et 200.000 FCFA et 48 entre 200.000 et 500.000 FCFA. 47,7 % attestent que la majorité

des crédits ont eu un effet positif à très positif, tandis que 48,7 % déclarent avoir pu en tirer un bénéfice légèrement positif à moyen.

Les petits producteurs et les prestataires financiers qui participent directement ou indirectement aux projets de la Coopération allemande au développement déclarent que les mesures mises en œuvre au sein des projets leur sont d'une grande utilité. Les prestataires financiers déclarent avoir bénéficié de formations agricoles et de modèles de calcul grâce auxquels ils peuvent désormais mieux évaluer les demandes de crédit dans le domaine agricole. Les agriculteurs ayant participé à des formations complémentaires rapportent également que les mesures leur sont très bénéfiques. De plus, l'utilisation de techniques agroécologiques pour le travail du sol, telles que celles prônées par le programme ProSOL de la GIZ, réduit considérablement le risque de mauvaises récoltes, qui compromettent le remboursement des prêts.

Même si l'examen des projets de Coopération au développement n'était pas au centre de cette étude, elle aura permis de formuler quelques recommandations qui aideront à mieux atteindre les petites exploitations paysannes et à les soutenir plus efficacement. Par exemple, on devrait délaisser l'octroi de crédits sur la base de garanties au profit de prêts basés sur les flux de trésorerie (cashflow). En outre, l'éducation financière (*financial literacy*) de parties de la population aussi larges que possible est indispensable pour renforcer la confiance en soi et favoriser l'inclusion, afin de transmettre des connaissances financières et de prévenir les pratiques frauduleuses, qui sont malheureusement assez répandues.

La transformation des aliments, c.-à-d. leur valorisation, constitue une importante source de revenus pour les populations rurales, en particulier pour les femmes. Le soutien des différentes chaînes de valeur, au lieu de s'étendre uniquement aux domaines en amont et en aval de l'agriculture, devrait également inclure, d'une part, des options de financement et d'autre part, la mise à disposition des infrastructures nécessaires telles que l'assainissement, l'accès à l'électricité et les routes, et même de locaux ou d'entrepôts qui rendraient ces activités encore plus lucratives.

## 1. Introduction<sup>1</sup>

L'objectif de cette étude sur le financement agricole au Bénin est d'identifier les *Bonnes pratiques* qui, en ouvrant l'accès aux services financiers, ont permis de contribuer efficacement à la promotion de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole (CVA), en amont à en aval. La question centrale de l'étude était d'identifier les possibilités pour les petits producteurs agricoles d'obtenir des prêts à court terme, en particulier pour le préfinancement des campagnes, dans quelles conditions ces crédits sont accordés et quels avantages les emprunteurs peuvent en tirer.

La recherche de terrain s'est déroulée en octobre et novembre 2022 sous la forme d'enquêtes réalisées auprès des ménages et de discussions de groupe Focus (FGD) dans six des douze départements de ce pays d'Afrique de l'Ouest. En outre, de nombreuses parties prenantes importantes ont été interrogées dans les 24 villages sélectionnés, les centres départementaux et dans la métropole économique de Cotonou.

En principe, l'étude couvre l'ensemble des structures de crédit au Bénin, avec une focalisation sur le secteur dit du « microcrédit », représenté par les institutions de microfinance (IMF), dans le contexte du financement agricole pour les petits agriculteurs, qui dominent de loin dans le pays. Cela inclut aussi bien les systèmes financiers formel qu'informel, même si au Bénin, ce dernier n'est pas dominé par les « prêteurs d'argent » professionnels (*money lenders*) – comme c'est le cas au Cambodge, qui a fait l'objet de précédentes études de l'INEF en Asie du Sud-Est –, mais par les *tontines*, ces groupes d'épargne et de crédit mutualiste très répandus dans le pays.

Étant donné que la Coopération allemande au Développement est présente au Bénin avec plusieurs projets de financement rural et agricole mis en œuvre par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), il était judicieux de leur accorder une attention particulière et de se servir des contacts existants pour s'adresser aux agences nationales béninoises du secteur financier. Par exemple, le projet financé par la KfW *Financement rural FECECAM*, et le 'Länderpaket Benin' mis en œuvre par la GIZ dans le cadre du Projet global (PG) *Promotion du financement agricole pour les entreprises agricoles en milieu rural*, qui disposent sur place de divers partenaires de Coopération au Développement allemands et internationaux, ont été le point de départ pour de nombreux entretiens, aussi bien avec plusieurs institutions de microfinance (IMF), qu'avec leur Association nationale et la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Toutefois, il ne s'agissait pas d'examiner les projets allemands susmentionnés en termes de financement agricole, mais d'étudier le système financier béninois, ses performances – en particulier du point de vue des clients et de leurs besoins –, ainsi que sa capacité globale à atteindre ses objectifs. Par conséquent, nos propos peuvent se référer aux projets financés par l'Allemagne, mais uniquement lorsqu'il y est fait explicitement référence.

---

<sup>1</sup> Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au D<sup>r</sup> Michael Hamp pour l'examen technique du rapport et les discussions enrichissantes sur les questions financières.

Ci-après les principaux axes de recherche de la présente étude :

I. L'offre globale de financement agricole au Bénin

- Quelle est la part de petites exploitations agricoles au Bénin qui a accès aux crédits à la production ?
- À quoi les crédits sont-ils utilisés exactement et les clients sont-ils satisfaits des offres et conditions des crédits à la production et à l'investissement ?
- Quels sont, selon les emprunteurs, les effets positifs du crédit et, le cas échéant, ses effets négatifs ?

II. Les effets du financement agricole au Bénin jusqu'à aujourd'hui

- Les prestataires financiers (PF) ont-ils atteint en priorité les populations *pauvres* au Bénin ?
- Les conditions de vie des emprunteurs se sont-elles améliorées ?
- Quelles composantes ou quelles mesures de la CID dans le domaine du financement agricole ont-elles des effets particulièrement positifs sur la pauvreté ?
- En quoi ces mesures et ces effets sont-ils pérennes ?
- Les mesures de financement peuvent-elles être transposées à d'autres cas (pays) ?
- Les prestataires financiers (PF), et en particulier les contributions de la CID, parviennent-ils à atteindre les *femmes* ? Quels effets ont-ils été obtenus en termes d'égalité hommes-femmes ?
- La promotion du financement agricole mise en œuvre par la CID est-elle adaptée aux *conditions socioculturelles* dans la région d'étude ?
- Le financement agricole a-t-il un impact sur la promotion de l'emploi, en particulier chez les jeunes ?

## 2. Fondements socio-économiques et situation de l'agriculture au Bénin

### 2.1 Pauvreté, insécurité alimentaire et socio-économie

Avec une population d'environ 13,4 millions d'habitants en 2022<sup>2</sup> (pour une croissance démographique de 3,34 % selon le CIA World Factbook 2023) et une superficie de 112 662 km<sup>2</sup>, le Bénin est l'un des plus petits pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, le tracé de la frontière, un héritage colonial, a fait en sorte que, malgré une superficie réduite, la longue extension nord-sud (environ 660 km), pour un axe est-ouest relativement court (à peine 125 km par endroits), rend les transports et les communications plus difficiles et plus coûteux. En revanche, sa situation centrale entre le Togo, le Ghana, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria fait du Bénin, avec son port en eaux profondes de Cotonou, un important carrefour commercial<sup>3</sup> avec des corridors économiques notamment vers l'ouest du Nigeria, le Burkina Faso et le Niger.

Le Nigeria joue un rôle essentiel dans l'économie du Bénin, en raison du transit des marchandises vers l'ouest du Nigeria d'une part, et d'une interdépendance considérable dans le commerce transfrontalier de marchandises d'autre part (exportations et réimportations profitent des faiblesses considérables de la gouvernance des deux côtés des frontières, qui sont très perméables).

La **situation géographique** particulière du Bénin en tant que pays de transit fait que le secteur tertiaire est relativement fort, contribuant à environ 50 % du Revenu national brut (RNB). Cependant, l'agriculture génère environ 70 % de l'emploi dans le pays, bien qu'elle ne contribue qu'à environ 30 % au RNB<sup>4</sup>. L'industrie de transformation (notamment le coton graine, les huileries et quelques branches alimentaires) tout comme l'industrie manufacturière sont peu développées, et les structures informelles y restent dominantes, tout comme dans le secteur des services. Selon la Banque mondiale, 65 % du RNB sont générés dans le secteur informel.

Avec un Indice de Développement humain de 0,525, le Bénin est en 166<sup>e</sup> position sur 189 pays dans le monde, de sorte qu'il fait partie du groupe des pays à *faible développement humain* (PNUD 2018 et 2022).

Une croissance économique soutenue au cours des vingt dernières années n'a guère contribué à réduire la pauvreté dans le pays. Plus récemment, le taux de croissance national était de 3,8 % en 2020, de 7 % en 2021, et a été estimé à 6,1 % en 2022 et à 6,4 % en 2023<sup>5</sup>. Selon la Banque africaine de développement (BAD), cela est principalement dû aux réformes du secteur agricole, qui ont eu un effet bénéfique sur la production, et à la forte croissance du secteur tertiaire, notamment grâce au dynamique port de Cotonou et à l'ouverture des frontières avec le Nigeria (*Ibid.*).

En revanche, les **taux de pauvreté** au Bénin n'ont pas baissé comme on l'espérait, même si ces dernières années, une réduction significative a pu être réalisée : selon les critères nationaux, il était de 37,5 % en 2006, de 35,2 % en 2009, de 40,1 % en 2015 et de 38,5 % en 2019. Mesuré à la limite internationale de 1,9 dollar par jour, le taux de pauvreté était de 53,2 % en 2011, de 49,6 % en 2015,

---

<sup>2</sup> The World Bank Group 2022 b.

<sup>3</sup> Les données économiques, socio-économiques et de gouvernance sont issues de : Fondation Brühl (2018), CIA (2018), GIZ-LIP (2018), PNUD (2016), World Bank (2022 a, b, c et d) et Pofagi (2017).

<sup>4</sup> IFAD / International Fund for Agricultural Development (n.d.) : Benin. URL : <https://www.ifad.org/en/web/operations/w/country/benin> [01/2023].

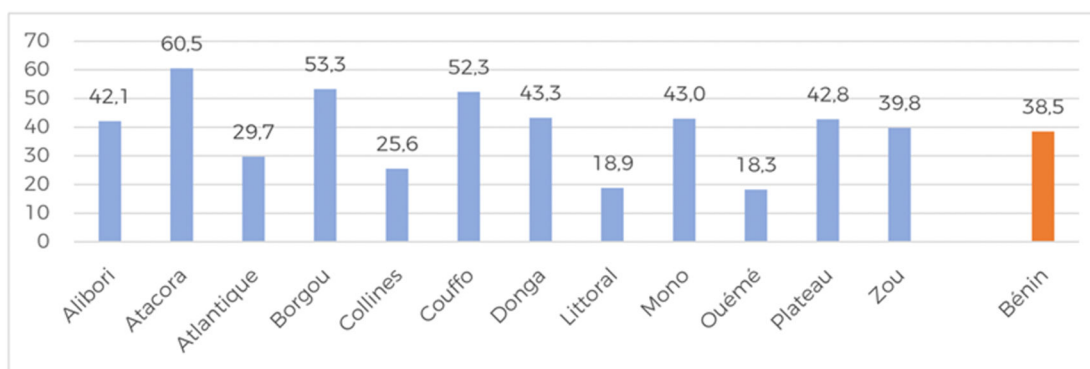
<sup>5</sup> <https://www.afdb.org/en/countries-west-africa-benin/benin-economic-outlook> [01/2023].

puis a considérablement baissé à 19,2 % en 2018 et a stagné autour de 18 % depuis, alors que les critères nationaux conduisaient à un taux de pauvreté nettement plus élevé. Selon eux, la pauvreté rurale était de 44,2 % en 2019, et donc nettement supérieure au taux de pauvreté urbaine de 31,4 % (World Bank 2022 b).

Actuellement (2021), le revenu national brut (RNB) du Bénin est d'environ 1.214,08 USD (cf. Tradingeconomics 2023). En considérant l'égalisation des pouvoirs d'achat, la même source donne la valeur de 3.321,55 USD, soit environ 2,7 fois plus. Dans le rapport HDR, le PNUD indique même un montant ajusté de 3.407 USD. Dans la réalité, le pouvoir d'achat de la majorité de la population béninoise devrait se situer entre ces deux chiffres<sup>6</sup>.

La pauvreté est également répartie différemment d'une région à l'autre, comme le montrent les Figures 1 et 2. Les départements les plus pauvres sont donc principalement situés dans le nord du pays, comme on peut le voir à la Figure 2.

**Fig. 1 : Part de population pauvre (< 1,9 USD p.p./p.d.) par département (2019)**



Source : INSAE, EHCVM 2019

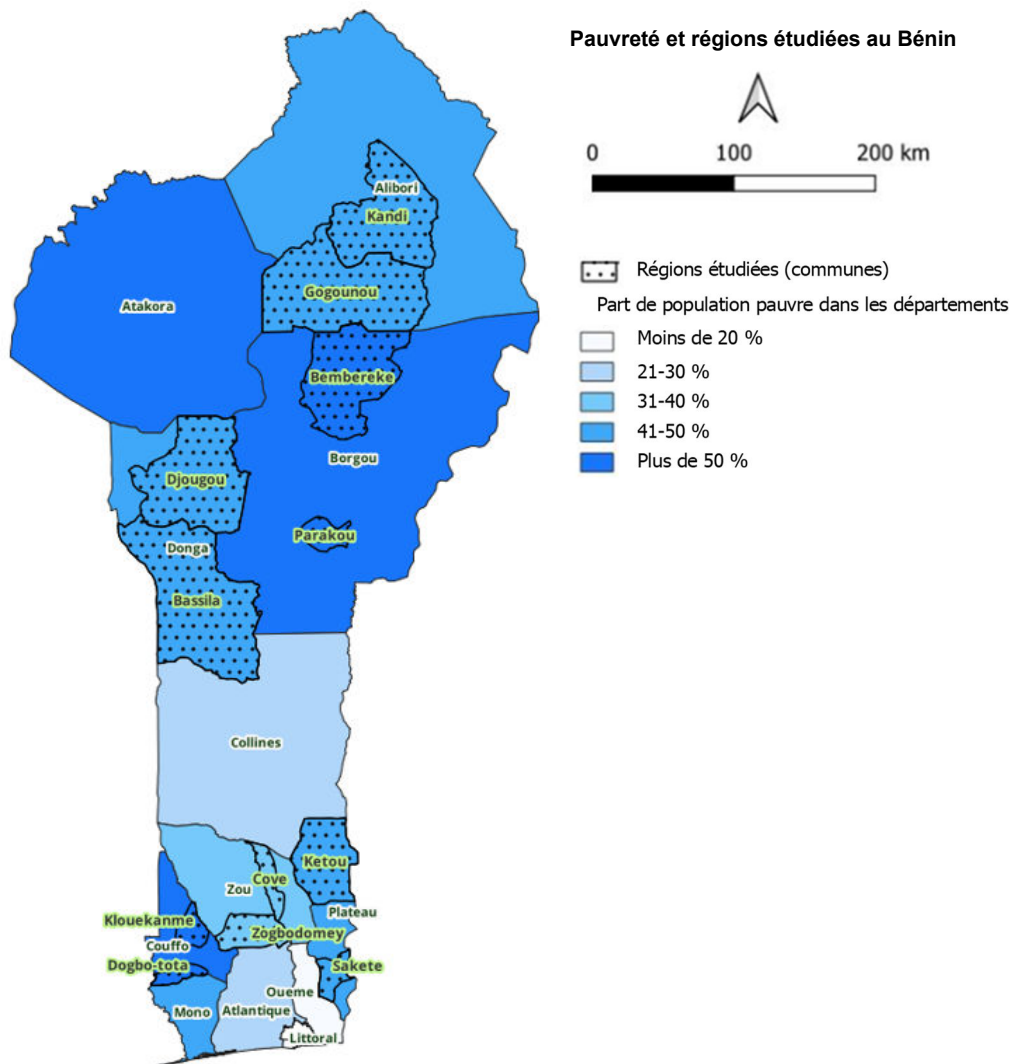
Les **conditions de vie** au Bénin sont caractérisées par une pauvreté de masse d'une part, et d'autre part, par des infrastructures sociales de base relativement médiocres, malgré un soutien international de long terme. Certes, le taux d'approvisionnement en eau potable « sûre » était de 74,7 % en 2019<sup>7</sup>, selon les rapports du CIA Factbook, mais la qualité de l'eau en milieu urbain (taux d'approvisionnement = 79 %) reste douteuse d'un point de vue microbiologique, et l'approvisionnement en eau dans les campagnes (70,8 %) ne fonctionne pas sans problème, même

<sup>6</sup> Ces deux valeurs ont été calculées sur la base d'un ajustement en parité de pouvoir d'achat (PPA) et en référence à l'année 2017. Dans la pratique, cependant, les parités de pouvoir d'achat sont souvent déterminées sur la base de paniers de biens abstraits, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la situation réelle dans le pays. En effet, le calcul ne tient pas compte du fait que les prix de l'énergie et des produits alimentaires de base (p. ex. farine de blé, huile, sucre) coûtent le même prix dans n'importe quel pays du monde, y compris le Bénin, que dans les pays occidentaux où les prix sont les plus élevés. En outre, plus les ménages sont pauvres, plus ils doivent dépenser d'argent pour les produits alimentaires de base (pour les plus pauvres, ce sont env. 70 % des revenus disponibles), là où le taux de PPA serait au maximum de 0 %. En conséquence, le RNB nominal du Bénin, de l'ordre de 1.214 USD p.p./p.a., ne correspond certainement pas à un pouvoir d'achat 2,7 fois plus élevé – ce que la Banque mondiale tend à supposer en tant qu'initiatrice des données PPA –, mais tout au plus à la moitié. Le facteur de compensation est très faible, en particulier pour la population urbaine, qui n'a pas ou peu accès à l'autosuffisance alimentaire par le biais de sa propre production vivrière.

<sup>7</sup> <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/benin/>. Il a donc légèrement baissé par rapport à 2015.

pour les ménages reliés au réseau. Les puits ouverts, qui sont souvent comptabilisés dans les statistiques d’approvisionnement parce qu’ils ont été fortifiés et ancrés dans le sol, sont tout sauf une source d’eau hygiéniquement sûre, et nombre d’entre eux ne sont plus fonctionnels<sup>8</sup>. Seulement 36,6 % de la population ont accès à un assainissement amélioré, l’écart entre le milieu urbain et rural étant ici encore plus grand (56,3 % en ville contre seulement 18,1 % dans les villages) (CIA Factbook 2023).

Fig. 2 : La pauvreté et les régions étudiées au Bénin



Source : Carte réalisée par Nadia Noor

En ce qui concerne le niveau d’instruction de la population au Bénin, le Rapport sur le Développement humain 2021/22 estime que les enfants peuvent s’attendre à passer en moyenne 10,8 ans à l’école, du jour où ils y entrent. Les adultes de plus de 25 ans n’ont été scolarisés que

<sup>8</sup> Cela est corroboré par les résultats de nos enquêtes dans les villages. Dans environ un village sur cinq, on a constaté la présence de puits et de pompes manuelles munis de plaquettes avec les noms des bailleurs de fonds, mais qui n’étaient plus en état de fonctionner depuis longtemps. Ici, les femmes sont obligées d’aller puiser de l’eau dans des points d’eau pollués.

4,3 ans en moyenne, et les hommes passent nettement plus de temps à l'école (en moyenne 5,4 ans) que les femmes (3,3 ans) (UNDP 2022). Le taux de personnes de plus de 15 ans ayant un niveau d'instruction minimal était de 54 % pour les hommes et de 31,1 % pour les femmes en 2018 (CIA Factbook 2023).

Le taux de chômage officiel des jeunes âgés de 15 à 24 ans, de seulement 3,9 %<sup>9</sup>, tend à occulter le fait qu'il règne une grande insatisfaction parmi les jeunes instruits et formés, en particulier les jeunes diplômés d'universités, qui ne trouvent que rarement un emploi à la mesure de leur qualification. De plus, la plupart des relations de travail sont précaires. Le manque d'emplois entraîne également un exode des jeunes, surtout des hommes, qui délaissent les zones rurales pour les grandes villes ou les pays voisins tels que le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Niger<sup>10</sup>.

La **pauvreté** et l'**insécurité alimentaire** vont souvent de pair, et c'est également le cas au Bénin. Selon une étude à grande échelle réalisée en 2017, les ménages les plus pauvres sont dix fois plus susceptibles d'être touchés par l'insécurité alimentaire que les autres. Les ménages gérés par des femmes sont également plus exposés, tandis qu'un meilleur niveau d'éducation du chef de ménage a un impact positif sur la nutrition (République du Bénin 2018 : 29).

Une proportion importante de la population béninoise vit dans l'insécurité alimentaire, en particulier dans les régions rurales et dans les enclaves urbaines et péri-urbaines. Selon Adjimoti / Kwadzo (2018 : 2), qui se réfèrent aux statistiques nationales, 25 % des ménages ruraux ne peuvent pas nourrir correctement leurs familles sans le soutien de tiers, et sont donc en situation de haute insécurité alimentaire (*highly food insecure*). 45 % des ménages ruraux sont vulnérables et peuvent se trouver à tout moment en situation d'insécurité alimentaire.

Le département<sup>11</sup> de l'Atacora est le plus fortement touché par l'insécurité alimentaire, 20,9 % étant modérément, et 2,7 % gravement touchés. Dans les Collines, le Zou et le Couffo, au centre du Bénin, 10 à 20 % de la population vivent dans l'insécurité alimentaire, et un peu moins dans les départements du nord et du sud, avec resp. 5-10 % (République du Bénin 2018 : 22 et suiv.).

Dans l'ensemble, cependant, la proportion de personnes sous-alimentées a régulièrement diminué au fil des ans, passant de 17,2 % (2000-2002) à 11 % (2005-2007), puis à 7,9 % (2011-2013) et enfin à 7,6 % en 2018, jusqu'en 2020 (von Grebmer *et al.* 2021 : 42).

La disponibilité générale de la nourriture est un problème, mais également la composition nutritionnelle des aliments consommés, qui est insuffisante d'un point de vue physiologique. Une étude nationale de 2017 indique qu'au moment de l'enquête, 22 % des ménages interrogés dans le département de l'Atacora n'avaient consommé, au cours des dernières 24 heures, que quatre (ou moins) groupes d'aliments différents, sur 11<sup>12</sup>. Dans le Mono et le Zou, ce sont 14,3 % des ménages et dans le Couffo, 13,7 %. Dans tous les autres départements, la qualité nutritionnelle est en comparaison légèrement meilleure.

---

<sup>9</sup> <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/benin/>

<sup>10</sup> BTI / Bertelsmann Transformations Index (2022) : Benin Country Report 2022. URL : <https://bti-project.org/en/reports/country-report/BEN#pos12> [01/2023].

<sup>11</sup> Les niveaux administratifs au Bénin sont, par ordre décroissant : le *Département* (équivalent au Land allemand), suivi de la *Commune*, qui est subdivisée en *Arrondissements*, eux-mêmes comprenant les *Villages* et les *Quartiers*.

<sup>12</sup> Ces groupes sont : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les légumes, les fruits, la viande, le poisson et les fruits de mer, les produits laitiers, les huiles/grasses, le sucre, et les épices pour les sauces.



90 % de ces ménages ont déclaré consommer des céréales (dont 98 % de maïs), des légumes, des huiles / graisses et des épices. Les familles qui consommaient moins de quatre groupes de nutriments souffraient de carences en protéines animales (viande, œufs, lait et produits laitiers) et végétales (celles contenues dans les légumineuses, par exemple). Une carence en vitamine A et en fer a également été constatée (République du Bénin 2018 : 37 et suiv.). Une conséquence de ce régime alimentaire pauvre en nutriments est une carence en fer chronique chez les enfants, qui touche également un peu plus de 50 % des femmes (cf. IFPRI 2015 et FAO 2021 : 133).

Comme exemple d'aliments de mauvaise qualité nutritionnelle, FoodAfrica cite le maïs, utilisé comme aliment de base en particulier dans le sud et le centre du pays, qui est certes riche en énergie, mais ne contient pratiquement pas de calcium, de fer ni de zinc et n'est combiné qu'à quelques aliments d'origine animale dans le régime quotidien<sup>13</sup>. Dans les zones rurales, ces derniers sont généralement constitués de poisson, qui n'est cependant consommé qu'en très petites quantités et apparaît (occasionnellement) dans l'alimentation de seulement 16 % des enfants de notre échantillon. Bien que dans les villages, de nombreux ménages élèvent des poulets ou d'autres volailles, seulement 2 % des enfants consommaient des œufs plus ou moins régulièrement (cf. Bioversity International 2016)<sup>14</sup>.

En conséquence, seulement un cinquième de tous les enfants de moins de deux ans bénéficient d'une nutrition optimale sur le plan physiologique, ce qui signifie que, du moins jusqu'à il y a quelques années, au moins un tiers de tous les enfants de moins de cinq ans présentaient des retards de croissance (34 % en 2014) qui peuvent être attribués à une sous-alimentation. 12 % des enfants souffraient même d'un retard de croissance sévère (cf. Fogny / Trentmann 2016). La FAO (2021 : 133) indique qu'en 2020, 5 % des enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation (*wasting*) et 31,3 % d'un retard de croissance (*stunting*)<sup>15</sup>.

La focalisation de nombreux ménages sur un régime alimentaire pauvre en nutriments, comme décrit plus haut, résulte de la réunion de plusieurs facteurs. L'un d'eux est probablement l'extrême charge de travail des femmes, qui s'occupent pratiquement seules de la cuisine et de l'approvisionnement en nourriture. Ainsi, de nombreuses familles auraient accès, du moins en théorie, à des compléments alimentaires, très nutritifs pour certains et même à haute valeur commerciale, qui sont librement accessibles dans la nature, quasiment partout dans le pays. Selon les spécialistes, ce sont quelque 150 plantes comestibles et presque autant d'animaux qui pourraient être introduits dans l'alimentation (cf. Bioversity International 2016). Certains arbres comme le baobab, le kapok ou le moringa, dont les (jeunes) feuilles sont riches en vitamines, et qui poussent en abondance – du moins dans certaines régions –, pourraient aider des milliers de ménages à mieux nourrir leur progéniture, bien mieux qu'actuellement. Mais en raison de leur charge de travail, les femmes n'ont souvent pas le temps d'aller chercher cette nourriture.

Le prestige des différents aliments peut également jouer un rôle ici, puisque les « fruits de la brousse » ne sont pas considérés comme les égaux ou du moins pas aussi bons que les aliments « modernes ».

---

<sup>13</sup> Informations tirées d'entretiens de l'équipe AVE avec des représentants de FoodAfrica en 2018.

<sup>14</sup> Voir aussi l'étude de F. Bliss (2019 b) sur la sécurité alimentaire au Bénin.

<sup>15</sup> Le *stunting* fait référence à un retard de croissance, tandis que l'émaciation correspond à une insuffisance pondérale aiguë. Les chiffres indiqués, ainsi que des niveaux élevés d'anémie chez les femmes, sont malheureusement monnaie courante dans toute l'Afrique de l'Ouest (FAO 2021 : 133).

La pauvreté des ménages est également l'une des causes de la sous-alimentation, de la dénutrition et de la malnutrition. Par exemple, les œufs et les poulets, que l'on trouve dans la plupart des ménages, sont plus susceptibles d'être vendus que consommés en famille. Pour les femmes en particulier, la vente de petits animaux ou de légumes issus de leur potager est souvent le seul moyen d'accéder à de l'argent liquide, dont elles ont besoin pour acheter de l'huile de cuisson, du sel et d'autres ingrédients importants pour la cuisine – un domaine que les hommes au Bénin évitent d'une manière générale<sup>16</sup>.

Enfin, les concepts d'éducation et de nutrition traditionnels, transmis en particulier par les grands-mères, peuvent également avoir un effet négatif sur la façon de se nourrir (par exemple, quand on entend à maintes reprises que « si on donne des œufs à manger aux enfants, ils vont finir par les voler ») ; c'est pourquoi les grands-mères en particulier, sont des interlocuteurs importants pour mettre en œuvre un changement, en raison de leur influence sur les filles et les belles-filles (cf. Bliss 2019 b).

D'un point de vue **socio-culturel**, et également des suites du colonialisme, le Bénin est un État multiethnique où sont parlés 55 langues et dialectes différents, le français étant la langue véhiculaire. Les Fon, groupe ethnique à prédominance chrétienne, représentent 38,4 % de la population et vivent surtout dans le sud du pays. Ils sont suivis par les Adja et groupes apparentés (15,1 %), les Yoruba et parents (12 %), les Bariba et parents (9,6 %), les Peulhs et groupes similaires (8,6 %), les Ottamari et parents (6,1 %), les Yoa et Lokpa (4,3 %), les Dendi (2,9 %) et d'autres groupes ethniques avec 0,9 % (estimations de la CIA 2023 pour 2013). 48,5 % des Béninois sont de religion chrétienne<sup>17</sup>, 27,7 % sont musulmans et 16,8 % pratiquent une religion traditionnelle (*Ibid.*).

Les **inégalités hommes-femmes** sont assez prononcées au Bénin, où l'indice d'inégalité de genre (*Gender Inequality Index*) était de 0,612 en 2019, classant le Bénin au 148<sup>e</sup> rang sur 162 pays<sup>18</sup>. Dans la pratique, les rôles attribués aux femmes béninoises ne correspondent pas à l'idée que l'on se fait généralement des femmes ouest-africaines, c.-à-d. économiquement fortes, confiantes en elles et bien organisées. Même si la Banque mondiale constate qu'en 2015, au Bénin, contrairement aux tendances observées dans de nombreux autres pays, les ménages gérés par des femmes ne comptaient « que » 28 % de pauvres, contre 38 % chez les ménages gérés par des hommes, cela ne doit pas occulter le fait que les femmes et les filles continuent d'être gravement défavorisées. Elles effectuent la majorité des travaux (même pénibles) dans l'agriculture, le commerce et bien entendu, au sein du foyer ; et pourtant, elles ne jouissent politiquement et socialement pas des mêmes droits que les hommes – ni dans le monde moderne, ni dans la société traditionnelle. En outre, dans presque tous les groupes ethniques du Bénin, les femmes sont exclues de la propriété foncière et ne reçoivent le droit d'utiliser des terres que par l'intermédiaire de leur mari, lorsqu'elles se marient. L'apparente amélioration de la situation des ménages dirigés par des femmes est en effet contredite par le fait qu'au sein de ce groupe, en 2011, les ménages de femmes divorcées étaient significativement plus pauvres (23 %) que les ménages d'hommes

---

<sup>16</sup> C'est la raison pour laquelle il serait important de transmettre aux femmes (et aux autres membres du ménage) des connaissances sur la bonne nutrition des enfants, et aussi d'inclure les hommes de toute urgence (voir également Bliss 2019 b).

<sup>17</sup> Pour plus d'information sur le christianisme au Bénin, voir Dossou, Simon / Dagan, Omer (2016).

<sup>18</sup> BTI / Bertelsmann Transformations Index (2022) : Benin Country Report 2022. URL : <https://bti-project.org/en/reports/country-report/BEN#pos12> [01/2023].

divorcés (14,8 %) et que les ménages de veuves (30,1 %) étaient nettement plus pauvres que les ménages de veufs (21,4 %) (cf. RdB / Banque Mondiale 2013)<sup>19</sup>.

En ce qui concerne la **gouvernance**, le Bénin était vu comme un point d’ancrage de la stabilité en Afrique de l’Ouest pendant les derniers trente ans. Mais après plusieurs années d’un assouplissement politique important, Patrice Talon, président du Bénin depuis 2016 et réélu en 2021, accorde désormais la plus haute priorité au développement économique du pays, également par rapport à l’objectif national de réduire la précarité des conditions de vie de larges couches de la population. En outre, le progrès de la démocratie, la marge de manœuvre de la société civile et sa contribution au discours politique, ainsi que la liberté d’expression en général sont de plus en plus négligés ; néanmoins, on observe un paysage de la presse qui reste relativement libre, celle-ci s’attaquant avant tout à la corruption endémique dans le pays (cf. RdB 2018, USA. SD 2022, World Bank 2022)<sup>20</sup>.

Les problèmes sociaux s’accompagnent d’une importante détérioration de la situation sécuritaire dans certaines régions du Bénin. Ces dernières années, les groupes terroristes islamistes venus du nord, c.-à-d. du Burkina Faso, du Niger et du Nigeria, n’ont cessé de progresser dans le pays, entraînant une recrudescence du banditisme, qui vient s’ajouter à des conflits de plus en plus fréquents entre les agriculteurs sédentaires et les éleveurs nomades, qui se disputent les ressources<sup>21</sup>. Alors que l’appareil sécuritaire du pays pèse lourdement sur le (modeste) budget national, il y a un manque éclatant de fonds pour investir dans l’économie et le bien-être social, ce qui augmente par ailleurs le risque de vulnérabilité de jeunes chômeurs, plus ou moins sans perspectives, face aux tentatives de recrutement des islamistes.

## 2.2 Situation de l’agriculture et de l’écologie

En principe, **les conditions écologiques** au Bénin sont plutôt favorables à l’agriculture, avec un vaste éventail de cultures et l’élevage intégré. Cependant, les conditions varient considérablement d’une région à l’autre et les sols autrefois fertiles sont aujourd’hui gravement appauvris et donc peu productifs. Malgré les effets du réchauffement climatique, les conditions pluviométriques sont suffisantes partout, du moins pour l’agriculture telle qu’elle est pratiquée jusqu’à présent (près de 2.000 mm par an à Cotonou sur la côte et plus de 1.000 mm par an dans l’Atacora au nord). Cependant, les effets du réchauffement climatique se font principalement sentir dans la variabilité des précipitations, en particulier au début et à la fin de la saison des pluies. Celle-ci dure généralement de mai à fin octobre, mais commence souvent plus tôt ou plus tard et se termine toujours trop tôt. Cela conduit à une période de croissance raccourcie, ce qui laisse à peine le temps aux céréales de mûrir et fait baisser les rendements.

Une majeure partie de la population béninoise vit de l’**agriculture**. Les principales cultures sont le maïs avec plus d’un million d’hectares de surfaces cultivées, le manioc avec plus de

---

<sup>19</sup> Des rapports ultérieurs font également référence à l’étude de 2011.

<sup>20</sup> En revanche, le rapport de la Banque africaine de Développement (BAD 2022) constate des évolutions plutôt positives, tant au niveau de la situation politique qu’en ce qui concerne la « question de la gouvernance » (c.-à-d. la corruption notamment).

<sup>21</sup> Voir la carte sur le site du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/benin/#securite> [01/2023]. Sur les conflits sur les ressources, v. de Bruijne (2021).

500.000 hectares, puis viennent avec 300.000 hectares ou moins, par ordre décroissant, l'igname, le riz, l'arachide, le soja, le piment, la tomate, le coton et la noix de cajou<sup>22</sup>.

Le Tableau 1 livre quelques caractéristiques générales de l'agriculture au Bénin. Il est frappant de constater que la surface moyenne cultivée par exploitation dans le nord du pays est de plusieurs hectares plus grande que celle dans le centre et le sud. En conséquence, la mécanisation est plus avancée dans l'Alibori, l'Atacora et le Borgou que dans les autres départements. La qualité du sol dans le sud et le centre du pays est généralement beaucoup plus fertile que dans le nord. Le degré d'organisation des petits agriculteurs dans les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) est également relativement élevé dans l'Alibori (43,0 %), l'Atacora (25,5 %) et le Borgou (19,3 %), mais les OPA sont importantes dans le Zou également (12,8 %).

S'agissant des exploitations agricoles, la proportion de ménages gérés par des femmes est en moyenne de 15,8 % au Bénin. Cela concerne avant tout les départements du Couffo, du Mono, des Collines et du Zou, tandis que c'est dans l'Alibori qu'on en trouve le moins, avec seulement 2,3 % (cf. RdB 2021).

Seulement 3,42 % des ménages agricoles ont accès à l'irrigation, et la proportion de terres irriguées dans la zone agricole est proportionnellement faible (1,76 %). L'accès aux intrants agricoles est très variable. Seulement 12,41 % des exploitations ont accès à la mécanisation, 36,49 % aux produits phytosanitaires, 28,64 % aux semences ou plants de haute qualité, 28,4 % aux engrais organiques et 51,24 % aux engrais minéraux (RdB 2021).

**Tab. 1 : Données choisies sur la situation de l'agriculture au Bénin**

Département	Surface moyenne cultivée (ha)	Part des ménages gérés par des femmes (%)	Part des ménages ayant accès aux crédits (%)	Part des ménages membres d'une OPA (%)	Part de mécanisation pour le travail du sol (%)
Alibori	5,8	2,3	6,8	43,0	52,8
Atacora	4,8	13,9	3,8	25,5	27,8
Atlantique	1,0	16,1	5,7	1,7	0,1
Borgou	6,8	6,9	8,6	19,3	32,2
Collines	5,8	20,6	12,2	6,5	0,4
Couffo	1,1	28,7	2,0	1,1	0,8
Donga	4,1	6,1	2,6	4,6	1,2
Littoral	0,1	9,3	30,8	50,1	0,2
Mono	1,1	25,3	5,0	1,1	0,8
Ouémé	1,2	13,2	16,2	2,5	0,1
Plateau	1,6	12,8	3,9	1,4	3,7
Zou	2,3	19,1	9,6	12,8	0,3
Moyenne nationale	3,3	15,8	6,9	11,9	12,4

Source : RdB (2021)

Le secteur agricole béninois était censé agir comme un catalyseur afin d'accélérer la croissance économique et le développement du pays. Cependant, la réalité est différente, comme en

<sup>22</sup> Pour une surface totale d'env. 3,95 millions d'hectares (World Bank Data 2023 pour 2020).

témoignent les chiffres cités plus haut, qui traduisent une faible productivité globale du secteur agricole.

En 2016, le gouvernement de l'actuel président, Patrice Talon, a pris la décision de faire du Bénin un pays agricole moderne et prospère. Par conséquent, le Cabinet de conseil public CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural), qui était auparavant représenté dans tous les départements et disposait d'un effectif important, a été dissous fin 2016, et remplacé par sept ATDA (Agence Territoriale de Développement Agricole) indépendantes qui sont sous le contrôle direct du chef de l'administration du ministère de l'Agriculture. Les activités agricoles ont été organisées à l'échelle régionale autour de sept zones de développement agricole, appelées *Pôles de Développement Agricole*. Pour accompagner les réformes, le gouvernement a mis en place des projets et des institutions portant notamment sur l'amélioration de la productivité agricole, les services de conseil, l'accroissement de la compétitivité des chaînes de valeur, la promotion des services financiers ruraux, etc.

Sur les huit filières<sup>23</sup> de production végétale classées prioritaires (maïs, riz<sup>24</sup>, manioc, légumes, coton, palmier à huile, igname, ananas, noix de cajou), seule la culture maraîchère et celle de la noix de cajou ont réussi à atteindre et même à dépasser les objectifs fixés en 2008 pour l'année 2015. Le rendement de toutes les autres cultures est resté nettement inférieur aux attentes. Même les filières viande, lait, légumes, poissons et crevettes n'ont pas pu répondre aux objectifs de croissance que l'on attendait d'elles. Le riz et les légumes doivent toujours être importés, tout comme le lait et les œufs, afin de répondre à la demande béninoise (cf. RdB 2017 : 4).

Le secteur du soja connaît également un développement intéressant, dont la filière bénéficie de divers projets de soutien – y compris par la Coopération allemande au Développement – et où les négociants, des Indiens en particulier (pour l'exportation vers le Nigeria et même vers l'Inde, semblerait-il), sont actifs sur un marché en forte croissance. L'augmentation rapide de la culture du soja au Bénin joue également un rôle pour la sécurité nutritionnelle, car le soja est actuellement de plus en plus consommé sous forme de farine (p. ex. avec du manioc) dans le régime alimentaire de base et a déjà trouvé sa place dans la cuisine locale sous forme de « fromage » de soja (tofu). Contrairement au Burkina Faso ou au Mali, le fromage de lait de vache fabriqué par les éleveurs transhumants Peulhs est très apprécié des Béninois et jouit d'une clientèle locale considérable.

En revanche, la transformation d'autres produits à base de soja est moins développée et commence tout juste à devenir intéressante pour la création de valeur locale, par exemple sous forme de lait de soja, de yaourt ou de biscuits au soja. L'huile de soja est transformée en produits cosmétiques par plusieurs entreprises de traitement industrielles, ou bien exportée sous le label *Fruit d'Or* par exemple, tandis que la farine de soja est utilisée dans plusieurs petites usines modernes encore peu nombreuses, principalement comme aliment pour bébés, et vendue à un prix relativement élevé dans les commerces en milieu urbain. En revanche, une intensification de la production de farine, ainsi qu'une distribution plus large à des prix acceptables pour les masses de la population, n'ont pas encore été mises en œuvre ; pourtant, la farine de soja devrait être

---

<sup>23</sup> Dans le contexte de la présente étude, le terme de « filière » signifie également « chaîne de création de valeur ».

<sup>24</sup> Comparaisons sur la promotion de la riziculture au Bénin, en particulier dans les basses terres marécageuses (*bas fonds*), Gaesing / Agbobatinkpo-Dahoun (2019).

quasiment incontournable en raison de ses nutriments, notamment pour les cantines scolaires, et pourrait également considérablement améliorer la nutrition des ménages (cf. Bliss 2019 a).

Un rapport sur lequel s'appuie la stratégie agricole actuelle du gouvernement conclut que l'agriculture béninoise ne peut pas se développer adéquatement tant qu'elle sera confrontée aux problèmes suivants : (1) un accès difficile aux intrants et aux terres et leur disponibilité en général, (2) une faible utilisation de l'eau et de l'énergie, (3) un faible degré d'organisation des filières, (4) l'éloignement et la mauvaise accessibilité des zones de production agricole, (5) des capacités de stockage trop faibles et qualitativement insuffisantes<sup>25</sup>, (6) une mécanisation qui n'en est qu'à ses débuts (« embryonnaire »), (7) la faible résilience des groupes de population vulnérables, (8) des réformes institutionnelles et organisationnelles inadéquates, et (9) un financement insuffisant et inadéquat du secteur agricole (cf. RdB 2017 : 14).

La déforestation anthropique est un autre frein au développement agricole du Bénin. Elle est la cause des changements climatiques ainsi que de l'érosion des sols. La disparition progressive des forêts résulte, d'une part, de l'expansion des terres arables par défrichage, couplée à l'abattage massif des arbres (y compris des arbres utiles tels que le karité) dans les champs pour éviter l'ombre, une pratique encore courante dans la culture du coton, et d'autre part, de la forte demande de bois de chauffage et de charbon de bois, en particulier autour des villes. Dans ce contexte, le « reboisement » massif avec des plantations de noix de cajou, notamment dans le nord du pays, peut être vu positivement – bien qu'il soit sans effets écologiques significatifs. En outre, il existe des plantations de teck dans le centre du Bénin, qui fournissent entre autres le bois dont les populations ont un besoin urgent.

Entre autres choses, le projet de Coopération du Développement ProSOL tente de lutter contre la dégradation des sols en prônant des techniques d'agriculture biologique telles que le paillage des champs avec les tiges du coton récolté au lieu de les brûler, ou la pratique des cultures intermédiaires avec des légumineuses, qui libèrent de l'azote dans le sol et le rendent ainsi plus fertile. Le projet démontre également que le coton peut être cultivé avec des arbres sans perte de rendement (cf. Gaesing / Bliss 2019).

Un autre problème de l'agriculture béninoise est l'accès très limité des petits exploitants agricoles aux prêts pour préfinancer la campagne agricole. Seulement 6,9 % des exploitations agricoles ont accès au crédit (cf. RdB 2021). Cela signifie que la plupart des prêts octroyés, y compris les fonds fournis par des institutions financées par des bailleurs de fonds, vont au commerce à court terme et non à l'agriculture.

Les jeunes sont encore moins susceptibles d'obtenir un prêt, en particulier dans le secteur agricole. Une étude de 2016, réalisée par le co-auteur Frank Bliss, sur la promotion de l'emploi au Bénin, a montré qu'à cette époque, personne, même dans les villes, n'obtenait de crédit à la création d'entreprise, à moins d'être issu d'une famille riche possédant des terres, des biens immobiliers et des véhicules, alors que ceux-là ont justement moins besoin d'un prêt.

De nombreux petits paysans pratiquent l'élevage en combinaison avec l'agriculture. Dans les départements de l'Alibori, du Borgou et de l'Atacora dans le nord du pays, c'est l'élevage bovin qui domine. Le problème de l'élevage transhumant par les Peulhs, qui conduisent leurs troupeaux du nord, souvent du Niger ou d'autres pays voisins, vers les pâturages du Bénin, a

---

<sup>25</sup> Bien qu'un grand nombre de magasins de stockage aient été construits par des bailleurs de fonds ces dernières années, beaucoup d'entre eux tombent en ruine parce qu'ils ne sont pas entretenus.

récemment atteint son paroxysme. En conséquence, il y a de plus en plus de conflits avec les agriculteurs locaux, car le bétail dévaste souvent leurs champs et mange la récolte.

Actuellement, le **droit foncier traditionnel au Bénin**<sup>26</sup> est peu à peu remplacé par les exigences de la législation « moderne », qui vise à convertir les droits d'utilisation des terres en titres de propriété officiels. La raison invoquée pour ce changement est d'une part, la mise en place d'une plus grande sécurité juridique et donc la minimisation des litiges au sujet des droits d'usage des terres. D'autre part, il est évident que les droits sur des terres auparavant non aliénables deviendront alors un objet de négoce au titre de la propriété foncière. Pour justifier cela, les organisations de CID en particulier, citent la possibilité pour les banques de mobiliser beaucoup plus de crédits à la production agricole, puisqu'elles auront désormais des garanties foncières pouvant être hypothéquées<sup>27</sup>. Néanmoins, s'agissant du *hidden agenda* (« agenda caché »), on peut bien entendu supposer que la « réforme » au Bénin vise avant tout à encourager et à légaliser le *land grabbing*, c.-à-d. l'appropriation des terres par des membres de l'élite politique, comme on peut l'observer ailleurs. Des exemples au Burkina Faso montrent que, dès lors que les terres deviennent aliénables, les petits propriétaires ne sont plus en mesure de contracter des crédits à l'investissement et qu'au lieu de cela, ils sont privés de leurs biens par les spéculateurs et les profiteurs dans les plus brefs délais. De nombreuses familles rurales burkinabè habitant autour de la capitale Ouagadougou, ont vendu leurs titres fonciers au minimum de leur valeur réelle immédiatement après les avoir reçus. En très peu de temps, ces revenus a priori « énormes » ont été complètement dépensés, à la suite de quoi ces familles avaient irrémédiablement perdu le fondement de leur existence économique.

Toutefois, la nouvelle législation ne consiste pas, du moins en théorie, en une reconversion de tous les droits de propriété communautaire ou tribale en titres fonciers individuels, en vertu de laquelle, comme en Zambie, des millions d'hectares de *tribal trust lands* (« terres sous tutelle tribale »), sont retirés aux collectivités et redistribués aux investisseurs. Il s'agit bien plus de formaliser une revendication foncière permanente (c.-à-d. également héréditaire), qui dure depuis au moins deux générations, en faveur des agriculteurs qui exploitent les terres. Les droits traditionnels sont transférés tels quels, sans perte de surface, en titres de propriété foncière.

Dans le cadre du *Plan Foncier Rural*, des parcelles ont été arpentées et la propriété en a été clarifiée (cf. Lavigne Delville 2020). Depuis peu, on délivre également des *Attestations de détention coutumière* (ADC), dont une partie peut également être hypothéquée. Il s'agit d'un titre foncier du type « souple » qui atteste de l'exploitation de terres depuis de nombreuses années par une personne ou ses ancêtres, mais qui ne signifie pas encore un enregistrement au cadastre. Les différents documents de propriété foncière, ainsi que le niveau de sécurité que ces documents offrent à leurs détenteurs sont décrits au Tableau 2.

Traditionnellement, les femmes au Bénin disposent tout au plus d'un droit d'usage sur leurs terres, puisque dans la plupart des groupes ethniques, ces droits sont séparés des droits d'usage de leurs maris, frères ou pères. En règle générale, elles se voient attribuer par leur mari un lopin de terre à cultiver après le mariage. Mais ce droit d'usage peut être révoqué à tout moment et il n'est pas non plus pris en compte dans la modernisation des droits d'usage sur les terres. Ce sont presque exclusivement les terres héritées (*héritage*) ou, dans une moindre mesure, les terres reçues

---

<sup>26</sup> Les informations sur le droit foncier au Bénin sont tirées de Gaesing / Bliss (2019), où elles sont plus détaillées. D'autres publications sur l'évolution du droit foncier traditionnel sont disponibles dans Lavigne Delville (2010 et 2014) et C. Lund (2008 et 2011).

<sup>27</sup> Voir également les remarques de Gaesing / Gutema (2022) sur la délivrance de titres fonciers pour les couples mariés en Éthiopie et la possibilité d'utiliser ces titres pour l'obtention de prêts en milieu rural.

en cadeau (*don*), qui sont enregistrées au nom de leurs exploitants actuels et inscrites au cadastre à leur nom. Ainsi, l'inscription au registre foncier ne fait que renforcer les structures patriarcales de la propriété foncière.

En ce qui concerne les champs donnés aux femmes après le mariage pour leur propre utilisation, les différentes ethnies du Bénin ont chacune leurs règles. Par exemple, l'équipe de recherche de l'INEF dans le nord du pays a appris que chez les Peulhs, les femmes pouvaient conserver ces champs à vie, même en cas de décès du mari ou de divorce. Chez les Bariba, qui vivent dans les mêmes régions, elles se voient retirer leur champ dans les deux cas, et leurs époux peuvent le leur reprendre à tout moment pour diverses raisons (cf. Gaesing / Bliss 2019).

**Tab. 2 : Documents de propriété foncière et leur niveau de sécurité**

Document	Délivré par	Niveau de sécurité
<i>Décharge</i> (« transfert »)	Document informel signé par l'acheteur et le vendeur et contresigné par des témoins.	Aucune ; d'autres propriétaires potentiels peuvent faire valoir leurs droits
<i>Convention de vente</i> (Contrat d'achat)	Formulaire disponible contre paiement auprès de l'administration où figurent le vendeur, l'acheteur, les témoins et, le cas échéant, les coordonnées de la parcelle (si elle a été mesurée). Signature du maire.	La propriété de la parcelle n'étant pas vraiment vérifiée, la sécurité reste aléatoire.
<i>Fiche de recasement</i>	Délivrée par la <i>Commission de Recasement</i> et signée par le géomètre-arpenteur ainsi que le maire.	Sûre, mais reste contestable (surtout en régions urbaines)
<i>Attestation de recasement</i>	Délivrée par le maire après vérification du cadastre	Relativement sûre car inscrite au registre de l'administration ; reste néanmoins contestable (surtout en zones urbaines)
<i>Attestation de détention coutumière</i> (ADC)	Délivrée par le maire après vérification du cadastre	Document officiel ; sûr, car inscrit au registre de l'administration (souvent en régions rurales)
<i>Titre foncier</i> (titre de propriété)	Délivré par l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) après examen des documents et état des lieux / visite sur place	Sûr et incontestable

Source : RdB (2013)



Cette circonstance entraîne des conséquences importantes pour tous les projets de CID agricoles orientés sur la conservation des sols et de l'eau et/ou la promotion de la productivité par le biais de conseils sur les techniques culturales ou d'un soutien à l'approvisionnement en intrants (semences améliorées et engrais). De telles contributions de la CID peuvent facilement faire doubler les rendements et aussi améliorer la qualité des sols, augmentant ainsi les rendements sur le long terme. Ce succès de la politique de développement est démontrable. Une preuve cynique de ses effets, c.-à-d. des succès apparents de l'investissement foncier, est le fait que dans de nombreux cas, les femmes se sont vu reprendre leurs champs, devenus aliénables, par leurs époux, qui les ont remplacés par d'autres parcelles moins rentables car moins bien situées.

### 3. Le secteur du (micro)crédit et le financement agricole au Bénin

#### 3.1 Introduction

##### Les prestataires financiers au Bénin

Au Bénin, les services financiers formels sont actuellement assurés par 15 banques, c.-à-d. 17 si l'on inclut la Banque centrale (BCEAO), et par 56 institutions de microfinance (IMF) agréées et recensées dans une association en tant que membres obligatoires, appelées « Services Financiers Décentralisés » au Bénin. Les IMF à elles seules sont représentées par plus de 700 filiales dans le pays. En 2020, on comptabilisait pour 1.000 adultes un total de 323 comptes bancaires<sup>28</sup> dans le pays, et selon une lecture différente des chiffres, ce sont au total 490 comptes, 400 pour les femmes et 410 pour les pauvres, qui ont été recensés (cf. World Bank 2022 pour 2021).

En plus des prestataires financiers formels (PF), un nombre inconnu de prêteurs privés non autorisés opèrent presque partout dans le pays, mais en dehors de la légalité. Il existe peu d'informations ou de statistiques concernant ce sous-secteur.

D'une part, les IMF diffèrent des banques commerciales par leur concept en ce sens qu'elles sont appelées « systèmes financiers décentralisés ». En outre, comme il s'agit principalement de coopératives ou d'associations, elles ont également une forme juridique différente. Leurs domaines d'activité se chevauchent également à de nombreux égards, notamment dans la mesure où les deux groupes collectent les dépôts d'épargne accordent des prêts, et où certaines IMF soutiennent même les petites et moyennes entreprises (PME) à hauteur d'environ 50 millions de FCFA (75.188 EUR) par prêt individuel. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le siège est à Cotonou et une filiale à Parakou, est l'organe de surveillance des banques au Bénin, et contrôle également les activités des grandes IMF (avec un encours de crédits de plus de deux milliards de FCFA, soit environ 3,008 Mio. EUR).

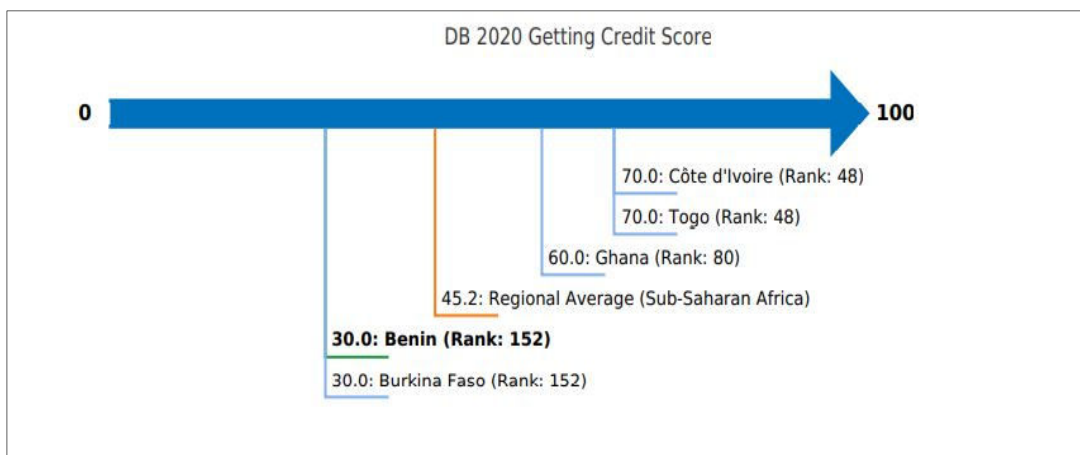
Globalement, le Fonds monétaire international (FMI) considère que la structure du système bancaire est relativement bonne au Bénin, en particulier l'inclusion financière (théorique) y est encouragée par la large présence des IMF, ou Services financiers décentralisés, dans les départements et les communes. Cependant, la dernière analyse par pays du FMI, datant de 2022, fait à nouveau état de grandes difficultés à effectivement obtenir des prêts dans le pays, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) (IMF 2022 : 25, voir également la Figure 3). Ce constat est pleinement corroboré par les résultats de la présente étude de l'INEF (p. ex. l'absence des fiches d'état civil nécessaires, la complexité de la procédure de demande, notamment en ce qui concerne les documents à fournir, la durée du processus jusqu'au premier déboursement de capital, un montant inférieur au montant demandé dans certains cas, etc.).

Bien que le taux des créances douteuses (*non-performing loans*) demeure relativement élevé avec 6,1 %, le FMI a néanmoins constaté quelques évolutions positives, puisque ce taux a tout de même chuté de 2,4 points depuis 2017 (*Ibid.*, p. 26).

---

<sup>28</sup> Sauf indication contraire, nos chiffres et informations factuelles sont basés sur nos nombreux entretiens avec des représentants du secteur de la finance tels que la Banque centrale, des filiales régionales ou locales d'importantes banques et IMF, ainsi que leur association nationale.

Fig. 3 : L'accès au crédit difficile au Bénin en comparaison avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest



Source : World Bank (2020: 28).

Dans le domaine du financement à vocation agricole, les acteurs suivants peuvent être identifiés comme parties prenantes dans le secteur financier béninois :

(i) les organes politiques de surveillance du secteur financier : il s'agit notamment du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), de la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest en tant qu'organe suprême de surveillance du système bancaire (BCEAO) et de l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), c.-à-d. des IMF ;

(ii) les prestataires de services financiers (PF), à savoir les banques et explicitement les 105 IMF agréées, qui se réduisent à 56 membres au sein de l'Association

Fig. 4 : Siège social d'une grande IMF à Cotonou



Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSPD), également connue sous le nom de Consortium ALAFIA (Association des IMF ALAFIA)<sup>29</sup>, si l'on ne compte que les organisations faitières, au nombre de quatre (comprenant chacune entre 3 et 33 IMF indépendantes). Celles-ci ne disposent que d'une seule voix pour voter au sein de leur

association, quel que soit le nombre de membres. À l'origine, nombre d'IMF ont été créées dans le but de promouvoir l'agriculture, et certaines le reflètent explicitement dans leur nom : c'est le

<sup>29</sup> Le Consortium ALAFIA en tant qu'association (APSPD-Bénin) ne doit pas être confondu avec le terme *alafia*, qui signifie « solidarité » au Bénin. De fait, il existe aussi une ONG appelée Alafia, le plan national de développement ALAFIA, etc.

cas notamment de la FECECAM (Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel), qui est de loin le plus grand acteur de la microfinance au Bénin. Dans la pratique cependant, ce domaine de la microfinance, assez complexe et peu lucratif, est surpassé dans presque toutes les IMF par celui des crédits commerciaux, aussi bien en termes de nombre de prêts accordés que de leur taille. La plupart des banques au Bénin n'excluent pas explicitement les prêts au secteur agricole, mais sont encore plus réticentes à les accorder que les IMF.

(iii) le Fonds national de développement agricole (FNDA), qui est de loin le plus grand acteur national dans le domaine de la promotion du financement : selon les représentants des autorités, le Fonds, qui est soutenu par de nombreux bailleurs de fonds ainsi que par la CF allemande, joue un rôle clé dans le financement agricole depuis environ deux ans, conformément au mandat de l'État. Cependant, nos entretiens avec différents partenaires financiers (bailleurs de fonds et PF) ont révélé que le FNDA, avec ses trois *Guichets*, ou domaines de financement, ne progressait que très lentement, en particulier dans l'offre de base pour le groupe cible, à savoir les exploitations agricoles (voir Encadré 1). Ainsi, au 31 octobre 2022, seuls 217 prêts à l'investissement avaient effectivement été versés à leurs bénéficiaires par les IMF refinancées. À ce jour, il n'a pas été possible de déterminer si les banques commerciales bénéficiaient également de fonds du FNDA.

#### **Encadré 1 : Fonds National de Développement Agricole (FNDA)**

Le FNDA a été lancé en 2019 par l'État, avec le soutien massif de la communauté internationale des bailleurs de fonds, dans le but d'offrir un instrument de liaison pour le financement de l'agriculture et la promotion des principales Chaînes de valeur agricoles (CVA). L'objectif est de créer, pour trois domaines de financement prioritaires (les *Guichets*), les conditions-cadre institutionnelles, techniques et financières nécessaires à l'accroissement de la production agricole ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation des produits, y compris leur exportation.

Le Guichet 1 vise à promouvoir les infrastructures publiques en amont et en aval de l'agriculture, ainsi que les investissements privés dans le développement, la consolidation et/ou la professionnalisation des activités agricoles, considérés comme une condition préalable au développement du secteur agricole. Ici, ce sont essentiellement les exploitations agro-industrielles qui sont visées. Le financement (en tant que subvention) commence à 10-15 millions de FCFA et ne doit pas dépasser 50 millions.

Le Guichet 2 utilise des subventions pour promouvoir la recherche agricole, les services de conseil, la formation et le renforcement des structures institutionnelles des parties prenantes, ainsi que la certification et la promotion de l'accès au marché. Cependant, selon les experts financiers, aucune demande de financement d'un projet de recherche n'a été soumise jusqu'à présent.

Seul le Guichet 3 inclut, entre autres, des ressources financières sous forme de fonds de garantie pour l'accord de prêts à des petites exploitations agricoles de tous types, fonds qui sont transférés par le FNDA aux PF à un coût de financement de seulement 2 %. À ce jour, selon le département des statistiques du FNDA, 10 banques et 18 IMF ont conclu des accords avec le FNDA à cet égard. Vers la fin de la deuxième année du rapport, moins de 220 prêts avaient été accordés, la plupart des PF ne manifestant apparemment que peu d'intérêt pour le financement agricole, même avec une garantie supportée à 50 % par le FNDA et à 50 % par les PF. En outre, ces derniers seraient eux-mêmes en désaccord avec les procédures et les systèmes de garantie utilisés.

### Le secteur de la « micro » finance

Selon les dernières informations de l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), qui est l'autorité de surveillance des IMF officiellement recensées au Bénin, en date du 28/02/2022, on compte dans le pays actuellement 56 prestataires financiers (PF) qui se répartissent sur 105 IMF indépendantes du point de vue comptable, et qui sont habilités à collecter les dépôts d'épargne et à accorder des prêts. Cela inclut, comparé au cadre national plus modeste au Bénin, de très grandes organisations, telles que la Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM), soutenue également par la CF allemande, et qui compte plus de 1,8 millions de clients, la PEBCo-BETHESDA avec près de 300.000 clients, le Programme d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) et le Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (RENACA), qui comptent respectivement quelque 200.000 clients, l'Association des Caisses de Financement à la Base (ACFB) avec plus de 150.000 clients et SIAN'SON Microfinance avec environ 100.000 clients. La plupart des autres IMF sont généralement bien en dessous de ces chiffres (cf. Alafia 2022).

En termes de montant des crédits accordés, l'ordre de prévalence de ces grandes IMF est à peine modifié. Fin 2021, la FECECAM avait de nouveau dépassé la barre des 70 milliards de FCFA (= environ 105,3 Mio. EUR) d'encours de crédits, laissant loin derrière elle tous les autres PF du groupe. En deuxième position se trouvait le PADME, avec environ la moitié (quelque 35 milliards de FCFA) de ce montant, suivi du PEBCo-BETHESDA, avec un montant d'un peu moins de 18 milliards de FCFA de crédits accordés. Seuls le RENACA et Vital Finance ont dépassé la barre des dix milliards de FCFA, tandis que tous les autres PF sont restés bien en dessous. Certains sont même restés en dessous de la limite de 50 millions de FCFA, c.-à-d. qu'ils ont des prêts en cours d'un montant total inférieur à 75.000 EUR (*Ibid.*).

Avec 170 filiales, la FECECAM, au travers de ses 33 Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) indépendantes, est à nouveau en tête des PF dans le secteur de la microfinance au Bénin. Avec 11 à 12 filiales dans chaque département, les communes ou les arrondissements sont relativement bien couverts dans tout le pays, incluant donc les principaux lieux de marchés des zones rurales. Toutefois, cela ne signifie pas qu'une CLCAM est toujours facilement accessible pour tous les

Fig. 5 : Partout dans les grandes villes, les IMF vantent leurs produits



Fig. 6 : Siège social de la FECECAM à Cotonou



ménages d'un village. Pour cela, il existe d'autres PF, dont certains ne sont actifs qu'au niveau régional. Mais il y a de nombreuses régions moins densément peuplées, où la visite du guichet le plus proche signifie une journée de voyage, surtout quand on n'a même pas une moto à disposition. Même les téléphones mobiles, qui sont présents dans huit à neuf familles sur 10, c.-à-d. dans la grande majorité des ménages pauvres, n'ont pas été d'une grande utilité jusqu'à présent, parce que la numérisation des services bancaires – à l'exception des Services Financiers Mobiles, ou *mobile money*, c.-à-d. les transferts d'argent par mobile, et quelques rares exceptions (cf. PADME 2022) –, n'est encore que très peu développée et que les conditions préalables à la numérisation font encore défaut dans de nombreux endroits.

### 3.2 Le microcrédit formel dans la pratique

Dans la pratique, pour les banques et les IMF béninoises, le terme de 'micro'-crédit ne fait pas référence à une limite supérieure de crédit, mais désignait initialement des crédits de petite taille accessibles par une procédure simplifiée à des personnes ou groupes de personnes qui autrement, avaient peu de chance d'obtenir un crédit par la voie formelle, c'est-à-dire tous les vendeurs ambulants du secteur informel, les (très) petites exploitations ou les (très) petites entreprises artisanales (qui ne possèdent par exemple pas leur propre hangar et n'ont donc pas de terres à offrir en garantie).

Avec le développement économique, ce domaine de financement, initialement situé dans l'ordre de quelques milliers de FCFA, a considérablement augmenté en importance économique et donc aussi en termes de montant des crédits accordés, dans un contexte où les possibilités d'accès simplifié ont été largement conservées – mais cela doit être considéré de manière relative, comme le montre très souvent la pratique. En effet, cet accès simplifié ne signifie pas que les prêts sont accordés sans garantie (voir Chapitre 5.2.2). En principe, les microcrédits accordés principalement par les 56 membres de l'Association nationale des IMF au Bénin, l'APSFD-Bénin ou « Consortium ALAFIA », se différencient très peu des prêts accordés par les banques de détail. Hormis une procédure (légèrement) plus compliquée pour les prêts individuels, ce sont en effet presque les mêmes garanties qui sont exigées, à savoir, pour le secteur agricole, un titre foncier.

Dans la plupart des IMF, le microcrédit commence aujourd'hui entre 20.000 et 50.000 FCFA (30 à 45 EUR). Dans la pratique, cependant, des prêts de cette ampleur ne sont guère plus accordés au secteur agricole. Chaque IMF utilise des indices de référence différents pour définir la limite supérieure d'un crédit. Certaines plafonnent strictement à 20 millions de FCFA (30.000 EUR), d'autres à 30 millions, même si des exceptions peuvent être faites dans des cas individuels, par exemple lorsqu'une activité commerciale marche bien et qu'une nouvelle commande entre, alors qu'un prêt existant n'a pas encore été remboursé. Mais dans de tels cas, la décision appartient généralement au Directeur général de l'IMF.

Toutes les IMF ont également des compétences décisionnelles différentes en ce qui concerne les limites de crédit « normales ». Les préposés au traitement des demandes de prêts ne décident jamais eux-mêmes de l'octroi d'un prêt, car cette décision revient toujours aux Comités de crédit, qui se tiennent dans la filiale ou le *Bureau départemental* pour les crédits de petits montants, ou sont présidés par un signataire autorisé du siège central pour les prêts de taille moyenne, ou encore qui se tiennent au siège central de l'IMF pour les prêts supérieurs à 5 millions de FCFA (7500 EUR), en présence du Directeur général.

La durée du prêt couvre des périodes comprises entre six mois (ou trois mois pour certaines IMF) et – selon ce qui est négocié – jusqu'à 36 mois dans de nombreuses IMF ou, en particulier dans le cas d'investissements en intrants (p. ex. les tracteurs dans l'agriculture), jusqu'à 60 mois.

Cependant, on sort ici du domaine classique des 'micro'-crédits, et il serait préférable de parler de prêts aux PME.

Certaines IMF accordent des périodes de latence, qui peuvent considérablement varier. Mais elles sont rarement assez longues pour la production agricole. Ici, en plus du temps de production réel, il faudrait également prendre en compte une certaine période de stockage, le temps nécessaire jusqu'à ce que les prix augmentent par rapport au niveau de prix qui règne à la saison des récoltes (c.-à-d. au moins neuf mois entre l'achat des intrants et la vente des produits stockés pendant quelques mois).

Le remboursement du prêt est effectué selon la méthode linéaire à taux d'intérêt « dégressifs », bien que de nombreux contrats permettent également des paiements ponctuels avant la fin du contrat. D'une manière générale, de nombreux contrats autorisent un paiement anticipé. Ces deux modalités de paiement représentent des « bonnes pratiques » dans le domaine du financement, et doivent être explicitement soulignées. Moins courante est la procédure consistant à ne payer que des intérêts mensuels sur toute la durée d'un prêt, puis à rembourser la totalité du capital en un seul paiement quand le contrat arrive à expiration. Cette méthode de remboursement dite du « *balloon payment* », plus fréquente dans les régions anglophones, est souvent jugée trop incertaine au Bénin, car le risque d'impayés est plus élevé qu'avec un remboursement à échéances fixes, comme nous l'ont expliqué plusieurs PF interrogés.

Dans la plupart des IMF, les paiements sont majoritairement effectués par chèque (déboursement du capital) ou en espèces (remboursement des échéances). À cette fin, les emprunteurs doivent se rendre chaque mois – à pied s'il le faut – dans une filiale du PF ou bien, comme cela se fait encore beaucoup à la campagne, les montants sont collectés au domicile des emprunteurs par des représentants de l'IMF (un travail que très peu de femmes font). S'ils n'ont pas cette possibilité, les emprunteurs sont contraints à réaliser des dépenses considérables pour pouvoir se rendre tous les mois dans les filiales des IMF afin d'y déposer leur argent.

Dès 2018, les clients de l'Ecobank pouvaient effectuer des transferts de fonds et d'autres transactions numériques grâce aux Services financiers mobiles (SFM), fournis notamment par MTN ou Moov. Mais à ce jour, les SFM ne sont pas encore très répandus au Bénin. Néanmoins, un certain nombre d'IMF tentent actuellement de créer les applications informatiques nécessaires et de compléter leur équipement technique pour permettre les transactions numériques. Les conditions pour les virements par téléphone mobile existent déjà, de sorte que l'insuffisance des possibilités d'utilisation du numérique réside dans les IMF elles-mêmes, qui n'ont pas encore été en mesure de garantir l'interopérabilité des systèmes de paiement avec leurs programmes à l'aide de systèmes sécurisés pour toutes les parties prenantes. Cependant, même les opérateurs de téléphonie mobile ont toujours le problème de ne pas être présents partout dans les villages avec leur réseau. Comme en Allemagne, il n'y a aucune obligation d'utiliser les antennes-relais existantes au Bénin, ni aucune obligation pour leurs propriétaires de « moderniser » la concurrence, de sorte que l'élimination des lacunes risque de prendre du temps, étant donné un capital limité et l'absence de subventions de l'État dans ce domaine.

Le lent développement de la numérisation dans le secteur financier affecte donc moins les Services financiers mobiles (à l'exception de la couverture réseau), qui sont également introduits au Bénin depuis des années et utilisés par certaines parties de la population (cf. GSMA 2022). Cependant, il convient de garder à l'esprit que les populations les plus pauvres, même si elles possèdent un téléphone portable, ne peuvent très souvent l'utiliser que passivement en raison d'un manque de crédit d'appel. Par conséquent, on peut exclure du moins les (plus) petites transactions monétaires pour cet important groupe de population. L'information dans l'étude de la GSMA, selon laquelle les utilisateurs de solutions numériques ont des revenus plus élevés et

de meilleures opportunités de travail peut donc sembler logique, mais elle reste insignifiante dans le contexte des conditions de pauvreté au Bénin (GSMA *loc. cit.* 44).

### 3.3 Les garanties dans le microcrédit formel

Au Bénin, les garanties fournies lors des demandes de prêts font l'objet d'un examen très rigoureux, ce qui, finalement, ne distingue guère les microcrédits (même s'ils sont simplifiés dans la procédure) des prêts bancaires classiques, et conduit à des délais d'attente très longs et parfois à des déboursments tardifs du capital. La critique comme quoi l'argent du prêt serait arrivé trop tard, et que le crédit aurait donc eu peu d'effets bénéfiques, ou qu'on a même dû y renoncer complètement, ne constituait pas un cas isolé dans le contexte de notre étude.

Dans le domaine des crédits agricoles, les clients disposent des possibilités de garantie suivantes :

(i) Titre foncier en garantie : l'hypothèque d'un document pour l'inscription du titre de propriété au cadastre foncier (c.-à-d. un *titre foncier*) est considérée comme la meilleure garantie et permet d'obtenir un prêt à tout moment, et dont la limite supérieure est déterminée par la valeur du terrain estimé par le PF. Cependant, les procédures d'enregistrement des titres fonciers ont peu progressé ces dernières années, les frais administratifs étant beaucoup trop élevés pour la plupart des micro-entreprises.

Cela explique que les titres fonciers reposant sur une *convention* (un accord) soient également acceptés en garantie, laquelle peut être : a) une *Convention de vente*, c.-à-d. un acte (contrat) de vente de terres et b) un droit d'usage coutumier sur les terres, documenté, où un faire-valoir du titulaire est examiné par les autorités du village pour en déterminer les limites et qui, après vérification par le maire de la Commune compétente, est confirmé et enregistré. C'est ce qu'on appelle une *Attestation de détention coutumière* (ADC) (voir aussi le Tableau 2). Une ADC peut être décrite comme un titre foncier « souple » par opposition à un titre « dur » (inscrit au registre), mais les PF l'évaluent de la même manière, c.-à-d. qu'ils fixent une limite de crédit nettement inférieure, tout en acceptant néanmoins les terres documentées en garantie puisqu'elles sont assorties de droits d'aliénation (cf. Bliss 2022).

(ii) Biens mobiles hypothécables en garantie : dans les régions rurales, cela inclut les tracteurs, les camions et quelquefois la voiture du ménage. Les motocyclettes d'occasion, en revanche, ne sont en général pas acceptées. Cependant, étant donné que les estimations des banques concernant la valeur de ces biens sont toujours à la baisse et qu'en plus, la majorité des familles paysannes ne possèdent pas de biens de valeur, ce type de garantie ne joue qu'un rôle insignifiant dans le domaine du financement agricole.

(iii) Production de cautions en garantie : dans le cas de petits crédits (entre 100.000 et 300.000 FCFA), les candidats les plus pauvres ne possédant pas de garanties pourront, eux aussi, obtenir un prêt s'ils sont en mesure de présenter une, deux ou trois personnes qui se portent caution pour la signature du contrat. Les personnes jouissant d'un salaire fixe sont toujours bien vues comme garants, en particulier les salariés de l'État, qui doivent signer une cession de salaire pour rétablir le défaut de paiement d'autres emprunteurs. La plupart du temps, ces cautions sont des parents, mais il peut aussi s'agir parfois des « autorités » locales – qui, semblerait-il, s'engagent de cette façon dans une sorte de clientélisme, dans l'attente de services réciproques de la part des bénéficiaires.

(iv) Sécurité du groupe : comme alternative aux titres fonciers, les IMF ont souvent cité comme garantie la caution solidaire, c.-à-d. un groupe de trois à cinq personnes qui font une demande conjointe de prêt et se portent tous cautions par contrat, c.-à-d. qu'ils s'engagent à rembourser en



cas de difficulté de paiement d'un membre du groupe. Au-delà du secteur des IMF, les crédits en caution solidaire sont assez courants dans le bas de gamme de la « microfinance » au Bénin, et sont décrits comme un bon moyen pour les pauvres d'accéder à des liquidités malgré leur situation. En particulier les chefs de ménages pauvres et sans expérience en matière de crédit, pourraient se sentir plus en sécurité en faisant une demande groupée, plutôt que d'avoir à se rendre seuls au guichet d'une IMF pour faire leur demande. Et cela est certainement d'autant plus vrai lorsque les membres du groupe font partie de la même famille ou qu'ils sont voisins et se connaissent bien (ainsi que leur situation économique).

Cependant, une série de discussions et d'entretiens ont révélé les problèmes qui peuvent survenir dans le cadre d'un crédit solidaire ou affecter l'accès à un tel crédit. Dans les zones rurales, il s'agit d'abord de trouver des gens qui veulent emprunter de l'argent. Nos enquêtes ont clairement montré que ce n'est pas le cas pour de nombreux répondants, les ménages des petites exploitations étant plus réticents à emprunter de l'argent d'une manière générale. Vu les taux d'intérêt à 24 %, cela est clairement justifiable, même si beaucoup seraient difficilement en mesure de calculer eux-mêmes le montant des charges.

Après tout, il existe encore souvent une certaine cohérence sociale dans les villages, qui repose sur la confiance et que l'on préférerait ne pas remettre en cause par un prêt en groupe solidaire. La situation est différente dans les zones urbaines et péri-urbaines, où une grande partie de la population reste active dans l'agriculture, comme c'est de coutume au Bénin, même en marge de leur activité principale. Ici, il n'y a souvent ni les liens familiaux, ni les possibilités de contrôle social qu'il y a dans les villages. « Je ne connais pas les gens avec qui je suis censé contracter un prêt et pour qui je dois, en plus, me porter garant », est une position claire à cet égard. De plus, il est évident que dans les villes, il n'est pas toujours facile de trouver deux à quatre autres personnes qui ont besoin à peu près du même montant et dans un but similaire dans le contexte de l'agriculture, alors que c'est une condition préalable à l'obtention d'un prêt pour de nombreuses IMF.

Pour beaucoup de ceux qui n'ont aucune expérience avec les prêts, les groupes de voisins partageant les mêmes idées peuvent offrir la sécurité susmentionnée. À notre avis, cependant, le crédit solidaire a également un arrière-goût désagréable sur le plan éthique, à savoir que des individus, en l'occurrence des Africains, sont obligés de faire ce qu'on pourrait difficilement exiger de la part d'Européens ou de Nord-Américains, c.-à-d. de s'associer à des inconnus ou, au mieux, à des collègues de travail, pour faire une demande de crédit groupée et se porter caution mutuellement. En conséquence, bien qu'il soit relativement fréquent, le crédit en caution solidaire ne constitue que rarement une solution adaptée, en particulier dans le cas de services financiers soutenus par la Coopération internationale au Développement (CID). À cela s'ajoute un autre point important : comme pour l'échange réciproque, ce sont une fois de plus ceux qui n'ont presque rien qui sont exclus ici, car pour ceux qui disposent au moins d'une main-d'œuvre à peu près sûre, le risque est trop grand d'entraîner leur ménage dans une entreprise où le défaut de paiement est tout à fait probable.

### 3.4 Endettement et surendettement au Bénin

Il n'existe actuellement pas de données disponibles sur le surendettement des ménages au Bénin, hormis les statistiques du Consortium ALAFIA sur les créances douteuses. À la fin 2021, sur tous les prêts dans les 56 institutions membres, on comptait 6,13 % d'impayés avec un retard de plus de 30 jours, 4,93 % avec un retard de 90 jours et 3,81 % avec un retard de 180 jours (en 2020 : 8,54 % avaient un retard de 30 jours, 7,14 % de 90 jours et 5,31 % de 180 jours). De 1,92 % en 2020,

les pertes totales s'élevaient à 1,68 % à la fin 2021, et selon ALAFIA, pratiquement aucun prêt des IMF ne sera complètement remboursé (ou supposément) avant une durée de trois à cinq ans.

Les impayés sont généralement le signe d'un surendettement des ménages concernés. Cependant, le taux de surendettement réel est susceptible d'être nettement plus élevé que ne l'indiquent les pourcentages du portefeuille total de l'année concernée, car la plupart des ménages s'efforcent de rembourser leurs dettes dans les délais, même s'il leur faut parfois restreindre leur budget, ne serait-ce que pour éviter les amendes, voire une arrestation, ou d'être mis sur liste noire et considérés comme insolvables.

Les causes pouvant mener à un surendettement au Bénin sont plus que nombreuses. Par exemple, le manque de main d'œuvre dans un ménage en raison d'un accident ou d'une maladie peut arriver à tout moment, ce risque étant multiplié par la médiocrité des soins médicaux dans les régions rurales. On citera également l'augmentation de la fréquence des sécheresses ou encore l'irrégularité des précipitations de plus en plus prononcée pendant la saison des pluies – des phénomènes certainement aggravés par les conséquences du réchauffement climatique, mais qui sont une réalité dans le nord du Bénin depuis plus d'un siècle. Cela entraîne une augmentation des coûts en raison du réensemencement nécessaire, et de mauvaises récoltes dues à des intervalles trop longs entre les pluies ou à de trop fortes pluies (ponctuelles) entraînant des inondations, ce qui arrive aujourd'hui de plus en plus fréquemment. En ce qui concerne les assurances qui couvrent les dommages climatiques, il en est encore très peu question au Bénin et, pour autant que nous le sachions, il n'existe toujours pas d'offres « praticables ».

De plus en plus, on signale également des dommages aux cultures causés par les immenses troupeaux transhumants des éleveurs Peulhs, qui restent de plus en plus longtemps dans la région. Dans le conflit sur les ressources naturelles, les exploitations agricoles fixes sont presque toujours perdantes, car les éleveurs « mobiles » peuvent rapidement quitter les lieux avant l'arrivée des agents de sécurité de l'État – qui de toutes façons n'interviennent que rarement. Mais les éleveurs, qu'ils soient sédentaires ou mobiles, peuvent eux aussi tomber dans le piège de l'endettement, par exemple après la mort soudaine de bétail acheté à crédit.

Enfin, le surendettement peut aussi résulter de l'ignorance des emprunteurs en matière de financement et de crédit, couplée aux activités criminelles de groupes de personnes qui exploitent délibérément cette ignorance. Régulièrement, des fraudeurs et profiteurs volent leurs économies aux ménages qui, pour assurer leur subsistance, doivent emprunter à court terme et contractent des crédits à de très mauvaises conditions.

Un chapitre à part, qui peut lui aussi conduire au surendettement, est celui des prêts déboursés trop tardivement, sujet qui est revenu fréquemment dans les entretiens et les discussions de groupe (FGD). Les personnes concernées disposent certes d'un peu de liquidités dans l'immédiat, mais pas des intrants agricoles, ni des moyens nécessaires pour embaucher la main d'œuvre au moment du travail du sol, si bien que les rendements restent inférieurs aux possibilités. En conséquence, les bénéfices nécessaires au remboursement du prêt ne peuvent pas être générés, transformant le crédit en un lourd fardeau pour les ménages. De même, le paiement de montants réduits peut conduire à un surendettement si les débiteurs (emprunteurs) ne perçoivent que la moitié, voire moins, de l'argent dont ils auraient pourtant besoin. Ils sont alors éventuellement en mesure d'acheter des intrants, mais pas de payer la main d'œuvre, avec finalement les mêmes résultats que les déboursements trop tardifs.

Bien entendu, il existe de bons arguments pour le secteur des IMF de faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'accorder un prêt. Dans un contexte où un surendettement est toujours possible et ses conséquences négatives bien connues, cette prudence est aussi dans l'intérêt des clients eux-mêmes. Cependant, selon la Banque mondiale, et contrairement aux déclarations du Consortium

ALAFIA et de l'autorité de surveillance, il y a peu ou pas d'accès aux informations en ligne sur les antécédents de crédit et les performances de remboursement des emprunteurs. Le degré de couverture de ces données par une sorte de bureau de crédit serait de 1,3 % au Bénin contre 11 % en Afrique subsaharienne en général, de 66,7 % dans les pays à revenu élevé et de 100 % dans les 14 pays ayant la meilleure couverture au monde (WB 2020 Doing Business 28 et suiv.).

En revanche – et contrairement à ce qu'a montré une récente étude de l'INEF sur le secteur de la microfinance et son évolution au Cambodge (cf. Bliss 2022) –, le surendettement au Bénin n'est certainement pas le résultat d'une prospection agressive et de l'octroi abusif de prêts par des IMF soumises à une forte pression concurrentielle, dont les salariées se serviraient pour augmenter leurs primes. Nos enquêtes montrent que les agents des IMF ne font que rarement voire jamais de publicité pour les prêts, et lorsque cela arrive tout de même, alors uniquement dans un cadre d'information plus général, comme lors de réunions de villages, mais jamais sous forme de prospection ou de vente de prêts en porte-à-porte.

Cependant, comme au Cambodge, le surendettement au Bénin signifie des restrictions considérables pour les populations concernées, alors que leurs conditions de vie étaient déjà plutôt modestes et, tout comme en Asie du Sud-Est, elles sont souvent obligées de remplacer un prêt formel par un prêt informel encore plus coûteux, et d'autant plus difficile à rembourser. Dans l'ensemble, cependant, de tels cas sont plutôt rares et la situation juridique a récemment interdit les visites surprises « musclées » des chargés de recouvrement au Bénin, qui n'hésitent pas à venir avec la police dans leur sillage. Cependant, selon nos informations, certaines IMF ne respectent pas nécessairement cette interdiction. Mais le fait que quelqu'un doive vendre un terrain pour pouvoir rembourser un prêt est extrêmement rare, comme l'ont rapporté plusieurs représentants d'IMF interrogés. En outre, la lenteur du système judiciaire béninois empêche les décisions rapides et les titres de recouvrement, de sorte qu'aucun recours juridique – lorsqu'il est possible – n'est entrepris, sauf dans le cas de sommes importantes.

### 3.5 Épargne et sécurité des placements

Comme pour l'accès au crédit, l'épargne au Bénin peut se faire de manière formelle et informelle. La voie formelle commence par l'ouverture d'un compte d'épargne, souvent associée à une (petite) commission pour les frais de dossier et au dépôt d'un montant minimum. Une fois que cela a été fait, l'épargnant peut déposer ou retirer des montants de son choix<sup>30</sup>. Des obstacles peuvent survenir dès l'ouverture du compte, par exemple si les demandeurs n'ont pas de pièces d'identité (valides). Ces dernières devraient être disponibles auprès des parents dès la scolarisation des enfants, mais cette pratique n'est réellement respectée que depuis quelques années. À cela s'ajoute le problème qu'en région rurale, de nombreux adultes – et surtout les femmes –, ne savent ni lire ni écrire, ce qui les décourage aussi très certainement d'ouvrir un compte.

Cela est d'autant plus vrai que le Bénin dispose d'un autre système d'épargne informel très efficace, sous la forme de groupes d'épargne et de crédit mutualistes, les fameuses « tontines » (voir au point 3.6). Ici, aucune formalité d'admission ni légitimation par un document d'identité officiel n'est requise, et il n'y a pas d'autres obstacles formels à l'adhésion.

---

<sup>30</sup> Voir à ce sujet les informations toujours d'actualité dans l'importante étude d'Elven / LeMay-Boucher (2015)

Les taux d'intérêt dans le secteur bancaire formel sont tout aussi peu attractifs. Par exemple, la Bank of Africa propose actuellement (mars 2023)<sup>31</sup> un taux d'intérêt de 3,5 %, et la ORA-Bank rémunère à un taux de 4 %, mais uniquement pour les dépôts supérieurs à 15 millions de FCFA <sup>32</sup>, c.-à-d. près de 23.000 EUR, ce qui a peu de chances d'intéresser qui que ce soit au Bénin.

Enfin, du point de vue des épargnants, la question de la sécurité de leurs dépôts peut également jouer un rôle. Nous n'avons pu trouver aucune indication à ce sujet dans les offres d'épargne des IMF consultées sur Internet.

Pourtant, cette question de la sécurité des dépôts dans les groupes d'épargne et de crédit informels se pose au plus tard depuis l'affaire des détournements de fonds de la tontine « Adogbé » (2022), où de nombreux épargnants, majoritairement pauvres, ont été dépouillés de leurs économies par le gérant de la tontine<sup>33</sup>. Dans la pratique, cependant, ces tontines « anonymes » ont peu en commun avec les tontines locales qui dominent dans les quartiers et les villages et sont constituées de personnes qui se connaissent et entretiennent des relations proches (voir le point 3.6).

**Fig. 7 : Conditions d'ouverture d'un compte d'épargne (mars 2023)**

**✓ Conditions d'accès**

- Accessible à toute personne physique et morale régulièrement constituées

Pièces exigées :

- - personnes physiques : pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte consulaire),
- - personnes morales : status, procès verbal de réunion constitutive de l'association désignant les signataires, pièces d'identité des signataires.

**💰 Tarifs d'accès**

- Ouverture du compte :
  - personnes physiques : 2000 FCFA
  - personnes morales : 2000 FCFA
- Cession livret : 500 FCFA
- Solde minimum : 2.000 FCFA

### 3.6 Le (micro)crédit informel

Comme dans d'autres pays de notre étude, le Bénin dispose d'un vaste secteur informel du crédit, qui est divisé en deux domaines et demi. D'une part, dans presque toutes les communes, souvent aussi dans les grands villages, on trouve des personnes qui prêtent de l'argent à crédit – dans le cadre d'une activité commerciale ou simplement à l'occasion. À côté de cela, et à une échelle beaucoup plus grande, on trouve également la *tontine*, une communauté d'épargne informelle à laquelle des hommes et/ou des femmes participent tous ensemble. Alors qu'il existe une vaste littérature sur les tontines en général et aussi quelques articles sur le Bénin, le secteur « professionnel » informel reste très sous-développé dans le pays, ce en quoi le Bénin ne diffère pas des autres pays de l'étude.

Les prêteurs informels se tiennent donc à disposition pour prêter de l'argent à des villageois ou des résidents de leur quartier, rapidement et sans formalités. Ici, les montants mentionnés pendant les FGD et lors des interviews individuelles vont de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers de FCFA. Les conditions semblent être similaires, du moins à bien des égards, c.-à-d. un taux d'intérêt de 10 % par mois, ces intérêts étant payables mensuellement, jusqu'à ce que l'emprunteur puisse rembourser le montant total en une seule fois. Si le

<sup>31</sup> Cf. : <https://www.boabenin.com/particuliers/epargne-et-placements/compte-epargne-classic/>

<sup>32</sup> Cf. : <https://t1p.de/owjqf>

<sup>33</sup> Cf. : <http://news.acotonou.com/h/142559.html>

remboursement d'un prêt de 100.000 FCFA est possible un mois plus tard, le montant à payer s'élèvera à 110.000 FCFA. Si le remboursement a lieu six mois plus tard, 50.000 FCFA auront déjà été payés lors des échéances précédentes et 110.000 FCFA devront encore être payés. S'il ne peut être remboursé qu'après 12 mois, les paiements d'intérêts auront jusqu'alors totalisé 11 fois 10.000 FCFA. Avec le remboursement de 100.000 FCFA et le dernier versement d'intérêts de 10.000 FCFA, le prêt aura coûté 120.000 FCFA rien qu'en intérêts, ou 120 % p. a.

Pourtant, de nombreux ménages sont tributaires de ces prêts exagérément coûteux en raison d'un problème bien connu dans le pays, à savoir que leur activité économique normale ne leur permet pas de constituer des réserves suffisantes pour financer les réinvestissements et faire face aux imprévus tels que les mauvaises récoltes. Cela n'est pas toujours dû à leur manque de ressources. Bon nombre des personnes interrogées possèdent des terres agricoles (parfois très bonnes). Cependant, beaucoup ont d'autres priorités s'agissant de l'utilisation des bénéfices (souvent modestes), comme les dépenses de consommation, qui sont récemment devenues plus fréquentes, la priorité étant donnée à l'investissement dans l'agrandissement et la rénovation de la maison, ou à l'achat d'une moto pour les ménages plus jeunes. Par conséquent, leur budget agricole ne suffit pas à préfinancer la prochaine campagne (achat des intrants et paiement des salaires) ou, dans le cas d'une activité commerciale, ils ne disposent pas des fonds nécessaires pour acheter suffisamment de nouvelles marchandises ou les matériaux pour la production.

Cependant, de plus en plus de ménages sont dépendants des prêts par pure nécessité, car leurs ressources limitées ne leur permettent (presque) pas de réaliser d'excédents sur leur production courante, au-delà de la simple couverture des dépenses de subsistance de base. Même la scolarisation des enfants, ou la reprise de l'école après les grandes vacances, peut en être affectée, et ne peut être réalisée qu'en empruntant de l'argent, c.-à-d. en contractant un prêt informel. Cependant, toute personne ayant contracté un prêt auprès d'une source privée dans cette situation a de grandes chances de tomber dans un cercle vicieux d'endettement et de remboursement, pour finalement être contraint de contracter le prêt « bâillon », c.-à-d. au taux d'intérêt le plus élevé.

Un autre système très efficace, bien qu'il fonctionne presque toujours à un faible niveau financier, est celui de la « tontine » : presque toutes les Béninoises et de nombreux Béninois sont membres d'une tontine. Comme nous l'avons déjà résumé dans notre étude de synthèse de l'INEF sur les défis du secteur financier (cf. Rieber *et al.* 2022), les tontines sont des groupements d'épargne mutuelle traditionnels, généralement créés par un groupe de femmes voisines ou amies, qui s'organisent sous une forme plus ou moins informelle, mais toujours avec des règles claires, dans le but d'économiser des fonds pour couvrir les petits investissements nécessaires aux ménages, au commerce ou aux exploitations. Constitué de 10 à 50 personnes, majoritairement des femmes, ce cercle d'épargnants choisit un membre jouissant d'une certaine considération comme trésorier ou trésorière, et fixe des règles d'épargne et de paiement. En règle générale, tous les membres paient le même montant hebdomadaire ou mensuel, plus rarement quotidien (sauf les commerçantes des marchés), qui est déterminé en fonction des moyens financiers des membres. Afin d'éviter les désaccords, de nombreuses tontines au Bénin élisent un groupe de trois femmes comme équipe de direction et procèdent à un partage des tâches : la présidente – généralement la fondatrice du groupe – garde la clé d'une caisse de trésorerie, la deuxième femme garde la caisse elle-même, et une troisième femme, souvent une enseignante ou une institutrice, tient le livre de caisse. Cela permet d'éviter les « malentendus » – c.-à-d. empêcher autant que possible les retraits d'argent non autorisés ou que les membres se servent à leur gré. Un système

qui, à quelques rares exceptions près, fonctionne plutôt bien, d'après les informations que nous ont données nos interlocuteurs (voir la Figure 8).

Dans un certain nombre de tontines, le but de l'épargne est de reverser les fonds récoltés pendant une période déterminée, ou seulement une partie, à une femme membre désignée en alternance, afin qu'elle puisse réaliser un investissement qui serait autrement difficilement possible. Il peut s'agir d'ustensiles de cuisine, d'une petite gazinière, ou d'un réfrigérateur pour la maison ou le commerce. Dans les groupes constitués de petits agriculteurs, le capital est souvent utilisé pour acheter des petits animaux, des réservoirs d'eau ou pour améliorer les étables.

Fig. 8 : Caisse d'une tontine munie de trois cadenas



De plus en plus, au Bénin, où les tontines peuvent aisément être considérées comme la colonne vertébrale du petit commerce, les dépôts sont collectés au sein d'une tontine et reversés sous forme de crédits lorsque c'est nécessaire. Une tontine à Bohicon, qui comprend environ 100 femmes d'un même village, un nombre supérieur à la moyenne, se réunit une fois par semaine pour procéder aux dépôts et aux retraits. Il n'y a pas d'obligation de dépôt, mais alors que certaines femmes déposent des montants de par exemple 500 FCFA, d'autres apportent des contributions variables, qui peuvent s'élever à 2.000 FCFA. Un reversement à un membre peut être effectué à hauteur de la somme des montants qu'il aura déposés. Comme pour les microcrédits, il y a des intérêts à payer mensuellement, mais ces intérêts sont remboursés à tous les membres à la fin de l'année en fonction du montant de leurs dépôts.

Les innovations dans les tontines concernent notamment l'utilisation plus fréquente des services numériques à partir de 2019, même si jusqu'à présent, cela vaut principalement pour les groupes gérés par des hommes et pour certaines tontines axées sur les services, tels que les *Zem*, comme on appelle les taxi-motos semi-informels au Bénin. Nombre de processus sont encore au stade de l'expérimentation. Jusqu'à présent, c'est surtout le processus de dépôts qui a pu être simplifié grâce aux transactions numériques (par téléphone mobile). Des applications simples destinées aux groupes d'épargne permettent également de simplifier la comptabilité. Par exemple, il est possible de suivre à la seconde près quel membre a payé ses cotisations et pour quel montant.

Aujourd'hui, les outils numériques sont essentiellement utilisés dans les groupes où les hommes sont majoritaires. Dans le contexte de la production agricole, ces tontines essentiellement masculines ont également pour but d'aider certains à sortir de l'agriculture pour se lancer dans l'artisanat ou le commerce par exemple. La tontine est censée leur fournir le capital de départ.

Nos conclusions – tirées d'une littérature bien fournie et de nos discussions de groupe – au sujet des tontines et de leur rôle dans la réduction de la pauvreté, sont que ces groupes d'épargne remplissent une double fonction de manière très efficace. D'une part, ils offrent un système d'épargne relativement sûr avec la possibilité d'accéder rapidement et sans formalités à son propre capital en cas d'urgence. D'autre part, les tontines revêtent une fonction sociale

importante, notamment pour les femmes, qui peuvent se réunir et échanger leurs expériences sans être dérangées par leurs maris, et également conserver une partie de leur argent à l'abri.

Cependant, les groupes d'épargne ne font pas exception à une constatation générale : l'épargne n'est possible que pour ceux qui ont au moins quelque chose, et plus ils en ont, mieux c'est. Ceux qui ne peuvent réaliser que des petits dépôts ne pourront faire que des petits retraits en cas d'urgence (mais c'est toujours mieux que rien !), et ceux qui n'ont absolument rien, juste de quoi survivre, ne pourront pas faire partie d'une tontine. Comme pour la tontine, les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer des travaux sur une base réciproque sont également exclues de tous les réseaux d'entraide sociale basés sur l'échange de travaux. Par conséquent, même la tontine, qui constitue certainement le niveau d'entrée le plus bas pour l'accès au crédit (monétaire), n'est pas en mesure d'assurer la protection sociale des plus pauvres.

Enfin, en ce qui concerne le secteur financier informel, il convient de noter que l'État béninois, qui a récemment interdit un certain type de tontines, tente à l'évidence de limiter la concurrence pour le secteur financier formel (les SFD). Le 11 mars dernier, la version numérique du quotidien « La Nation » a rendu publique l'interdiction de la tontine « Adogbe », largement répandue dans le pays et qui sert surtout à financer les festivités de fin d'année. Selon l'article, des groupes majoritairement anonymes qui se réunissent sous ce nom ont été escroqués et leur argent détourné à plusieurs reprises, ce qui est cité comme la principale raison de l'interdiction. Cependant, La Nation indique aussi très clairement que selon la loi « Règlement des systèmes financiers décentralisés en République du Bénin » (2012-14 du 21/03/2012), qui a servi à justifier l'interdiction de l'Adogbe, toutes les autres tontines non accréditées par le ministère compétent devraient être illégales. Si la politique continue sur cette voie et décide d'interdire les groupes d'épargne informels que sont les tontines, de nombreux ménages pauvres pourraient être privés de leur unique chance d'emprunter en cas d'urgence, compte tenu des pratiques du secteur formel de la microfinance décrites plus haut.

#### *Crédit réciproque sous forme d'échange de travaux*

L'octroi réciproque de crédits sous forme d'un échange de travaux, une pratique de financement mentionnée au début de ce chapitre, commence à perdre en importance dans la population rurale en général. Il s'agit d'hommes ou de femmes (souvent des voisins, et presque toujours des habitants du même village) qui travaillent bénévolement dans les champs, au sein d'un cercle de personnes relativement fixe. Ils sont à distinguer des travailleurs journaliers, c.-à-d. des groupes d'hommes ou de femmes travaillant en équipe qui, après avoir travaillé dans leurs propres champs, offrent leurs services à des exploitations ayant besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Il ne s'agit pas ici d'accorder un « crédit », car les travailleurs journaliers poursuivent une activité rémunérée normale.

L'échange réciproque vise à aider les exploitations agricoles au sein de la communauté lorsqu'elles manquent de travail ou – ce qui n'est presque jamais le cas aujourd'hui en raison de la déforestation dans les villages –, lorsque les terres doivent être défrichées avant la culture, tâche qui peut difficilement être assurée par un seul homme (c'est d'ailleurs l'un des rares travaux qui ne peuvent être effectués que par des hommes en Afrique subsaharienne). Il s'agit presque toujours d'opérations « liquidées », où l'on veille à ce que le travail soit effectué en rémunération du travail précédemment effectué par le prestataire de services lui-même (cf. Preissing 2009 : 51 et suiv.). C'est précisément en raison de cette attente de liquidation que l'échange réciproque est donc une forme de crédit non monétaire (cf. Rieber *et al.* 2022).

Cependant, ces formes de « prêts » non bureaucratiques et sans intérêts ont considérablement diminué dans la pratique ces dernières années, parce qu'il est plus important pour les familles

d'assurer leur propre production vivrière (= réaliser les semis au début de la saison des pluies) que d'assurer le travail du sol sur toutes leurs terres, même si en fin de compte, sur le long terme, ce procédé serait beaucoup moins coûteux et plus rentable. Certaines parties des terres disponibles restent donc non exploitées – à moins qu'il ne soit possible de recruter des travailleurs d'une manière ou d'une autre, parfois même à l'étranger –, mais au moins, la subsistance est assurée. Il convient également de noter que même cette forme de crédit « solidaire » n'a jamais été et ne reste que très peu disponible pour les plus pauvres, également dans la société traditionnelle du passé, étant donné qu'ils n'avaient pas la main d'œuvre nécessaire pour pouvoir « rendre » le travail dont ils avaient eux-mêmes bénéficié auparavant. Ainsi, les populations extrêmement pauvres ont toujours été exclues des formes traditionnelles de crédit et continuent de l'être.

### **3.7 Promotion du financement agricole par les bailleurs de fonds internationaux**

Un certain nombre de bailleurs de fonds internationaux sont impliqués dans le secteur financier du Bénin, certains mettant l'accent sur la microfinance, qui inclut également le secteur agricole. Selon la BCEAO, il existe actuellement entre 30 et 40 subventions de la CID bilatérale d'État ou multilatérale (CT et CF), sans compter les projets des ONG. Le montant de tous les fonds investis au titre de l'APD (à l'exclusion des contributions propres de l'État) pourrait s'élever à environ 750 millions d'euros.

Les approches subventionnées comprennent l'appui budgétaire et les lignes de financement. Des contributions individuelles comprennent des subventions directes aux exploitations (agricoles), qui peuvent atteindre jusqu'à 100 % pour les investissements dans la mécanisation, par exemple. Des subventions partielles sont également prévues pour les petites exploitations dans le cas d'achats financés par le crédit. Il est également fait mention de fonds de garantie (répartis p. ex. entre 40 % pour les projets, 40 % pour les banques et 20 % pour les emprunteurs), ainsi que du soutien technique aux producteurs dans le choix de prêts adaptés et dans le processus de demande.

Dans ce contexte, les principaux bailleurs de fonds sont l'Union Européenne (UE) avec deux projets d'un montant supérieur à 80,6 Mio. EUR, les Pays-Bas avec six projets, la Coopération suisse au Développement avec trois projets, la Belgique avec trois contributions, l'Allemagne avec six projets (avec chacun env. 40 Mio. EUR pour la Coopération Financière et la Coopération Technique), et la Banque mondiale avec deux projets par le biais du FNDA, pour un montant total de plus de 200 Mio. EUR ; mais aussi le Canada avec trois projets, la France avec trois contributions, la Banque Africaine de Développement et, sans doute le plus grand bailleur du marché financier au Bénin, le Fonds international de Développement agricole (FIDA), avec cinq programmes et contributions en tout, qui s'élèvent à près de 300 Mio. EUR.

Pas moins de 14 de ces projets seront partiellement ou entièrement mis en œuvre par le biais du FNDA. Toutefois, selon la direction actuelle du FNDA, il y a eu des retards importants dans la mise en place des fonds et leur transfert aux bénéficiaires. Récemment, un important scandale de corruption a été rendu public et plusieurs dirigeants haut placés ont été remplacés. En conséquence, jusqu'à présent, très peu des fonds importants ont atteint les exploitations rurales. De plus, selon nos interlocuteurs, de nombreuses IMF et banques potentiellement partenaires ne sont pas spécialement intéressées par les ressources du Fonds, malgré les faibles taux de refinancement de 2 %. En conséquence, jusqu'à présent, l'argent des bailleurs de fonds a principalement servi aux *Guichets* 1 et 2 (v. Encadré 1 à la page 32 et Encadré 2 ci-après).



**Fig. 9 : Comme bien d'autres nouveaux marchés au Bénin, celui-ci attend (en vain) ses vendeurs et ses clients.**



**Encadré 2 : Investissements des Communes dans le cadre des programmes d'investissement de l'État**

Le Guichet 1 du FNDA finance, entre autres, les infrastructures économiques communales, poursuivant ainsi des programmes antérieurs de grande envergure (même si les résultats restent peu spectaculaires à ce jour). En même temps, on voit déjà partout des hangars et des bâtiments agricoles qui ont été financés justement par ces fonds d'investissement, et qui sont laissés à l'abandon et tombent lentement en ruines. Dans certains villages, ces entrepôts abandonnés s'alignent le long des routes. De nombreuses structures de marchés nouvellement construites, comportant hangars et stands couverts, destinées au commerce de produits agricoles et autres, qui ont elles aussi été financées par des bailleurs de fonds ou par le FADEC (Fonds d'Appui au Développement des Communes), dont les fonds sont essentiellement des contributions de l'APD, n'ont jamais été utilisées et ne le seront certainement jamais (voir la Figure 9).

Étant donné que l'entretien des bâtiments par les Communes serait en principe impossible à assurer en raison de l'absence de décentralisation fiscale au Bénin, et des conséquences que cela entraînerait, notamment un manque de ressources d'exploitation pour gérer leurs propres infrastructures (les salaires, en revanche, sont payés par le trésor public), les Communes – souvent avec le soutien et à la demande des bailleurs de fonds – introduisent des taxes et impôts à prélever auprès de la population. En l'occurrence, ce sont des frais de location de stand. Mais comme les petits commerçants et commerçantes – qui forment la majorité des vendeurs sur les marchés – ne sont pas en mesure de payer ces frais de location, la plupart préfèrent boudier les nouveaux marchés. Quand on ne gagne que 1.000 FCFA par jour, on peut difficilement sacrifier 500 FCFA pour la location du stand. Même les commerçants de taille moyenne ne s'y aventurent pas, car ils (elles) n'ont pas assez de clients dans les nouvelles structures. En conséquence, le marché continue d'avoir lieu sur un terrain vague, même si tout s'enfonçe dans la boue quand il pleut.

### 3.8 Participation de l'Allemagne au financement agricole au Bénin

Sur les 40,4 millions d'euros engagés par la Coopération Financière allemande (CF) par le biais de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), 15 millions d'euros (dont 1,5 million pour la Coopération Technique) vont au FNDA et 25,4 millions d'euros au financement rural par le biais de l'institution financière FECECAM. La FECECAM, déjà mentionnée à plusieurs reprises, est un partenaire direct de la Coopération Financière allemande dans le domaine du financement rural sur l'ensemble du territoire, c.-à-d. que les 33 sous-IMF indépendantes peuvent – si elles en font la demande – bénéficier d'un refinancement allemand ou de l'assistance technique du MEF.

Nos discussions avec les dirigeants de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), comme on appelle les banques membres indépendantes de la FECECAM, représentée à Abomey avec quatre guichets ou filiales (dont l'agence centrale) ainsi qu'un directeur de filiale, ont abouti à un portefeuille total de crédits de 1,174 Mrd. FCFA (environ 1,765 Mio. EUR) pour octobre 2022. Sur les quatre Guichets, l'un ne propose que des prêts agricoles (avec 93,5 millions de FCFA d'encours de crédits), le second dispose d'un portefeuille d'environ 80 % de prêts agricoles (en tout 235 millions de FCFA d'encours de crédits), le troisième Guichet propose assez peu de prêts agricoles et surtout des prêts commerciaux (99,3 millions de FCFA) et le quatrième Guichet (l'Agence centrale) propose essentiellement des prêts au commerce et à la consommation (745,6 millions de FCFA).

Cependant, selon la KfW, derrière les prêts de la FECECAM octroyés au petit commerce se cachent également très souvent des prêts pour les activités en amont et, surtout, en aval de la CVA, en particulier pour le financement du commerce agricole.

Dans ces prêts en cours, les taux d'impayés étaient d'un peu plus de 2,3 % avec plus d'un jour de retard, de 2,2 % avec plus de 30 jours de retard et de 1,8 % avec 90 jours, ce qui est extrêmement peu comparé à la moyenne nationale (voir Chapitre 3.4). Cela pourrait être dû au contrôle assez rigoureux des candidats au crédit au sein de la FECECAM, et au fait que les nouveaux clients sont accompagnés dans le processus de demande. Néanmoins, les prêts sont très souvent refusés – et pas seulement à la FECECAM, mais aussi dans d'autres IMF –, ce qui soulève alors la question de savoir si les objectifs de la politique de développement ont réellement été atteints, puisque de nombreuses demandes de particuliers sont rejetées uniquement en raison de l'absence de garanties, alors que c'est précisément la question des garanties qui a été un argument pour l'implication extérieure des bailleurs de fonds.

Le directeur d'un autre Guichet de la CLCAM à Abomey a indiqué qu'au moment de l'enquête, un total de 489 prêts avaient été accordés, dont 52 à des groupes de crédit solidaires de trois à 20 personnes, avec une limite de 500.000 FCFA par personne. La majorité des crédits en caution solidaire et individuels sont allés à des femmes, mais les montants des prêts pour les hommes étaient en moyenne nettement plus élevés que pour les femmes. En outre, si le montant du prêt reste en dessous de 200.000 FCFA, aucune garantie n'est exigée pour les prêts individuels, mais deux « *avaliseurs* » (ou « *garants* ») doivent être nommés, qui se portent caution du remboursement avec leurs revenus. Comme cette filiale accorde essentiellement des crédits agricoles, le taux d'impayés (avec un retard de 90 jours) de 7,5 % dans la CLCAM d'Abomey est nettement supérieur à la moyenne.

Le directeur d'une CLCAM à Parakou indique que 80 % des prêts de sa filiale sont investis dans l'agriculture, les 20 % restants allant essentiellement au commerce ou à l'industrie. Cependant, selon lui, de nombreux emprunteurs s'écarteraient de l'objectif déclaré du prêt et dépenseraient l'argent pour d'autres choses. Le directeur se plaint également de l'absence d'une culture de l'épargne, et que les gens seraient surtout intéressés par les prêts. En particulier

pendant les mois de mars / avril et jusqu'à juin, ils seraient littéralement envahis par les demandes de prêts.

Parmi les projets allemands de CT dans le secteur financier au Bénin, le Projet global *Promotion du financement agricole des entreprises agricoles en milieu rural* (ProFinA), mis en œuvre par la GIZ, est particulièrement remarquable. Ayant débuté en 2016, il se poursuit actuellement jusqu'en juillet 2023 et dispose d'un budget de cinq millions d'euros. En tant que Projet mondial opérant dans neuf pays africains, il vise à améliorer l'offre de services financiers pour les exploitations et les entreprises agricoles en milieu rural en leur proposant des prestations financières adaptés à leurs modèles d'affaires (voir GIZ 2021). Le projet lui-même ne comporte pas de volets de financement, mais vise avant tout à conseiller les emprunteurs potentiels ainsi que les prestataires financiers du sous-secteur agricole dans le contexte de l'accès au crédit. En l'occurrence, le soutien aux femmes et aux jeunes adultes est particulièrement important.

Jusqu'à fin 2019, le projet est intervenu dans les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Zou, et à partir de 2020 dans tout le pays. Le travail de conseil vise avant tout les personnes impliquées dans les CVA du riz, des légumes, du soja, de la noix de cajou, du karité (beurre de karité) et de la volaille (voir GIZ 2021). Actuellement, le programme ProFinA travaille avec neuf prestataires financiers, dont la FECECAM en tant que plus grand acteur du sous-secteur, les IMF ALIDÉ, RENACA, PEBCo Bethesda et PADME, que nous avons interrogées, ainsi que quatre autres PF.

Les quatre autres projets mis en œuvre par la GIZ, à savoir ProCIVA, ProAgri, ProSOL et ProPFR, travaillent également avec le projet ProFinA, selon des collaborateurs de la GIZ. ProCIVA aide explicitement les petites et moyennes entreprises dans le processus de demande de prêt pour un financement par l'intermédiaire du FNDA. Le but est de soutenir les chaînes de valeur du riz, du soja et de la volaille. ProSOL et ProPFR, en revanche, sont moins impliqués dans les questions d'accès au crédit.

### 3.9 Problèmes du financement agricole au Bénin : résumé

Si l'on considère uniquement le financement agricole, les problèmes peuvent être résumés comme suit (même si certains ne concernent pas uniquement ce sous-secteur du système financier béninois) :

- Compte tenu des exigences presque toujours très strictes des IMF et des banques en matière de garanties, il est encore très difficile pour de nombreuses (très) petites exploitations d'obtenir un prêt.
- En outre, le financement agricole reste un domaine où les PF ne disposent pas des compétences techniques suffisantes, ce qui renforce encore leur réticence à accorder des prêts et la perpétue. Très peu d'IMF emploient des ingénieurs agronomes ou des agroéconomistes pour leurs activités opérationnelles.
- Parmi les candidats au crédit, rares sont ceux qui sont capables de préparer un « bon dossier » pour leur demande de prêt, c.-à-d. un dossier complet, compréhensible et pertinent pour les PF. À cet égard – et contrairement à l'idée largement répandue selon laquelle le sud du Bénin, plus prospère, aurait un avantage sur le nord –, nous avons pu constater que les possibilités et les offres de financement étaient même un peu mieux connues dans le nord, ce qui s'explique probablement par les nombreux projets financés par des bailleurs de fonds dans cette région ; mais elles restent néanmoins assez peu connues dans l'ensemble du pays.

- Très souvent, les contrats de prêts prévoient des crédits trop bas pour préfinancer la production agricole, alors qu'ils devraient inclure un montant moyen minimum, qui est nécessaire même aux petites exploitations de moins de trois hectares. Au lieu des 300.000 FCFA nécessaires pour un hectare, ou 750.000 FCFA pour une surface supposée de 2,5 ha, les montants accordés pour les premiers prêts se situent entre 100.000 à 200.000 FCFA seulement, et s'élèvent à max. 500.000 FCFA ultérieurement (avec une garantie appropriée ou dans le cadre d'un crédit solidaire de groupe).
- Bien que les demandes soient déposées en temps opportun, de nombreux prêts et les déboursements correspondants arrivent trop tard pour le début de la campagne agricole ou ne sont pas suffisants, de sorte que les surfaces cultivables ne peuvent pas être exploitées dans leur totalité ni avec la même intensité, avec pour conséquence des rendements inférieurs à ceux qui pourraient aisément être atteints dans de meilleures conditions. Ainsi, un crédit accordé peut avoir des effets plus négatifs qu'une renonciation complète à l'emprunt.
- Un problème postposé avec les prêts est que, très souvent, les intrants recherchés ne sont pas disponibles ou du moins pas dans la qualité voulue, alors que plus de la moitié des petits producteurs préfèrent les engrais chimiques aux engrais organiques et que plus d'un tiers aimeraient aussi utiliser des produits phytosanitaires (cf. RdB 2021).
- Le financement d'équipements agricoles plus coûteux, tels que les machines à éplucher le riz (450.000 FCFA), n'est guère rentable compte tenu des taux d'intérêt élevés (rarement en dessous de 24 %), et il est donc difficile de présenter un flux de trésorerie (*cashflow*) pertinent dans le processus de demande. À cela s'ajoutent, dans le cas des investissements, les problèmes déjà mentionnés de la fourniture de garanties, du délai de déboursement du prêt (avant la saison des semis), et du montant du capital effectivement accordé (et son adéquation avec les investissements souhaités). Les prêts à l'investissement subventionnés qui devraient être transmis aux IMF par le FNDA ne sont apparemment pas disponibles (ou pas utilisés) en nombre suffisant. Les solutions de crédit-bail (*leasing*) pour surmonter le problème des intérêts et du flux de trésorerie ne sont guère envisagées au Bénin à l'heure actuelle. Au lieu d'acheter des tracteurs, les exploitations de taille moyenne préfèrent actuellement recourir à des travailleurs journaliers pour le travail du sol, lesquels sont de surcroît disponibles en nombre suffisant du fait de la proximité du Nigeria.
- Dans les zones moins peuplées du nord, le problème réside également dans le fait que les IMF et autres agences bancaires sont difficilement accessibles, et qu'elles le resteront tant qu'il n'y aura pas d'offres numériques. Pour se rendre plusieurs fois à 10 ou 30 km jusqu'à la prochaine filiale, il faut au moins une moto, laquelle est présente dans 86,08 % des ménages interrogés – notre échantillon étant assez représentatif –, bien que souvent réservée aux hommes. En outre, à peine la moitié (49 %) des ménages gérés par des femmes possèdent une moto. Elles doivent donc, pour la plupart, se déplacer à pied.

Ce résumé des problèmes des IMF avec le financement agricole se doit également de mentionner les lacunes dans les offres financières : les modèles et les produits d'épargne ont été peu développés jusqu'à présent, le financement agricole n'est pas suffisamment différencié en fonction des segments de clientèle cibles, les instruments de financement des CVA sont inadéquats et enfin, les infrastructures nécessaires aux modèles financiers mobiles et numériques restent sous-développées.

## 4. Méthodologie de l'étude

La recherche présentée ici a été réalisée par Karin Gaesing et Frank Bliss de l'équipe AVE, en collaboration avec les experts béninois Candide Agbobatinkpo et Maxime Dahoun en octobre/novembre 2022. L'équipe était assistée de six intervieweurs qui ont réalisé les enquêtes auprès des ménages. Ils ont souvent été aidés par des jeunes femmes ou jeunes hommes des villages pour traduire les questions dans les langues locales respectives. Pendant un certain temps, l'équipe a été accompagnée par un employé national du Projet global *Promotion du financement agricole des entreprises agricoles en milieu rural* (ProFinA), qui assistait dans la réalisation des interviews auprès des ménages et les discussions de groupe.

L'étude de terrain a eu lieu dans six des douze départements du Bénin : l'Alibori, le Borgou et la Donga au nord, le Zou au centre, ainsi que le Couffo et le Plateau au sud du pays (voir Figure 2). Les départements ont été choisis en fonction de divers critères : un taux de pauvreté relativement élevé<sup>34</sup>, une forte part d'activité agricole et la sécurité de l'équipe pendant la recherche de terrain. Ce dernier critère excluait, par exemple, le département de l'Atacora au nord et les zones septentrionales de l'Alibori.

Dans chaque département, deux communes ont été choisies par tirage au sort pour les enquêtes. Dans chaque commune, deux villages ont également été choisis au hasard : un village situé près d'un centre urbain et sur une grande route, un autre situé loin des routes principales. Au total, l'étude s'est déroulée dans 24 villages.

Avant de commencer la phase de recherche de terrain, des lettres ont été remises personnellement aux maires de toutes les communes concernées afin d'annoncer les membres de l'équipe, le thème de l'étude et le calendrier des interventions dans les villages. Les maires ont également été invités à informer les arrondissements et les villages en conséquence. Hélas, très peu d'entre eux avaient satisfait à cette demande, de sorte que de nombreux chefs de village (les *délégués*) ont été surpris de notre visite, certains refusant même, dans un premier temps, d'autoriser les enquêtes de terrain. Mais comme la réception de chaque lettre nous avait été confirmée par le maire de la commune et que nous étions en mesure de leur montrer les lettres avec accusés de réception et tampons administratifs, nous avons finalement reçu l'autorisation d'effectuer nos enquêtes partout.

Les enquêtes dans les villages ont été réalisées à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives. D'une part, environ 50 interviews de ménages ont été menées dans chaque village à l'aide d'un questionnaire standardisé, de sorte qu'environ 200 entretiens ont pu avoir lieu dans chaque département. Dans la pratique, les enquêtes ont dépassé les objectifs, de sorte qu'en tout, 1.333 ménages ont pu être interrogés. Le Tableau 3 indique le nombre d'enquêtes réalisées auprès des ménages dans chaque département. Les enquêteurs ont mené les entretiens à l'aide de tablettes et du logiciel d'enquête KoboCollect (Figure 10).

Les ménages ont été choisis de telle sorte que l'équipe se déplaçait en suivant une structure en étoile depuis un point central dans le village, si bien qu'un enquêteur enquêtait dans une maison sur quatre.

---

<sup>34</sup> Concernant les taux de pauvreté dans les différents départements, voir la Figure 1 au Chapitre 2.1.

Fig. 10 : Enquête auprès des ménages à l'aide d'une tablette



Afin de préserver l'anonymat des répondants, seul le nom du département a été noté dans le questionnaire, les noms des communes et des villages n'ont pas été enregistrés.

Dans les questionnaires, on a d'abord enregistré la composition, l'équipement et les activités économiques des ménages, et enfin les prêts et autres services financiers contractés. Le questionnaire comportait également une rubrique (d'orientation socio-économique) à remplir par les enquêteurs pour évaluer les conditions de logement et le niveau de salubrité, c.-à-d. s'il s'agissait d'une habitation pauvre, moyennement pauvre ou plutôt confortable. À la fin de chaque entretien, les ménages devaient s'auto-évaluer d'un point de vue socio-économique à l'aide des cinq quintiles de niveau de vie souvent utilisés par la Banque mondiale (« très pauvre », « pauvre », « moyen », « aisé » et « riche »).

Environ la moitié des ménages se sont avérés polygames. Cela joue un rôle dans la collecte de données dans la mesure où les épouses peuvent généralement fournir des informations précises concernant leurs propres revenus et activités, mais pas sur les activités de leurs co-épouses ou de leurs maris. Les maris, quant à eux, ont une bonne vue d'ensemble sur les terres qu'eux-mêmes et leurs femmes exploitent, puisque les femmes, en général, reçoivent leur champ de leur mari. Mais très souvent, le mari est plutôt mal informé des autres activités économiques de sa (ou ses) femme(s). Il existe également une tendance au sein des familles à ne pas divulguer ses propres revenus à tous les membres. Par conséquent, aucune question n'a été posée sur les revenus, mais des indicateurs ont été utilisés pour permettre une évaluation du niveau de vie du ménage.

Afin d’obtenir des informations et des opinions plus approfondies sur les comportements et les méthodes d’épargne, les possibilités de crédit et l’offre de services financiers dans les zones rurales, une discussion de groupe (FGD) avec des femmes et une autre avec des hommes ont été organisées dans chaque village (Figure 11). Le nombre de participants était très variable selon le village, allant de cinq à environ 30 personnes, avec en moyenne plus de femmes (14,5) que d’hommes (8,3).

**Tab. 3 : Nombre d’enquêtes réalisées auprès des ménages par département**

Département	Nombre d’enquêtes auprès des ménages	Nombre de ménages gérés par des femmes
Alibori	213	6
Borgou	209	11
Donga	225	8
Zou	241	13
Couffo	212	12
Plateau	233	9
<b>Total</b>	<b>1333</b>	<b>59</b>

**Fig. 11 : Discussion de groupe (FGD) avec des femmes**



Toutefois, dans certains des 24 villages de l’étude, les FGD n’ont pas pu avoir lieu parce que les chefs de village étaient absents au moment de la visite de l’équipe et que leurs représentants n’ont pas osé convoquer une réunion. À l’inverse cependant, un certain nombre d’enquêtes individuelles menées par les responsables de la recherche ont pu être spontanément élargies à des petits groupes de discussion (FGD). Ainsi, plusieurs discussions plus longues et approfondies ont eu lieu en petits groupes de trois à cinq femmes et quelques hommes.

Dans les principales villes des départements, dans les arrondissements et les communes, notre équipe a visité les agences locales des IMF et les filiales de la FECECAM, c.-à-d. les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), afin de les interroger au sujet de leurs offres d'épargne et de crédit et de leurs relations à la clientèle. D'autres personnes susceptibles d'être concernées par la question de l'accès au crédit ont également été interviewées, notamment des représentants de la radio locale (*Radio Communautaire*) ou des concessionnaires de machines agricoles.

Cotonou, capitale économique du Bénin, abrite les institutions chargées de gérer et de réguler le marché financier, telles que la Banque centrale (BCEAO), le Consortium ALAFIA, le FNDA et le ministère des Finances. Des entretiens ont eu lieu avec des représentants de ces institutions, mais également avec des représentants de la Coopération au Développement allemande et internationale pour le secteur du financement agricole, et avec le responsable de la Coopération économique à l'ambassade d'Allemagne.



## 5. Résultats de l'étude

### 5.1 La situation socio-économique des ménages dans la région d'étude

L'étude s'est déroulée dans six des douze départements du Bénin, qui présentent des contextes socio-économiques et écologiques différents. Lorsque les résultats de l'étude montrent des divergences significatives entre les départements, celles-ci sont mises en évidence.

#### 5.1.1 Structure de la population

Sur un total de 1.333 ménages couverts par les enquêtes, seuls 59 (soit 4,4 %) sont dirigés par des femmes et quatre (0,3 %) ont déclaré que l'homme et la femme étaient tous deux chefs de famille. Cinq ménages n'ont pas donné de réponse à la question sur le chef de famille. En tout, 59,3 % des ménages sont monogames et 40,7 % polygames. Dans 94,4 % des cas, c'est le mari qui contribue pour la plus grande part aux revenus du ménage. Dans 5,3 % des cas, il s'agit de l'épouse, dans 0,2 % des cas d'un fils et dans 0,1 % des cas, d'une autre personne. Certaines données sur la structure des ménages diffèrent légèrement d'un département à l'autre, comme on peut le voir au Tableau 4.

Tab. 4 : Caractéristiques des ménages par département (moyennes)

	Taille du ménage	Polygame		Revenus <sup>35</sup>			TLU <sup>36</sup>	Taux de dépendance
		Non	Oui	Faibles	Moyens	Élevés		
Alibori	11	54,9 %	45,1 %	14,2 %	82,1 %	3,8 %	8,10	0,42
Borgou	12	60,5 %	39,5 %	11,0 %	82,8 %	6,2 %	3,92	0,51
Couffo	12	51,7 %	48,3 %	24,6 %	72,5 %	2,8 %	2,30	0,57
Donga	11	64,0 %	36,0 %	13,9 %	83,0 %	3,1 %	2,56	0,59
Plateau	8	58,8 %	41,2 %	15,9 %	76,8 %	7,3 %	1,86	0,46
Zou	8	64,7 %	35,3 %	14,6 %	83,7 %	1,7 %	1,73	0,47

Le taux de dépendance (Dependency Ratio) indiqué est une valeur moyenne.

#### 5.1.2 Pauvreté et sécurité alimentaire

Lors des enquêtes auprès des ménages, la situation des ménages a été évaluée à l'aide d'indicateurs tels que le type et l'état du logement, les biens et objets de valeur, et l'accès à certains services publics et privés. En conséquence, l'une des questions de cette étude était de savoir si la situation géographique du village – près ou loin d'un centre urbain – avait une incidence sur le niveau de vie des ménages.

54

On constate sans surprise que les ménages vivant près d'un centre urbain sont beaucoup plus nombreux à être reliés au réseau d'électricité (68,5 %) que ceux des villages plus éloignés (34,3 %)

<sup>35</sup> La variable « revenus » est basée sur une évaluation des enquêteurs. Ils ont classé les ménages dans les catégories de revenus « faibles », « moyens » et « élevés » sur la base de critères prédéfinis (par exemple, la taille et la qualité du logement).

<sup>36</sup> Le calcul de l'Unité de bétail tropical (Tropical Livestock Unit) est basé sur les facteurs de conversion d'eurostat (2023).

(voir Tableau 5). L'accès à l'eau potable près du domicile (au moins un puits dans la cour, v. Figure 12) est également deux fois plus élevé dans les villages centraux (30,5 % des ménages) que dans les villages plus éloignés (15,7 %). Une latrine est également deux fois plus fréquente dans les ménages habitant près d'un centre urbain que dans les villages éloignés du centre. L'accès à l'Internet est disponible pratiquement partout (ce qui est relativement étonnant), mais un peu plus dans les villages situés près des villes.

**Tab. 5 : Accès des ménages aux services publics et privés**

		Électricité (réseau privé/public)	Eau potable (maison/cour)	Latrines/installations sanitaires	Connexion GSM <sup>37</sup>	Rien de tout cela	Total
Près du centre	Nombre	405	180	380	574	3	591
	Pourcentage	68,5 %	30,5 %	64,3 %	97,1 %	0,5 %	
Loin du centre	Nombre	253	116	255	637	48	738
	Pourcentage	34,3 %	15,7 %	34,6 %	86,3 %	6,5 %	
Total		658	296	635	1.211	51	1.329

Concernant les biens de valeur, autres indicateurs de niveau de vie des ménages (voir Figure 13), ce sont les téléviseurs, les panneaux solaires, les smartphones et les bœufs de trait qui font la différence : les modules solaires et les bœufs de trait sont plus fréquents dans les villages éloignés, les téléviseurs et les smartphones dans les villages centraux. Dans l'ensemble, on peut retenir qu'environ 13 % de tous les ménages possèdent un vélo, et que même plus de 85 % ont une moto ou un téléphone portable. En revanche, les équipements agricoles typiques tels que les motoculteurs et les semi-remorques étaient quasiment absents des ménages de notre échantillon. Seulement 5 à 10 % des ménages interrogés utilisent des bœufs de trait pour le travail du sol.

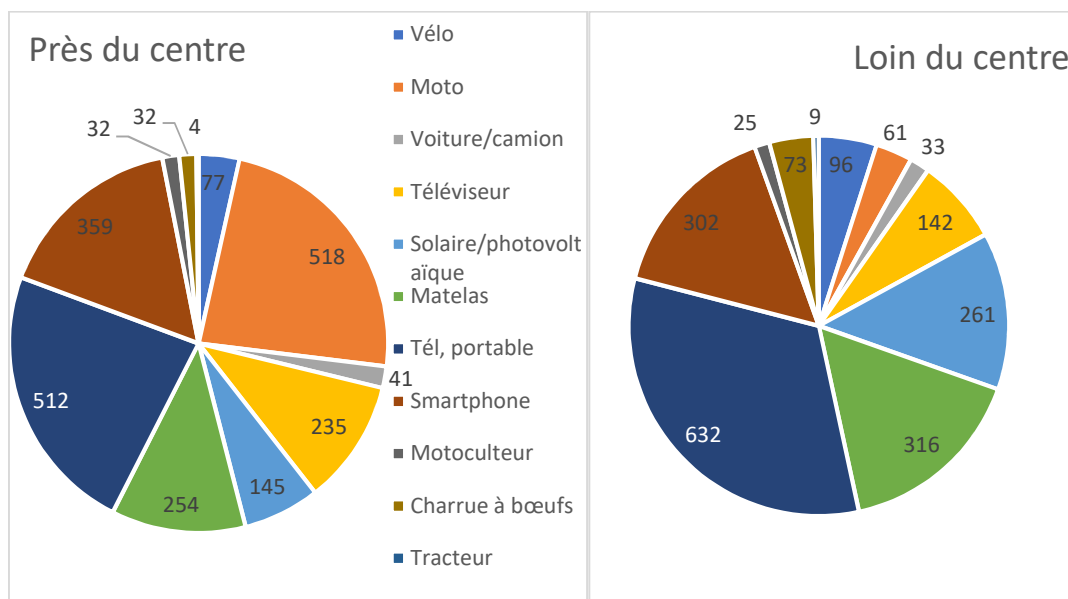
En conséquence, les données collectées laissent supposer qu'une grande majorité des ménages de l'enquête sont pauvres, mais pas nécessairement très pauvres.

**Fig. 12 : L'eau du ménage provient d'un puits dans la cour**



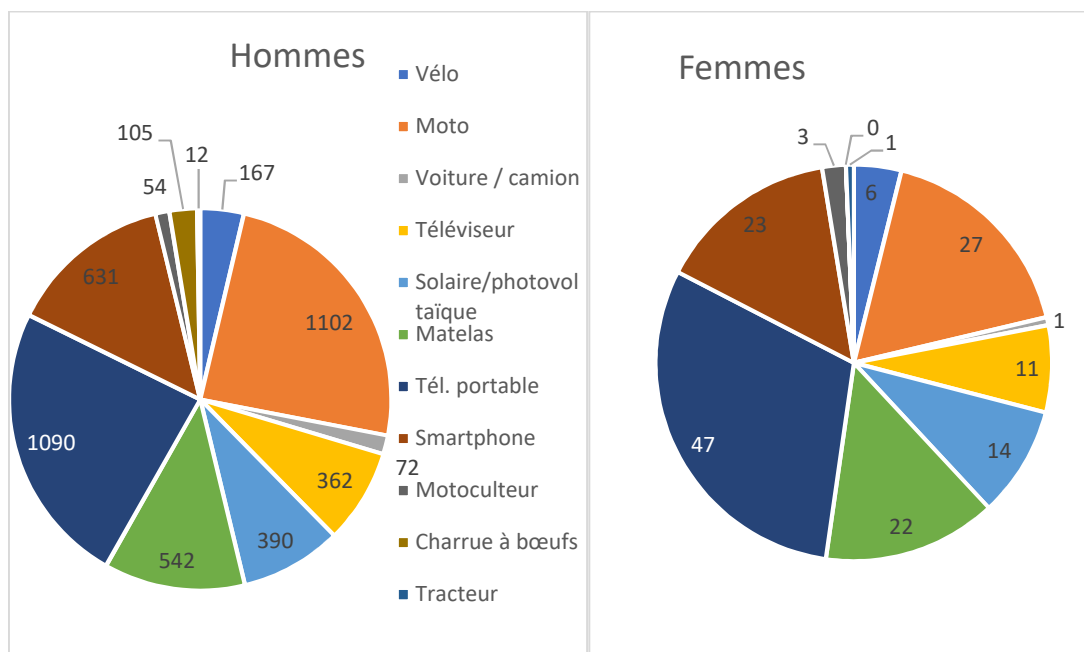
<sup>37</sup> Le GSM (Global System for Mobile Communications) permet la téléphonie mobile et la navigation sur Internet (G2).

Fig. 13 : Biens de valeur des ménages selon le type de village (près et loin du centre)



Si l'on compare les ménages gérés par des hommes et ceux gérés par des femmes, on constate qu'il n'y a pratiquement pas de différence dans l'accès aux services publics (électricité, assainissement), mais que les ménages gérés par des hommes sont plus susceptibles de posséder des équipements et biens de valeur (voir Figure 14).

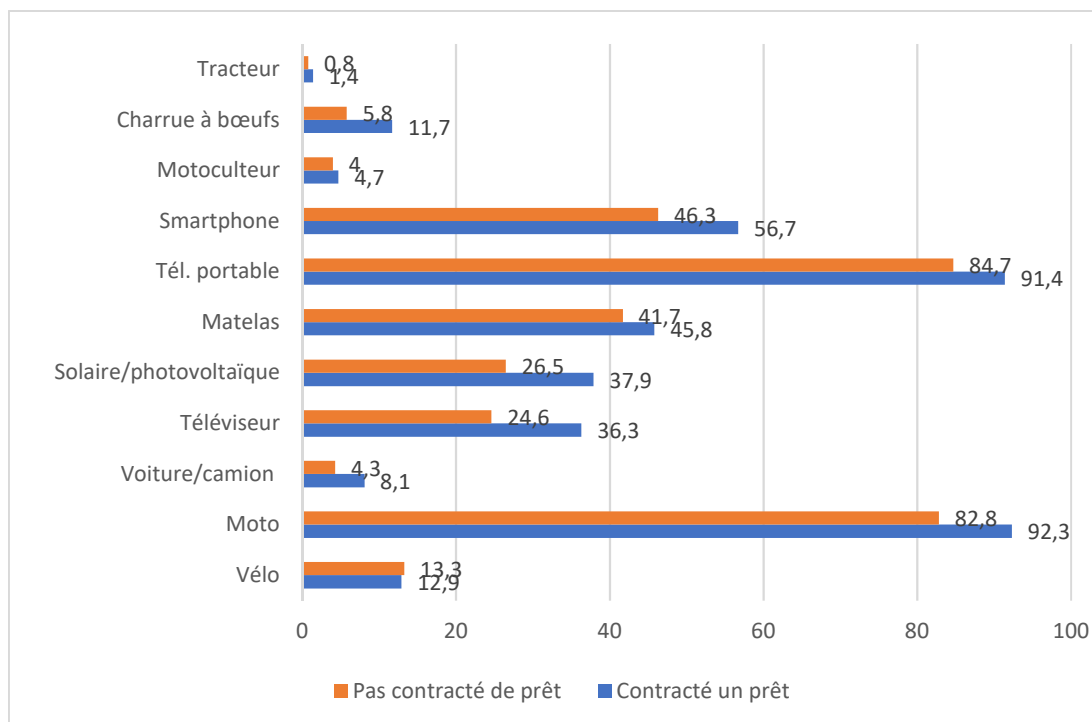
Fig. 14 : Comparaison des biens de valeur entre ménages dirigés par une femme ou dirigés par un homme



En comparant les ménages qui ont contracté un prêt au cours des cinq dernières années avec ceux qui ne l'ont pas fait, on constate que les ménages avec des antécédents de crédit sont presque toujours mieux équipés que les autres, et avec des équipements plus coûteux. À noter également ici : le nombre absolu d'emprunteurs est bien inférieur à celui des ménages n'ayant pas contracté

de prêt. Le tableau montre les pourcentages respectifs au sein des deux groupes. En termes d'accès aux services publics, les différences entre les deux types de ménage sont minimes.

**Fig. 15 : Comparaison des biens de valeur entre emprunteurs et non-emprunteurs (au cours des cinq dernières années)**



Enfin, nous avons demandé aux répondants d'auto-évaluer leur situation en fonction des critères donnés au Tableau 6, qui sont également utilisés par la Banque mondiale pour évaluer la pauvreté. Les résultats montrent que très peu de ménages se sont évalués comme très pauvres ou très riches. Plus de 80 % des ménages interrogés sont en situation de sécurité alimentaire tout au long de l'année, mais dans certains cas, ils ne peuvent pas répondre adéquatement à d'autres besoins fondamentaux tels que l'éducation et la santé. Environ 15 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire saisonnière et ont des conditions de vie précaires. Deux ménages n'ont fourni aucune information sur la question.

### 5.1.3 Agriculture et élevage

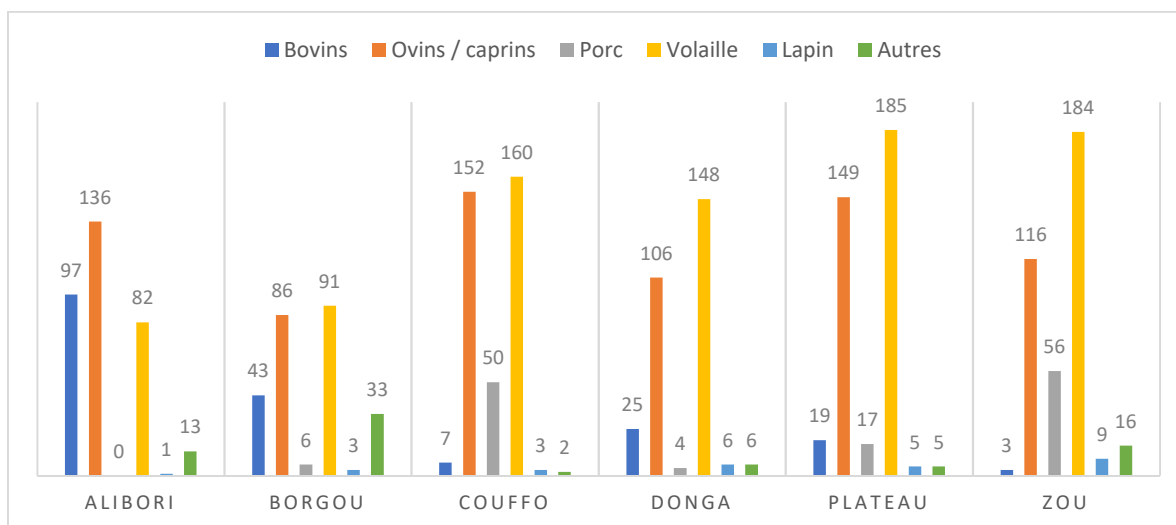
Sur les 1.333 ménages interrogés, 80,8 % citent l'agriculture comme leur principale source de revenus. Viennent ensuite le commerce<sup>38</sup> avec 6,8 % et l'artisanat avec 5,0 % (voir Figure 21). À la question sur la deuxième source de revenus du ménage, le petit commerce arrive en tête avec 30,1 %, suivi de l'agriculture avec 25 % et du travail journalier avec 11,7 %. Comme troisième source de revenus, l'agriculture est citée par 34,4 %, le commerce par 28,7 % et l'artisanat par 11,1 % des ménages. Cela fait de l'agriculture la source de revenus de loin la plus importante pour les ménages de notre échantillon.

<sup>38</sup> Aucune différenciation n'a été faite selon le type ou la taille du commerce.

Tab. 6 : Auto-évaluation des ménages interrogés

Critère	Nombre de ménages	Part des ménages en %
Insécurité alimentaire chronique ; mauvaise qualité de la nourriture	9	0,7
Insécurité alimentaire saisonnière ; trop peu d'argent pour acheter des vêtements ; mauvaises conditions de logement	203	15,3
Assez d'argent pour la nourriture et les vêtements ; conditions de logement satisfaisantes ; mais des difficultés de paiement des soins de santé et de scolarité des enfants	925	69,5
Assez d'argent pour la nourriture, les vêtements, les soins de santé et l'école ; et même pour des articles de luxe tels qu'un téléviseur ou un réfrigérateur	172	12,9
Assez d'argent pour la nourriture, les vêtements, les soins de santé et l'école ; très bonnes conditions de logement ; peut se payer une moto ou une voiture	22	1,6
Total	1.333	100

Fig. 16 : L'élevage dans les différents départements du Bénin



p=0,000

Les cultures dans les six départements étudiés présentent quelques différences, comme le montre la Figure 18. On soulignera ici que le maïs est cultivé dans presque toutes les exploitations du pays, tandis que d'autres cultures revêtent une grande importance régionale non seulement pour la culture, mais aussi pour la transformation ultérieure, comme l'ont montré les FGD et une visite des marchés locaux. Le manioc joue un rôle prépondérant, notamment dans le Couffo, le Plateau et le Zou. Il est soit moulu en farine et vendu dans la rue dans des sachets en plastique, soit transformé en semoule (voir la Figure 17). Une autre culture qui devient de plus en plus importante, selon les informations réunies lors des FGD, est celle du soja. L'éventail des produits de transformation est ici particulièrement large. La culture du riz est particulièrement répandue dans l'Alibori et la Donga, tandis que la culture de l'arachide et des légumes est d'une grande

importance dans le Couffo et le Zou. Dans la Donga et le Borgou, la culture et la transformation de l'igname jouent un rôle majeur et partout dans le nord, mais surtout dans la Donga, le nombre de plantations de noix de cajou augmente. La culture du coton à plus grande échelle n'est plus pratiquée que dans l'Alibori. Selon leurs propres déclarations, de nombreux agriculteurs se sont tournés vers la culture du soja, principalement en raison de la baisse des prix.

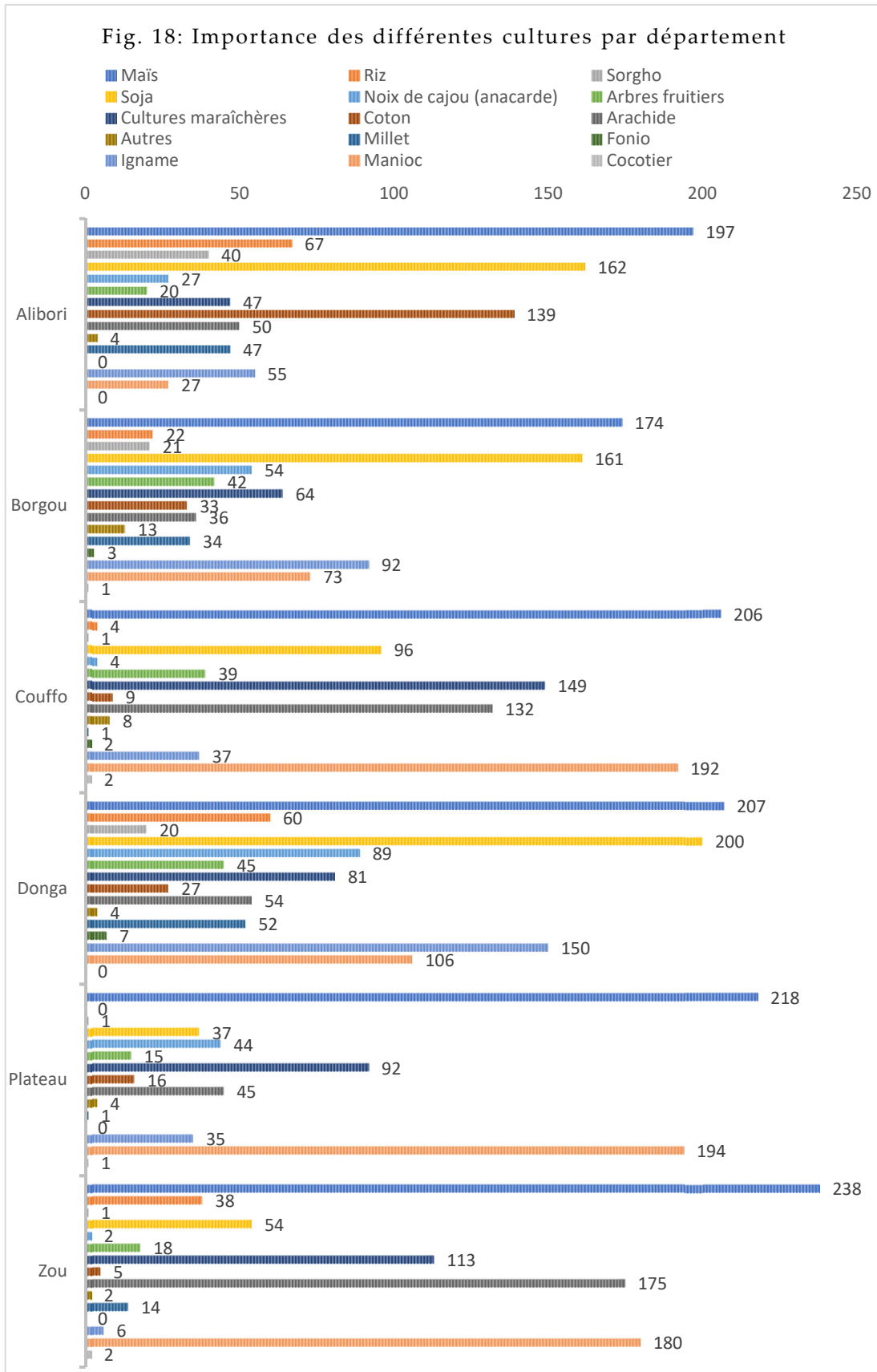
Fig. 17 : Vente ambulante d'aliments transformés dans le département de la Donga



Env. 24 % seulement de tous les répondants ont indiqué posséder un titre foncier. Concernant le type de titre foncier, cependant, il s'est avéré que sur les 24 % ayant répondu par l'affirmative, seulement 10,8 % possédaient un titre foncier officiellement enregistré. Les autres ménages avaient soit une ADC<sup>39</sup> (18,1 %), une *Convention* (66 %), un titre foncier collectif (1,8 %), soit ils ne pouvaient pas (11,9 %) ou ne souhaitaient pas fournir d'informations (2,2 %) sur la nature de leur titre foncier.

---

<sup>39</sup> Pour plus d'informations sur les types de titres fonciers et leur signification, voir le Tableau 2 au Chapitre 2.2.



De nombreux ménages pratiquent également l'élevage, en plus de leur activité agricole. À la Figure 16, on peut voir que l'élevage bovin concerne essentiellement les régions septentrionales (Alibori, Borgou, Donga), tandis que l'élevage d'ovins et de caprins est beaucoup plus important à l'échelle nationale, car il est pratiqué dans presque tout le pays. L'élevage de poulets (et, dans une moindre mesure, d'autres types de volaille telles que les pintades, les canards et les dindes) dépasse en nombre de loin celui de tous les autres animaux d'élevage, sauf dans l'Alibori, et il est particulièrement fréquent dans les départements du sud (Plateau, Zou et Couffo).

#### 5.1.4 Autres activités génératrices de revenus

Pour 6,8 % des répondants, les revenus provenant du petit commerce sont les plus importants, pour environ un tiers de tous les répondants, il s'agit de la deuxième ou troisième source de revenus la plus importante. Dans les différentes activités commerciales mentionnées au cours des FGD, les plus courantes sont l'achat et la vente de produits alimentaires. Le commerce du charbon de bois ou l'exploitation d'un petit kiosque dans le village ont également été souvent mentionnés. Dans certaines régions, la proximité avec le Nigeria permet également l'achat de biens à bas prix et leur revente au Bénin.

De nombreuses exploitations agricoles, y compris les plus petites, emploient des travailleurs chaque année pour effectuer toutes sortes de travaux. Il n'est donc pas surprenant que pour beaucoup de ménages, le travail journalier joue un rôle majeur dans les sources de revenus. L'emploi de travailleurs est nécessaire surtout pendant les périodes les plus exigeantes en main d'œuvre, telles que la préparation des champs/le travail du sol, le désherbage et la récolte.

L'aviculture et l'élevage en général sont les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> plus importantes sources de revenus et reflètent donc, entre autres, le rôle prépondérant de l'aviculture dans l'élevage (v. Figure 21).

Très peu de ménages de notre échantillon disposent de fonds venant de parents qui ont émigré pour travailler en ville ou à l'étranger : un seul ménage a cité les transferts de fonds comme principale source de revenus, cinq ménages comme source secondaire et trois ménages comme troisième source de revenu.

La transformation des produits agricoles est citée par 3,3 % des ménages comme la deuxième source de revenus, et par 4 % comme troisième source de revenus. Les femmes, en particulier, citent la transformation de leurs propres récoltes ou des récoltes achetées auprès d'autres personnes comme une importante activité génératrice de revenus. Au cours des FGD, à la question sur les autres activités génératrices de valeur ajoutée pour les produits agricoles, les femmes ont cité les activités suivantes, classées par département (liste non exhaustive, mais qui illustre la diversité à travers le pays) :

**Alibori** : Fabrication de fromage et de lait de soja

**Borgou** : Transformation ultérieure du maïs en bouillie consommée essentiellement au petit-déjeuner, achat de graines de citrouille, qui sont ensuite pelées et revendues (*sésame*), préparation du pain à partir de farine de blé (Figure 19)

**Couffo** : Transformation du fruit du palmier à huile en huile de palme, transformation de l'arachide en noix grillées et en pâtisseries (galettes), transformation du manioc en farine, tapioca et granules pour la production de *pâte* (des boulettes servies comme aliment de base avec de la sauce), préparation et vente de patates douces frites

**Donga** : Préparation (piétinement) des tubercules d'igname dans les cuisines



**Plateau :** Transformation du manioc en farine et en *gari*, transformation du maïs en bouillie pour le petit-déjeuner et en *akassa*, transformation de la farine de blé en beignets (Figure 20) et en gâteaux

**Zou :** Transformation de l'arachide en pâtisseries (*galettes*) et noix grillées

Les hommes sont plus susceptibles de citer l'élevage, la culture maraîchère ou des métiers tels que forgeron, soudeur, mécanicien, charpentier, coiffeur, photographe ou fabricant de matelas comme autres activités génératrices de revenus.



Fig. 19 et 20 : Cuisson du pain et des beignets



## 5.2 Les besoins en services financiers et leur utilisation

Les besoins des populations agricoles en capital pour leur production et d'autres dépenses sont très élevés et, en règle générale, elles ne sont pas en mesure de les couvrir par leurs propres moyens, en particulier dans le cas des petites exploitations.

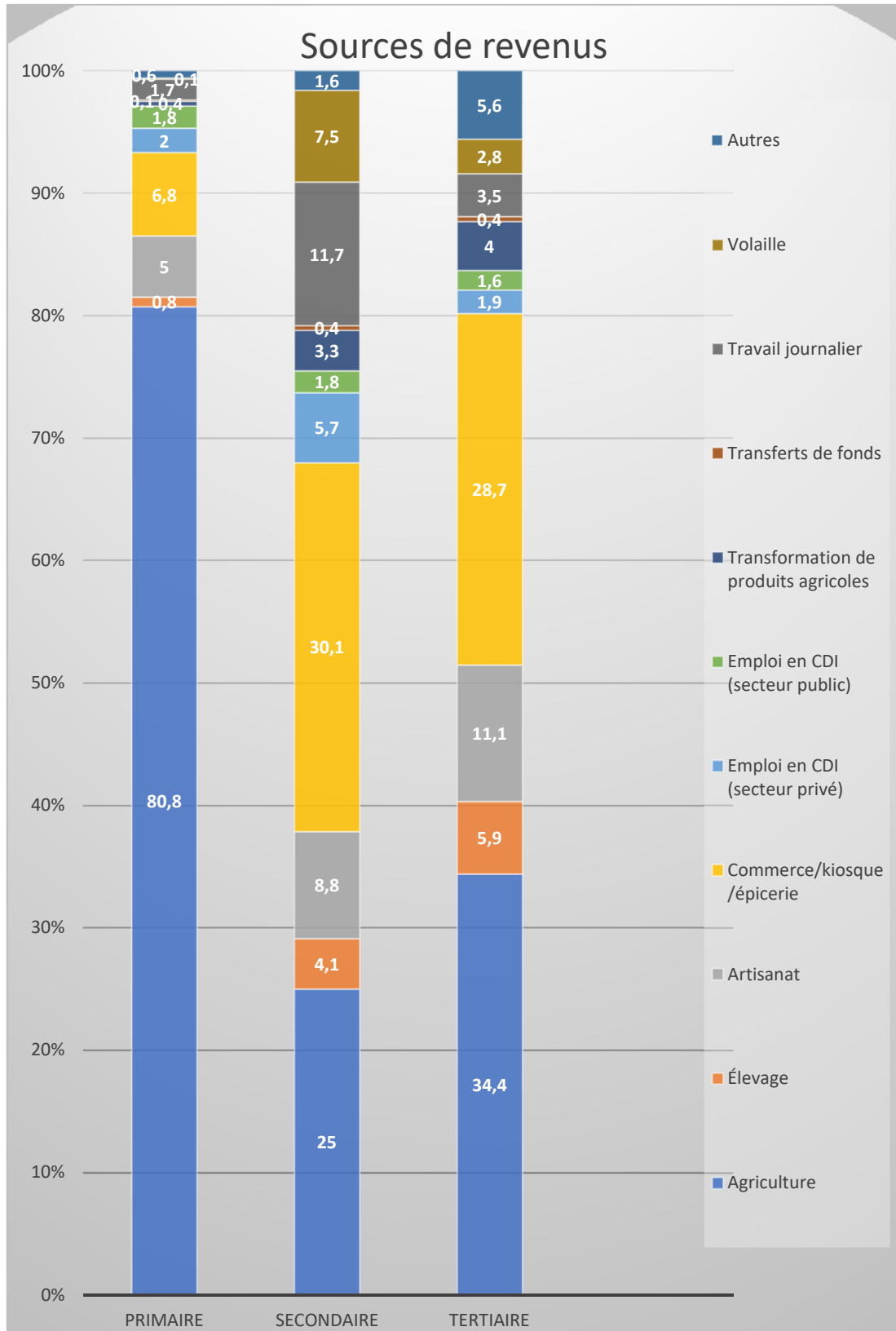
En plus des moyens financiers pour la nourriture, les soins médicaux de la famille et la scolarisation des enfants, les hommes et les femmes ont besoin d'argent pour pouvoir payer les intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides, la main-d'œuvre et les frais de location d'outils et de machines agricoles. Et les femmes, en particulier, ont besoin de financer leurs activités de transformation des produits agricoles et de vente sur les marchés.

En principe, les agriculteurs essaient de couvrir ces dépenses avec leurs propres revenus. Mais pour pouvoir gérer, agrandir ou modifier leur exploitation de manière adéquate, ou diversifier leurs sources de revenus, ils ont besoin d'argent de l'extérieur – et doivent donc généralement emprunter et contracter un crédit.

### 5.2.1 Un système d'épargne : la tontine

Dans tous les villages de l'étude, les femmes ont déclaré épargner au sein d'une tontine. Pour les jeunes hommes également, la tontine est une méthode d'épargne courante, bien qu'elle ne soit pas aussi omniprésente que chez les femmes. Le principe – et l'avantage – de la tontine réside dans la régularité des dépôts effectués et dans la pression exercée par les autres membres du groupe, qui s'obligent tous mutuellement à mettre de l'argent de côté, en quelque sorte. Les tontines peuvent avoir des formes d'organisation très diverses, mais il en existe principalement deux types différents.

Fig. 21 : Sources de revenus primaires, secondaires et tertiaires des ménages interrogés



Dans l'une des deux formes d'organisation rencontrées dans la région d'étude, les femmes épargnent de l'argent auprès d'une personne (souvent un homme) qui vient à elles à intervalles réguliers, p. ex. à une heure donnée chaque jour de marché, afin de récolter l'argent qu'elles peuvent mettre de côté. Ces sommes sont généralement inscrites dans un livret, tenu à jour pour chaque femme. Dans une tontine de ce type dans le Borgou, les femmes épargnent pendant une période de 30 jours, pour leurs propres besoins. Le montant du 31<sup>e</sup> jour va au *tontinier*, c.-à-d. à l'homme (plus rarement une femme) qui collecte l'argent. Théoriquement, les épargnantes peuvent également obtenir des prêts de leur tontinier. Toutefois, c'est une forme d'épargne assez risquée, car il n'est pas rare que le tontinier empoche l'argent et disparaisse de la région. Et vu le grand nombre d'épargnants qui ont été escroqués de cette façon, une loi a été adoptée en mars 2022 qui interdit les tontines de ce type à l'échelle nationale. Dans les villages, les femmes essaient de se protéger contre les pratiques malveillantes et frauduleuses en se renseignant à l'avance sur la personne qui collecte et gère l'argent.

Dans l'autre forme de tontine, beaucoup plus courante, un certain nombre de femmes qui sont amies, parentes ou voisines, s'organisent pour économiser de l'argent au sein d'un même groupe. À une date déterminée à l'avance, p. ex. à la fin de chaque mois ou tous les six mois, l'argent de la caisse est soit divisé entre les membres du groupe, soit entièrement reversé à un membre. La bénéficiaire peut être choisie par tirage au sort ou selon un ordre prédéterminé.

Dans l'une des tontines de notre étude, l'argent épargné n'est pas directement réparti entre les membres, mais sert à acheter du maïs, du soja et d'autres aliments pour les revendre à profit. Ce n'est qu'après que les membres se partagent le produit de la vente.

Dans les tontines de notre échantillon, les montants d'épargne mentionnés allaient de 100 à 5.000 FCFA par semaine. Dans certains groupes, il existe une seconde caisse, en plus de la caisse d'épargne classique, appelée « fonds social ». Ce « fonds social » est alimenté par les pénalités encaissées pour les retards aux réunions, et les intérêts prélevés sur les crédits contractés auprès de la tontine. Il sert à dépanner les membres en cas d'urgence, mais aussi à financer les fêtes de fin d'année. Parfois, l'argent non utilisé est redistribué entre les membres en fin d'année.

Chaque tontine établit ses propres règles, qui doivent être respectées à la lettre par tous. La plupart des tontines accordent également des crédits à leurs membres, et là encore, ce sont des règles strictes qui s'appliquent. Si le prêt est destiné à financer une activité commerciale, une des tontines mentionnées au cours de nos enquêtes exige des taux d'intérêt plus élevés que pour une activité agricole ou un besoin urgent de main d'œuvre. L'utilisation qui est faite du crédit est surveillée par tous les membres et une utilisation autre que celle indiquée est punie d'une amende. Le taux d'intérêts se monte généralement à 10 % de la somme empruntée, ce qui signifie que pour un prêt de 50.000 FCFA, il faut rembourser 55.000 FCFA en cinq mois. Mais selon la durée du contrat, le taux d'intérêt peut également baisser ou augmenter. Dans notre exemple, l'échéance de remboursement augmenterait de 1.000 FCFA à chaque mois supplémentaire.

L'argent des tontines sert le plus souvent à financer les dépenses du ménage, le travail des champs, l'achat ou la location de nouvelles terres, ainsi que le petit commerce. En l'occurrence, ce sont les femmes qui décident, leurs maris n'ont pas leur mot à dire.

Les noms donnés par les femmes à leurs tontines, très souvent, sont censés les encourager à l'épargne et à rentabiliser leur argent du mieux possible ; quelquefois, ils expriment aussi l'entraide et la solidarité au sein du groupe. Les tontines que nous avons interrogées se dénommaient par exemple (traduction des différentes langues du Bénin) : « Efforçons-nous de continuer », « Fais-le toi-même », « Qui ne fait rien n'a rien », « À l'avenir, tout ira bien », « Soyons fiers de nous », « Continuons, tous ensemble », « Nos enfants auront de quoi manger » et

« Levons-nous enfin pour nous épanouir » (les deux dernières sont des tontines mixtes, c.-à-d. composées d'hommes et de femmes).

## 5.2.2 Relations aux clients, conditions et finalité du crédit

D'une manière générale, les ménages ruraux connaissent mal les possibilités dont ils disposent pour contracter des prêts auprès de prestataires financiers. Ils affichent également à l'égard des banques et des institutions de crédit une certaine **réserve**, due à une mauvaise connaissance des offres et conditions d'une part, mais aussi aux expériences négatives qu'ils ont pu avoir avec les PF ou même des tontiniers dans le passé.

Sur les 1333 ménages interrogés, 42,5 % ont déclaré avoir un compte auprès d'une banque ou d'une IMF, tandis que 57 % ont déclaré qu'ils n'avaient pas de compte du tout, et 0,5 % ont déclaré ne pas savoir. Le département de la Donga se démarque ici nettement, avec env. 10 % de titulaires de comptes de plus que dans les autres départements.

Sur l'ensemble des ménages interrogés, 33,5 % ont déclaré avoir déjà contracté un prêt au cours des cinq dernières années. Mais seulement 197 ménages (14,8 %) <sup>40</sup> disaient avoir actuellement un crédit en cours. Pour la plupart, il ne s'agissait que d'un crédit, tandis que 12 ménages ont déclaré avoir deux crédits en cours, et un ménage disait avoir au moins quatre prêts en cours au moment de l'enquête. Sur les 197 ménages emprunteurs, 90 ont contracté un prêt en groupe, et 106 ont bénéficié d'un prêt individuel. Une personne n'a pas souhaité répondre. En tout, 189 ménages gérés par des hommes et seulement 8 ménages gérés par des femmes ont déclaré avoir actuellement un crédit en cours.

La situation géographique du village joue également un rôle non négligeable. L'étude incluait à parts égales des villages situés à proximité d'un centre urbain, et des villages situés plus loin dans les campagnes. Il a été étonnant de constater que le nombre d'emprunteurs dans les villages éloignés (33,2 %) n'était que légèrement inférieur à celui des villages plus centraux (33,8 %). Cependant, la proportion de crédits en groupes solidaires est deux fois plus élevée dans les villages éloignés que dans les villages centraux (27,4 %).

En ce qui concerne les crédits en cours, 72,4 % (142 ménages) ont été contractés auprès d'IMF, 12,2 % (24 ménages) auprès d'un particulier, 10,2 % (20 ménages) auprès d'une coopérative d'épargne et 3,6 % (7 ménages) auprès d'une banque commerciale. Cela confirme le rôle insignifiant de ces banques dans les régions rurales, mais la pénétration relativement forte des IMF, ou services financiers décentralisés (SFD), ainsi que des coopératives d'épargne et de crédit, et le rôle non négligeable des prêteurs privés. Ces derniers ont été fréquemment mentionnés pendant les discussions de groupe (FGD). Selon les participants aux FGD, il s'agit souvent de commerçantes qui achètent des produits alimentaires dans les villages, appelées les *bonnes dames*. Elles prêtent le montant désiré rapidement et sans formalités, mais exigent souvent des taux d'intérêt très élevés. Des exemples ont été rapportés où un prêt de 100.000 FCFA a dû être remboursé le double de la somme empruntée. La durée des remboursements varie beaucoup, selon l'objet du prêt, elle peut être d'une semaine, d'un mois ou de quelques mois. En général, les taux d'intérêt augmentent avec une durée de remboursement plus longue. Il est également d'usage de rembourser les prêts sous forme de produits de la récolte. Ceux-ci doivent alors être

---

<sup>40</sup> Les résultats de notre étude indiquent toutefois un nombre nettement plus élevé d'emprunteurs dans les zones rurales que ne le suggère le rapport du ministère de l'Agriculture (RdB 2021), selon lequel 6,9 % des petites exploitations agricoles auraient accès au crédit.

remis immédiatement après la récolte, lorsque les prix sont encore très bas, ce qui permet plus tard aux *bonnes dames* de générer un bénéfice supplémentaire.

Comme le montre le Tableau 7, l'éloignement ou la proximité d'un village par rapport à une route principale ou à un centre urbain influe sur le lieu où les emprunteurs ont fait leur demande de prêt. Ceux vivant en milieu rural ont plutôt tendance à contacter les coopératives d'épargne et de crédit, tandis que ceux proche des centres urbains préfèrent les banques. Toutefois, dans les deux cas, les IMF jouent de loin le rôle le plus important.

**Tab. 7 : Type de prestataire financier choisi selon le type de village (près ou loin du centre)**

	Loin du centre		Près du centre	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Banque	2	1,5 %	5	8,1 %
Coopérative	16	11,9 %	4	6,5 %
Institution de microfinance/ Caisse d'épargne	98	73,1 %	44	71 %
Particulier	15	11,2 %	9	14,5 %
Pas de réponse	2	1,5 %	0	0 %
Ne sait pas	1	0,7 %	0	0 %
Total	134	100 %	62	100 %

Parmi les raisons ayant motivé le choix de l'établissement de crédit, 42,2 % des emprunteurs citent la proximité avec leur lieu de résidence et 31,8 %, la bonne réputation du prestataire financier (PF) ou le fait qu'ils aient fait de bonnes expériences avec lui. Dans 28,6 % des cas, l'établissement leur a été recommandé par des voisins, amis ou membres de la famille, 22,9 % disent avoir déjà contracté un prêt dans cet établissement par le passé, et 18,8 % qu'ils y avaient déjà un compte avant de faire leur demande.

**Tab. 8 : Motifs de choix de l'institution de crédit par type de village (près ou loin d'un centre urbain)**

	Déjà un compte bancaire dans l'établissement	Proximité du lieu de résidence	Bonne réputation/ expériences positives	Contracté un prêt dans le passé	Recommandé par un voisin / ami / famille	Ne sait pas	Pas de réponse	Total
Loin du centre Nombre	18	20	26	13	18	0	0	62
%	29,0 %	32,3 %	41,9 %	21,0 %	29,0 %	0,0 %	0,0 %	100 %
Près du centre Nombre	18	61	35	31	37	2	3	130
%	13,8 %	46,9 %	26,9 %	23,8 %	28,5 %	1,5 %	2,3 %	100 %
Total	36	81	61	44	55	2	3	192

Encore une fois, il existe des différences entre les villages selon leur situation géographique, comme le montre le Tableau 8. Pour les emprunteurs des villages éloignés de la ville, il est important d'avoir déjà un compte auprès du PF, que celui-ci ait bonne réputation ou qu'ils aient

fait des expériences positives avec le PF, tandis que pour ceux des villages plus centraux, c'est par exemple la proximité du lieu de résidence qui est la plus importante. La proximité géographique de l'établissement étant de toutes façons exclue dans les villages éloignés du centre, elle ne jouera guère de rôle dans le choix du PF. D'un autre côté, s'il n'y a pas de proximité immédiate avec la filiale et qu'on ne peut pas s'y rendre tous les jours, il est très important de pouvoir lui faire confiance quant à l'option de crédit choisie.

Les petits agriculteurs ont été informés sur les différents PF et leurs offres de crédit de différentes manières, comme on le voit au Tableau 9, bien que la situation géographique de leur village ne joue pas un rôle décisif. Les voisins, les amis et la famille jouent un rôle important en tant que source d'information sur les prestataires financiers, même si la fiabilité de ces derniers a certainement aussi son importance. Si des personnes qu'ils connaissent bien ont fait de bonnes expériences avec un PF particulier, les emprunteurs auront d'autant plus confiance et moins de réticence à ouvrir un compte auprès de l'établissement en question et à demander un prêt.

Près d'un emprunteur sur cinq (18 %) cite la radio comme une source d'information importante pouvant aider à faire le bon choix en ce qui concerne l'établissement et les offres financières. Lors des FGD également, les participants ont explicitement mentionné la radio, en particulier les chaînes de radio communales, comme étant une bonne source d'information sur les PF et leurs produits de crédit. À titre d'exemple, la FECECAM / CLCAM a signé un contrat avec la radio locale de Bembèrèkè (Borgou) pour la diffusion de programmes d'information sur leurs services financiers. Dans ces émissions, les auditeurs peuvent également poser des questions par téléphone. Selon ses propres informations, la station de radio communautaire de Bembèrèkè propose également des émissions participatives au cours desquelles les journalistes interagissent avec les villageois et discutent avec eux de leurs problèmes et préoccupations.

Il arrive également que des conseillers d'une IMF se rendent dans les villages pour informer sur leurs produits et, le cas échéant, convaincre les agriculteurs d'ouvrir un compte auprès de leur établissement afin d'obtenir un prêt. Il s'agit alors de crédits solidaires pour lesquels un groupe doit être constitué, les prêts individuels n'étant généralement pas vendus de cette manière.

Dans neuf cas, les emprunteurs ont pris connaissance du PF dans le cadre d'un projet de Coopération. Il est très probable qu'il s'agisse de l'un des projets mis en œuvre par la GIZ, comme ProSOL ou ProAgri. Les participants aux FGD ont très souvent mentionné les projets de la GIZ, où ils bénéficient de conseils pratiques sur la culture du soja ou sur les mesures de protection des sols et de l'eau. Les responsables des projets transmettent ensuite leurs clients au programme ProFinA, qui s'occupe de former les agriculteurs sur des thèmes financiers. À l'exception de la culture maraîchère dans le sud du Bénin, ProFinA n'a pas de groupe cible spécifique, mais travaille en coopération avec des petits agriculteurs qui participent déjà à d'autres projets financés par la GIZ. Le nom de ProFinA n'étant que rarement mentionné en tant que tel, le programme est donc susceptible de rester largement inconnu parmi les agriculteurs béninois.

Le **motif de demande de crédit** le plus fréquemment cité est le financement des intrants agricoles, tels que les engrais, les semences, les produits phytosanitaires, et la main-d'œuvre.

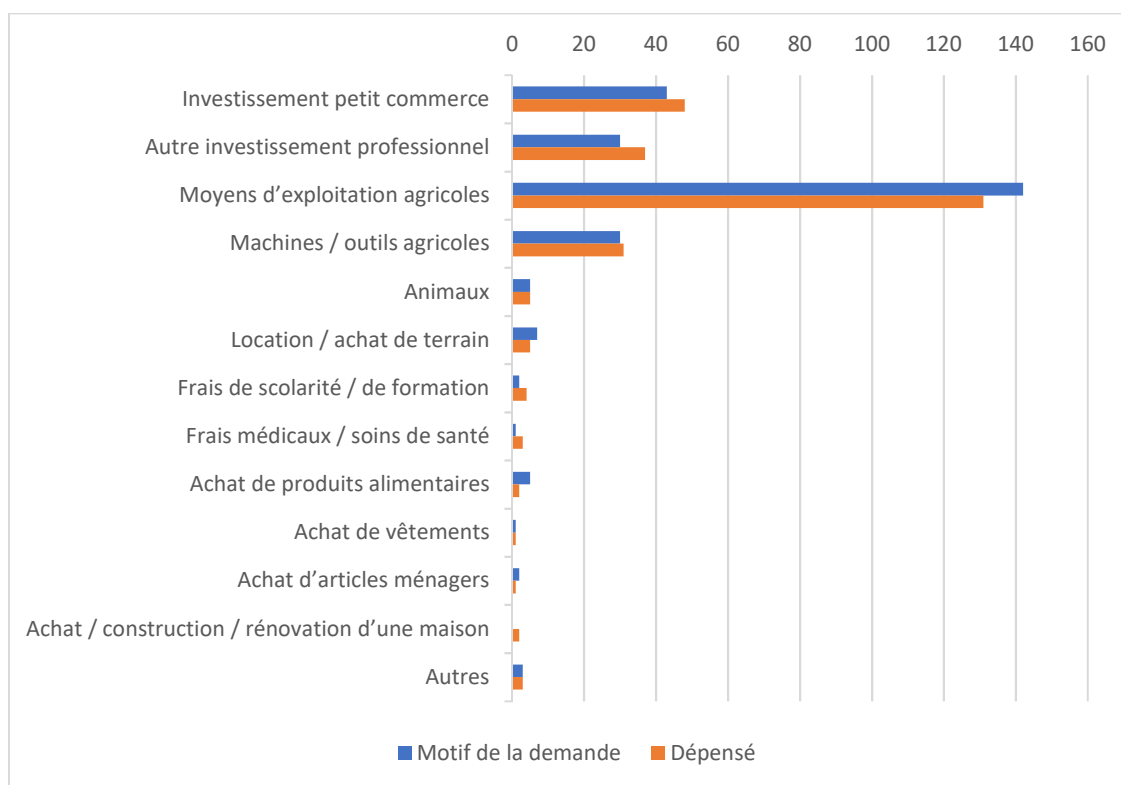
**Tab. 9 : Sources d'information sur les prestataires financiers**

	Nombre	%
Projet dans le village	9	4,6
Recrutement par les IMF	18	9,3
Télévision / radio	35	18
Voisins / amis / famille	132	68
Total	194	100

Les autres motifs de crédit cités sont l'investissement dans une activité commerciale et d'autres investissements professionnels, suivis de l'achat de machines et d'outils agricoles. Les autres motifs cités sont négligeables par rapport à ceux déjà mentionnés. Les motifs d'emprunt indiqués au moment de la demande et qui sont inclus dans le contrat de prêt diffèrent très légèrement de l'utilisation qui est effectivement faite du capital, comme le montre la Figure 22. Par exemple, l'achat d'intrants agricoles et l'achat ou la location de nouvelles terres sont cités légèrement plus souvent comme motifs du prêt que ne l'est l'utilisation effective du prêt à cet effet. En revanche, l'argent est plus souvent dépensé pour des investissements dans le commerce et d'autres frais professionnels que ces investissements ne sont indiqués comme motifs au moment de la conclusion du contrat.

Les représentants des différentes IMF dans les départements se sont plaints du fait que les emprunteurs dépenseraient, relativement souvent, au moins une partie du prêt à des fins autres que celles indiquées au moment de la demande, ce qui affecterait gravement leur capacité de remboursement. Les résultats de nos enquêtes réalisées auprès des ménages confirment globalement ces constatations, mais les divergences sont moins prononcées.

**Fig. 22 : Comparaison des motifs indiqués pour le prêt avec son utilisation réelle**



Les données sont basées sur les indications des répondants. Plusieurs réponses étaient possibles.

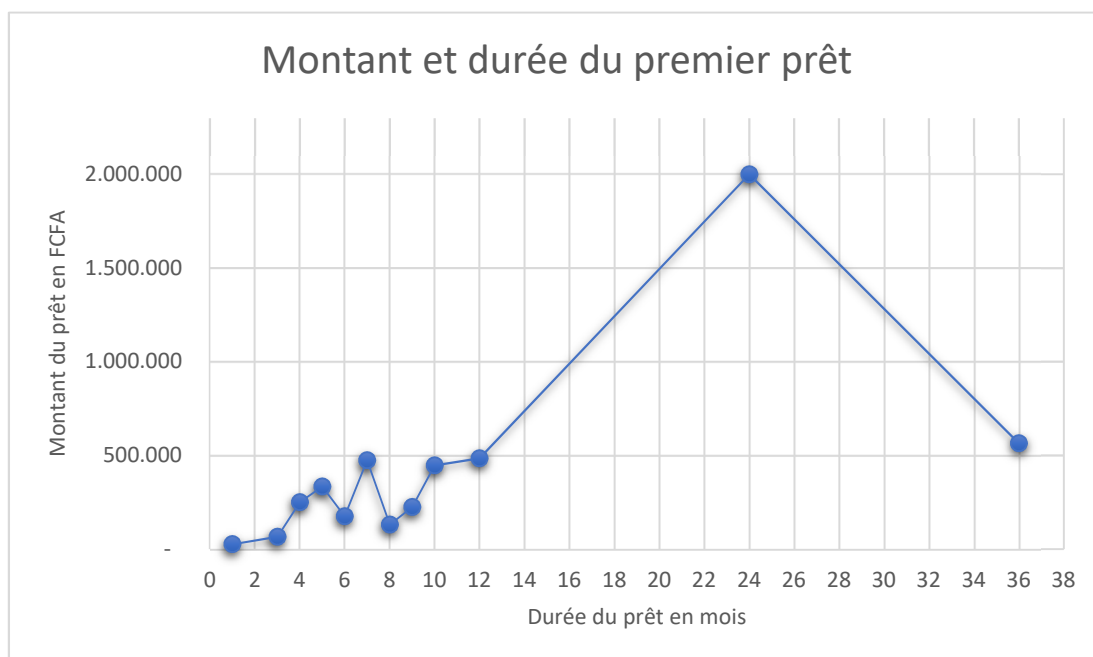
En ce qui concerne le montant des prêts contractés, les montants de 100.001 à 200.000 FCFA et ceux de 200.001 à 500.000 FCFA sont prédominants (voir le Tableau 10).

Les **conditions de prêt des différentes IMF** présentent un certain nombre de similitudes. Par exemple, la durée des prêts agricoles contractés dans notre échantillon est généralement de 12 mois, et elle peut être plus courte dans le cas de prêts commerciaux ou de prêts de montants plus faibles (v. Figure 23).

**Tab 10 : Montants des prêts groupés (premier crédit)**

Montant du premier prêt en FCFA	Pourcentage d'emprunteurs	Nombre d'emprunteurs
< 10.000	10,2	20
10.000-50.000	10,7	21
50.001-100.000	18,8	37
100.001-200.000	22,8	45
200.001-500.000	24,4	48
> 500.000	13,2	26
Total	100,0	197

**Fig. 23 : Montant du prêt en FCFA et sa durée en mois (premier crédit)**



En termes de modalités de remboursement (Tableau 11), le paiement unique en fin de terme (*baloon payment*) est prédominant avec 49 %, suivi du remboursement à échéances mensuelles dans 35,7 % des cas et trimestrielles dans 12,2 % des cas. Deux emprunteurs (1 %) paient leurs échéances chaque semaine et une personne (0,5 %) tous les six mois. Trois personnes (1,5 %) ont déclaré ne pas connaître les modalités de remboursement de leur prêt. Selon les finalités du crédit, on constate que le remboursement mensuel prédomine pour les prêts commerciaux et d'affaires, alors que pour les prêts agricoles, le paiement unique en fin de terme est le modèle le plus courant.

S'il ne s'agit pas d'un crédit solidaire, (39,6 % des cas), où les membres d'un groupe doivent se porter cautions mutuellement et remédier aux défauts de paiement des autres membres, les objets de valeur tels que les véhicules, les téléviseurs, les réfrigérateurs et autres mobiliers sont

**Tab. 11 : Modalités de remboursement**

Échéances de remboursement	Nombre	Pourcentage
Hebdomadaires	2	1,0
Mensuelles	70	35,7
Trimestrielles	24	12,2
Semestrielles	1	0,5
Paiement unique/anticipé	96	49,0
Ne sait pas	3	1,5
Total	196	100,0



généralement acceptés comme garantie par les banques et les IMF, tout comme les titres fonciers officiels (voir Tableau 12). Cependant, étant donné que très peu de ménages possèdent un titre foncier enregistré (voir Chapitre 5.1.3), et que seul ce type de titre foncier est accepté comme garantie par les IMF et les banques, les garanties foncières ne jouent qu'un rôle mineur dans le domaine du crédit au Bénin.

La question sur ce qui se passerait si un prêt ne pouvait pas être remboursé (dans les délais) a été posée à tous les ménages de l'enquête, mais seulement 882 personnes y ont effectivement répondu. Parmi elles, 76,6 % ont déclaré qu'elles auraient une pénalité de retard à payer, 2,4 % que le prêt serait rééchelonné ou prolongé et 19,8 % que la banque / l'IMF confisquerait le titre foncier donné en garantie, et 1,1 % ont estimé que d'autres mesures seraient prises.

Sur les 1333 ménages interrogés, 88,3 % ont indiqué avoir déjà fait une demande de prêt, mais qu'elle leur avait été refusée, contre 11,7 % dont la demande a été acceptée. En revanche, 4,4 % de tous les ménages interrogés ont déclaré avoir envisagé de faire une demande de prêt, mais qu'ils avaient finalement changé d'avis, et 95,6 % ont déclaré ne jamais avoir envisagé de demander un crédit et avoir changé d'avis après.

La **prise de contact** et les **relations** entre les IMF et les candidats au crédit peuvent revêtir différentes formes. Dans plusieurs villages, les habitants ont rapporté que des conseillers d'une IMF étaient venus au village pour apporter des informations sur leurs produits et services. Souvent, la promotion des prêts agricoles se fait en association avec une culture spécifique, comme le soja, le soja bio ou la noix de cajou. Le prêt est ensuite versé, du moins en partie, sous forme d'intrants nécessaires à la culture spécifiée, tels que des plants ou des semences. Dans certains cas, les agriculteurs ont déclaré qu'ils avaient été bien informés de toutes les conditions, et que le montant de l'épargne, les garanties ou cautions exigées (dans certains cas), les frais de dossier, les taux d'intérêts, les échéances de remboursement, les pénalités de retard, etc., avaient été communiqués de manière transparente et compréhensible. Mais dans d'autres cas, les répondants ont affirmé qu'ils n'avaient pas été informés de toutes ces modalités, ou que les informations reçues étaient inexactes ou incomplètes, et qu'ils avaient par la suite été très surpris par des coûts élevés qui n'avaient jamais été mentionnés auparavant.

Cependant, il convient de mentionner ici que dans certains cas, les villageois n'étaient plus en mesure de se souvenir du nom de l'IMF qui leur avait rendu visite au village et auprès de laquelle ils avaient ensuite ouvert un compte. Ce n'est qu'après avoir sorti des livres de comptes que la question de l'IMF a pu être résolue. En particulier lorsqu'il s'agissait d'un crédit solidaire, c.-à-d. d'un prêt contracté en groupe parce que cela correspondait aux exigences de l'IMF, seul le coordinateur ou la coordinatrice du groupe connaissait les conditions du prêt dans le détail, et cette personne a ensuite été invitée à un interview pour répondre à nos questions. En

**Tab. 12 : Types de garanties exigées par les IMF / les banques pour un crédit**

Type de garantie	Part des emprunteurs %	Nombre d'emprunteurs
Groupe solidaire	39,6%	78
Biens de valeur (moto, vélo, téléviseur, etc.)	14,2 %	28
Bien immobilier	7,1 %	14
Titre foncier	5 %	20
Gestion durable des terres (ProSOL)	0,7 %	3
Témoins/ <i>avaliseurs</i>	0,4 %	2
Autres	33 %	65

comparaison, il est intéressant de constater qu'au sein d'une tontine, tous les membres connaissaient les conditions du prêt dans le détail.

Dans le cas d'une institution de microfinance, les habitants d'un village ont rapporté avec enthousiasme que des conseillers de cette IMF leur avaient rendu visite directement au village pour leur expliquer toutes les conditions du prêt dans le détail. Ils auraient également été conseillés sur la façon d'utiliser un prêt de manière productive, ce qui leur aurait été démontré de manière très parlante par une vidéo montrée par les représentants des IMF dans le village.

Dans plusieurs villages – situés loin du centre urbain pour la plupart, mais pas seulement –, les agriculteurs ont rapporté que des gens étaient venus au village en se faisant passer pour des conseillers d'une IMF, et les auraient persuadés de constituer des groupes de crédit solidaire afin d'ouvrir des comptes bancaires. Chaque personne d'un groupe devait ensuite verser un montant initial sur le compte correspondant, qui était soi-disant exigé comme dépôt d'épargne pour pouvoir obtenir un prêt par la suite. Étant donné que dans certains cas, ces gens seraient revenus plusieurs fois au village, on avait fini par leur faire confiance et on leur avait donné l'argent nécessaire à l'ouverture d'un compte. Aucun des villageois ne s'est rendu dans la capitale du département avec ces prétendus conseillers pour assister à l'ouverture du compte. Le trajet est beaucoup trop long et cela aurait engendré trop de frais. Après avoir collecté l'argent, les prétendus représentants de l'IMF ne sont jamais revenus.

Des expériences comparables à celle-ci nous ont été rapportées à maintes reprises. Par ailleurs, il n'est pas rare non plus que les *tontiniers* détournent l'argent de leurs clients. Souvent, les clients de ce type de tontines ne se connaissent pas entre eux et ne sont liés les uns aux autres que par une communauté d'intérêts anonyme. La situation est complètement différente dans le cas des tontines constituées de voisin·e·s et d'ami·e·s qui se connaissent bien et savent à quoi s'attendre. Les cas d'escroquerie et de détournement de fonds, qui se propagent aisément de village en village, n'ont fait qu'accroître la méfiance des populations rurales envers les IMF et les banques. D'un autre côté, les villageois se sont également montrés beaucoup trop naïfs face aux promesses des profiteurs.

Dans les CLCAM (filiales locales de la FECECAM), qui couvrent toutes les régions du pays, de nombreux ménages ont ouvert un compte et contracté des prêts, et nombre d'entre eux sont également très satisfaits du service, cependant les relations entre les CLCAM et les petits agriculteurs sont loin d'être simples. En effet, les CLCAM sont évitées par un certain nombre des répondants, car selon eux, ces filiales n'ont pas hésité à recourir à la police pour faire arrêter et emmener les clients en retard de paiement. Bien que ces pratiques soient désormais interdites et que normalement cela n'arrive plus <sup>41</sup>, beaucoup de gens en ont un souvenir encore très vivant, ce qui explique qu'ils ne veulent pas emprunter auprès de la CLCAM.

Nos impressions concernant la CLCAM et les autres IMF incluses dans l'étude étaient très mitigées. Certaines IMF mettent l'accent sur la composante sociale et se voient davantage comme une institution visant à soutenir les populations de la région et à réduire la pauvreté. En conséquence, leur réaction aux difficultés de remboursement tend plutôt vers des tentatives de négociation et de rééchelonnement de la dette. D'autres, en revanche, se voient davantage comme une banque et appliquent des règles strictes. Celles qui envoient leurs représentants et conseillers dans les villages pour faire connaître leurs produits et conditions ont souvent une relation plus personnelle avec leurs clients. En se rendant eux-mêmes dans les villages, les représentants d'IMF réagissent au fait que pour les villageois, une visite dans la capitale de la *Commune* signifie

---

<sup>41</sup> Une personne ayant assisté à ce genre de scènes nous a dit que la CLCAM avait toujours pratiqué une « approche musclée », surtout dans le passé.

généralement un long trajet et des dépenses élevées. De plus, c'est une manière d'aider les populations rurales à surmonter leur crainte du premier contact.

Les filiales d'un même PF peuvent aussi se présenter de différentes manières. Ainsi, le directeur de filiale d'une IMF évoquait une relation de « méfiance mutuelle » avec ses clients, et une autre a tout simplement refusé de nous accueillir malgré notre rendez-vous (organisé et confirmé par leurs supérieurs hiérarchiques) ; dans la troisième IMF, seul un caissier était présent en plein milieu de journée, tandis que dans la quatrième, on a répondu à toutes nos questions et déclaré entretenir de bonnes relations avec les clients. Lors des FGD, les commentaires des participants au sujet d'une même IMF / d'un même établissement pouvaient également varier. Si les retours d'expérience étaient très positifs dans un département, ils pouvaient être très négatifs dans un autre, où les emprunteurs se plaignaient p. ex. du versement très tardif de leur prêt.

Par conséquent, le type de gestion ainsi que le personnel des prestataires financiers semblent avoir une très grande influence sur la confiance des clients envers l'établissement.

Le témoignage d'un agriculteur mériterait d'être vérifié plus avant : il a rapporté avoir été informé à la radio des offres de prêts agricoles de la CLCAM, mais qu'après s'être rendu à son agence – où il détenait déjà un compte – pour y déposer sa demande, le prêt lui aurait été refusé.

### 5.2.3 Participation à des projets de la Coopération allemande

En particulier dans les départements du nord et dans celui du Zou, des participants aux FGD et aux enquêtes dans les ménages ont indiqué participer à des projets de la Coopération allemande au Développement.

Le Projet global de Financement agricole (ProFinA) opère à l'échelle nationale et conseille à la fois l'offre et la demande en matière de services financiers agricoles, en s'attachant surtout à mettre les deux parties en contact l'une avec l'autre. ProFinA entretient des partenariats formels avec neuf IMF et les conseille sur les besoins des petits agriculteurs, ainsi que sur les coûts, les risques et les exigences de la production agricole. Du côté de la demande, ProFinA conseille les agriculteurs, qui sont déjà organisés en coopératives ou en *Groupements*, sur la manière de formuler une demande de prêt, sur la façon dont les fonds doivent être répartis entre les membres du groupe de manière transparente, sur les possibilités de les utiliser judicieusement pour générer des bénéfices et sur les moyens de stockage et de commercialisation des produits récoltés, en vue de réaliser du profit pour pouvoir rembourser le prêt.

Malgré une sélection réfléchie – en concertation avec les chefs de projet de la GIZ –, des *arrondissements* à inclure dans l'étude, le Projet global Financement agricole (ProFinA), qui intervient dans tout le pays, n'a été que rarement cité par les participants. Sa portée ne semble donc pas aller au-delà des partenaires directs, généralement des Organisations paysannes (OPA) ou des coopératives. Toutefois, de nombreux répondants ont indiqué travailler en coopération avec un projet, mais qu'ils n'en connaissaient pas le nom, comme le montre le Tableau 13. Le responsable de projet de ProFinA a tout de même tenu à souligner que cette « ignorance » de la GIZ ou de ProFinA en tant qu'organismes de soutien – ou le fait de ne pas les nommer aux producteurs – était fait exprès, car la « morale de paiement », c.-à-d. la disposition à rembourser, n'est généralement pas la même lorsqu'il s'agit de « l'argent des Blancs ».

Tab. 13 : Participation des répondants à des projets de la Coopération allemande

	ProSOL (GIZ)	ProAgri (GIZ)	ProFinA (GIZ)	ProCiva (Centres verts, GIZ)	FECECAM <sup>42</sup> (KfW)	ProPFR (politique agricole, GIZ)	Un autre projet	Ne sait pas	Total
Alibori	3	0	0	0	2	0	10	5	18
Borgou	3	2	0	3	10	2	5	6	29
Couffo	0	0	0	0	5	2	10	8	22
Donga	3	0	1	0	5	4	7	9	28
Plateau	0	0	0	0	1	0	3	11	15
Zou	24	0	0	1	1	0	18	24	64
Total	33	2	1	4	24	8	53	63	176

Avec l'aide de ProFinA, des Groupements solidaires d'épargne et de crédit (GSEC) sont créés au sein des coopératives, qui épargnent ensemble et accordent des crédits aux membres du groupe pour, entre autres, préfinancer les moyens d'exploitation. Nous avons pu organiser un entretien avec un GSEC. En l'occurrence, 21 hommes et 9 femmes appartenant à une coopérative de 178 membres, se sont réunis pour former ce GSEC. Avec le soutien de ProFinA, la coopérative cultive la noix de cajou, a construit un magasin de stockage et assure la vente conjointe des noix, afin de pouvoir appliquer des prix plus élevés. Selon leurs propres déclarations, les répondants ont accueilli le projet avec enthousiasme, car il leur a permis de participer à des formations sur les techniques de culture de la noix de cajou, leur a apporté indirectement un soutien financier en leur facilitant l'accès au crédit, et a fourni un soutien organisationnel pour la mise en place du GSEC. Leurs revenus ont considérablement augmenté depuis, comparé à l'époque où chacun cultivait et commercialisait pour lui-même.

Le projet ProSOL, également financé par la GIZ, intervient dans quatre départements du Bénin et dans un total de 18 communes au sein de ces départements. En coopération avec ProFinA, il forme les employés de huit IMF situées dans les environs, dans le but d'encourager les IMF à reconnaître les méthodes de culture agroécologiques et les mesures de conservation des sols et de l'eau comme des facteurs d'augmentation du rendement et de réduction des risques, et à les prendre en compte en conséquence lors de l'évaluation des demandes de prêts. Également du côté des sociétés de microfinance, la coopération avec ProSOL a été qualifiée de rentable. À titre d'exemple, dans la checklist qu'elle utilise pour vérifier la solvabilité des candidats au crédit, une IMF a inclus une question sur la mise en œuvre des mesures propagées par ProSOL.

Les projets financés par la GIZ, comme ProAgri IV et le PG Centres d'innovation verts, coopèrent également avec ProFinA dans le cadre des groupes et coopératives qu'ils soutiennent. À plusieurs reprises pendant les FGD, les participants ont mentionné un projet qui soutenait la culture du soja et de la noix de cajou, et qui aurait permis l'obtention de prêts pour financer les campagnes agricoles de ces deux produits. Étant donné que ProAgri a parfois été mentionné dans les questionnaires, on peut raisonnablement supposer que c'est à ce projet qu'il a été fait référence, ou bien à ProFinA.

<sup>42</sup> La FECECAM s'entend ici comme une institution béninoise financée notamment par la KfW, et non pas comme un projet allemand.

Le soutien de la KfW à la FECECAM et à ses filiales départementales (CLCAM) n'est qu'indirectement visible pour la population rurale. Cependant, les agriculteurs bénéficient du financement des lignes de crédit destinées à l'agriculture et de l'élaboration conjointe de documents pour chaque culture importante. Le directeur d'une CLCAM a déclaré que 60 % de leurs prêts étaient à des fins agricoles et 40 % à des fins commerciales, mais que le commerce contractait des prêts plus élevés. Dans une autre CLCAM, on nous a dit que 80 % des prêts contractés l'étaient à des fins agricoles.

Apparemment, la situation économique des CLCAM n'est pas la même partout : un manager a déclaré par exemple qu'il ne pouvait gérer ses lignes de crédit que grâce au financement de la KfW, tandis qu'un autre affirmait qu'il opérait désormais de manière complètement indépendante des fonds de la KfW.

## 5.2.4 Effets et risques liés aux crédits

### *Risques liés au remboursement*

Parmi les risques graves qui peuvent rendre impossible le remboursement (à temps) du prêt contracté figurent la maladie ou les blessures graves d'un membre de la famille qui, d'une part, nécessitent un traitement coûteux et d'autre part, entraînent une perte de main d'œuvre. Le décès d'un travailleur au sein de l'exploitation familiale signifie une réduction des cultures, une mauvaise récolte et/ou la nécessité d'engager des frais supplémentaires (imprévus) pour embaucher des travailleurs externes.

Un autre risque non planifiable est posé par les imprévus météorologiques, qui sont probablement de plus en plus exacerbés des suites du réchauffement climatique, et entraînent de mauvaises récoltes et de faibles rendements (voir Chapitre 2.2). Les pluies tardives pendant les semis entraînent des phases végétatives plus courtes, trop peu de précipitations entraînent une maturation trop rapide des cultures et donc une réduction des récoltes, et une sécheresse prolongée provoque même un dépérissement complet des plantes. Trop de pluie et d'inondations font que l'eau s'écoule superficiellement au lieu de profiter aux plantes, et les cultures ne peuvent pas mûrir ni sécher correctement. Tout cela entraîne de mauvaises récoltes, de faibles rendements et par conséquent, une baisse des revenus.

Les éleveurs Peulhs transhumants, souvent accompagnés d'immenses troupeaux, représentent un risque supplémentaire pour les exploitations agricoles. Les animaux mangent des parties de la récolte et piétinent ce qu'ils ne mangent pas. Pour diverses raisons, il n'est généralement pas possible pour les agriculteurs de faire valoir des droits en justice, ni de recevoir une indemnisation pour les récoltes perdues. Dans le Couffo et la Donga, de nombreux cas de champs dévastés ont été mentionnés. Lors d'une étude réalisée en 2019 dans le département de l'Ouémé, les agriculteurs s'étaient plaints que les troupeaux de bovins des Peulhs envahissaient les rizières aménagées au sein d'un projet d'irrigation financé par le PNUD (cf. Gaesing / Agbobatinkpo-Dahoun 2019). Mais également l'élevage classique peut être la cause d'un risque de défaut de remboursement. Ainsi, il arrive que les animaux achetés à crédit à des fins d'engraissement, d'élevage ou pour le travail des champs, meurent d'une maladie.

Dans de nombreux cas, les emprunteurs se sont plaints que les crédits étaient versés trop tard et ne pouvaient donc plus être utilisés pour financer la campagne agricole en cours. C'est dans ce contexte qu'il faut probablement interpréter la déclaration du directeur d'une IMF qui disait qu'en haute saison, sa filiale était « pleine à craquer » et qu'ils avaient du mal à suivre le rythme des demandes.

Dans plusieurs FGD, des clients d'IMF se sont également plaints du fait que le montant du prêt déboursé ne correspondait pas au montant convenu, mais avait été réduit de moitié, et parfois plus. Cela signifie qu'une pratique censée réduire le risque d'impayés pour les IMF, en particulier lorsque le client contracte un prêt pour la première fois, s'avère finalement être un frein pour les emprunteurs, qui sont confrontés à des montants de crédit trop faibles pour leurs dépenses réelles, engendrant p. ex. une utilisation insuffisante d'engrais et, par conséquent, des rendements plus faibles. Les analyses des besoins pour les différents types de cultures, qui ont été élaborées avec le soutien du projet ProFinA de la GIZ, étaient à l'origine destinées à aider les IMF à mieux évaluer les demandes de prêt et les besoins en capital des demandeurs. Reste à déterminer ici si ce sont les demandes qui sont trop excessives, ou si les IMF appliquent des critères différents de ceux proposés dans les analyses des besoins lorsqu'elles traitent les demandes.

La pratique, très courante chez les PF, consistant à exiger le remboursement du prêt immédiatement après la récolte, fait qu'il est difficile pour les petits agriculteurs de vendre leurs produits à un meilleur prix – alors que ce serait possible au moins pour certains produits quelques mois après la récolte. Par conséquent, l'obligation de remboursement immédiatement après la récolte les prive de la possibilité de générer des revenus plus élevés. Du côté des représentants des PF, en revanche, on préfère maintenir cette pratique du remboursement après la récolte, en argumentant que ce serait un moyen d'empêcher les gens de dépenser l'argent ailleurs et de ne plus en avoir assez, en fin de compte, pour rembourser le prêt.

#### *Effets du crédit : Utilisation des bénéfices issus des activités financées par le prêt*

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'effet du prêt, 47,7 % des répondants ont déclaré que leur prêt avait eu un effet positif à très positif. Seulement 3,6 % ont mentionné un effet négatif, voire des pertes. Les 48,7 % restants ont rapporté que le prêt avait eu un effet neutre à légèrement positif (Tableau 14).

L'effet bénéfique des crédits a également été souligné lors des discussions de groupe (FGD). Selon les ménages paysans de notre échantillon et les participants aux FGD, les bénéfices qui sont réalisés après avoir contracté un prêt agricole sont utilisés pour les investissements suivants :

- Les hommes comme les femmes investissent leurs bénéfices en premier lieu dans la maison / l'habitat. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer ou d'agrandir la maison, mais également de louer une ou plusieurs pièces comme source permanente de revenus.
- La scolarisation des enfants a été mentionnée tout aussi fréquemment pendant les discussions de groupe. Les familles des zones rurales sont parfaitement conscientes du fait que l'éducation des enfants est un investissement dans l'avenir. De cette façon, on tente d'assurer l'éducation de tous les enfants d'une famille et de financer leur scolarité jusqu'au

**Tab. 14 : Évaluation de l'effet bénéfique du crédit par les emprunteurs**

	Nombre de réponses	Pourcentage
Très positif	15	7,7 %
Positif	78	40,0 %
Neutre	47	24,1 %
Faiblement positif	48	24,6 %
Effet négatif / pertes	7	3,6 %
Total	195	100 %

secondaire ou même des études universitaires. Certains ont également indiqué financer la formation professionnelle de leurs enfants plus âgés, notamment leur apprentissage<sup>43</sup>.

- Les revenus issus de l'activité agricole sont généralement investis dans l'alimentation, les soins de santé et les vêtements pour la famille – ce qui, dans le contexte béninois, signifie toujours la famille au sens large, c.-à-d. au-delà du « noyau familial ».
- Une grande partie des bénéfices est investie dans des biens qui permettent une activité génératrice de revenus. Par exemple, l'achat ou la location d'autres terres à cultiver, ou l'achat d'un attelage de bœufs avec une charrue (afin d'augmenter la taille des surfaces cultivées), qu'ils peuvent par ailleurs louer à d'autres petites exploitations. Très souvent, les ménages investissent également dans un *tricycle* (une mini-fourgonnette à trois roues, voir Figure 24) : en plus de transporter les intrants et les récoltes, il peut être loué à d'autres fermes ou servir à d'autres activités commerciales. Il en va de même pour l'achat d'une motocyclette, car dans les régions rurales, les petites motos se prêtent à de multiples usages et sont très rentables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme taxi-motos (*zemiđjan* au Bénin).



Fig. 24 : Le *tricycle*, mini-fourgonnette à trois roues, a de multiples usages.

---

<sup>43</sup> Au Bénin, il est d'usage que les jeunes apprentis paient pour leur formation. Ce sont généralement les parents qui s'en chargent.

## 6. Conclusions et recommandations

### 6.1 Constatations et conclusions

⇒ D'une manière générale, le financement agricole a considérablement augmenté au Bénin ces dernières années, mais en dépit de la prédominance de l'agriculture dans le secteur de l'emploi, l'essentiel des prêts continue d'être accordé dans les zones urbaines, principalement au commerce. Au cours des enquêtes réalisées auprès des IMF, il est apparu clairement que cela était également dû au manque de compétences des conseillers de clientèle en matière d'économie agricole. Dans deux cas seulement, il a été fait référence au recrutement (récent) d'au moins un spécialiste en agronomie au niveau du siège de l'entreprise (Cotonou).

⇒ Le financement agricole au Bénin offre un potentiel considérable, dès lors que la situation de l'agriculture sera mieux comprise par les PF en général et mieux traduite par le personnel des IMF et des banques. À l'inverse, du côté des agriculteurs, il est nécessaire que les demandeurs aient une meilleure connaissance préalable des exigences à remplir pour qu'un dossier soit « recevable » et puisse être traité en conséquence. Ici, la mise en œuvre de la digitalisation des offres de services financiers et des procédures de demande, qui commence tout juste à se développer au Bénin, pourrait s'avérer très utile. Toutefois, cela ne dispense pas les principaux acteurs du secteur de la finance de s'acquitter de leur devoir, de plus en plus important, qui consiste à avertir les populations mal informées et peu sensibilisées aux questions financières, des pratiques frauduleuses qui affectent ce secteur en général, et à les informer des multiples possibilités d'abus qu'offrent notamment les services financiers mobiles (SFM).

⇒ Les interventions en matière de politique de développement au cours des cinq dernières années ont amené des progrès considérables dans le secteur des services financiers, et en particulier du financement agricole. Cela inclut également l'éducation financière (*financial literacy*) des populations. Cependant, la question de la connaissance générale des populations rurales en matière de crédit et de financement se pose toujours. Les nombreux programmes de soutien n'ont pas encore atteint l'impact général nécessaire pour que les demandeurs et les représentants des banques puissent se rencontrer sur un pied d'égalité. De même, les familles rurales (nous n'avons aucune information sur les familles urbaines) continuent de tomber régulièrement dans le piège des profiteurs du secteur de la finance, qui leur proposent de fausses offres de financement et d'épargne afin de les escroquer.

⇒ En ce qui concerne les populations rurales, force est de constater que les besoins en préfinancement de la campagne agricole sont énormes. Cela explique que les systèmes d'épargne traditionnels, les tontines, soient très répandus et aussi très efficaces. Ces systèmes d'épargne permettent à leurs membres de réaliser des investissements dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat, mais également d'assurer les dépenses alimentaires, d'éducation et de santé. Les avantages de la tontine sont nombreux : un règlement commun accepté par tous les membres, un système d'épargne flexible et non bureaucratique (p. ex., il n'est pas nécessaire de déposer le même montant chaque semaine) et la cohésion sociale du groupe. Un inconvénient majeur est que le capital du groupe n'est jamais plus élevé que la somme des dépôts de ses membres, et que les besoins en crédit au début de la campagne agricole dépassent les fonds disponibles. Mais là encore, ces groupes d'épargne trouvent des solutions créatives, telles que l'achat d'aliments non périssables à bas prix après la récolte et leur revente à un prix plus élevé ultérieurement. Les fonds récoltés par l'épargne et les bénéfices réalisés avec la vente sont répartis entre les membres ultérieurement.



⇒ L'attitude de nombreux petits agriculteurs vis-à-vis des prestataires financiers et de leurs produits est un mélange de méfiance et d'ignorance, ce qui explique leur réticence à prendre contact avec eux. Par conséquent, l'approche du Projet ProFinA est la bienvenue, puisqu'elle vise à mieux préparer les populations rurales – et potentiels candidats au crédit – à la prise de contact et à la négociation avec les professionnels de la finance. Cependant, d'après nos constatations, le ProFinA n'atteint qu'un très petit nombre d'agriculteurs, qui sont par ailleurs déjà relativement bien organisés et informés. La majorité des ménages en régions rurales ne sont pas touchés par ces mesures et restent dans l'ignorance ou souvent dans la conviction que de toutes façons, ils n'obtiendront pas de crédit.

⇒ À cela s'ajoute la multitude d'expériences négatives faites par les villageois avec de prétendus représentants de PF, qui sont venus dans leurs villages et leur ont pris leurs maigres économies. L'attitude des gens est marquée soit par une grande méfiance et le rejet de ce type d'institutions, soit par une grande naïveté qui, hélas, est exploitée par les profiteurs et les escrocs.

⇒ Nos résultats indiquent clairement qu'en matière de services financiers, il est essentiel d'établir une relation de confiance entre les différents intervenants, et cela vaut particulièrement pour les populations des villages éloignés des centres urbains. Dans les groupes de crédit solidaire, constitués uniquement dans le but de demander un prêt, cette relation de confiance est quasiment inexistante.

⇒ Souvent, les montants des crédits versés par les PF sont inférieurs aux montants souhaités par les demandeurs, et ne suffisent pas à satisfaire les objectifs. En outre, ils sont souvent déboursés trop tardivement, si bien qu'ils ne peuvent plus servir à préfinancer la campagne agricole de manière significative. Dans le domaine opérationnel, il existe un besoin considérable d'ajustement des procédures de traitement et aussi des compétences du personnel de conseil dans les établissements de crédit, notamment en matière agricole.

⇒ D'une manière générale, les emprunteurs se montrent extrêmement satisfaits lorsqu'un crédit a pu être utilisé de manière productive et qu'il a généré des bénéfices en conséquence. Ils apprécient également les relations transparentes avec la clientèle, ainsi que les procédures rapides et non bureaucratiques. En particulier pour les villages éloignés du centre, il est important que les déplacements nécessaires jusqu'à la filiale, p. ex. dans la capitale du département, soient réduits à un minimum.

⇒ Il est vrai, pour le Bénin également, que le financement agricole par le biais de groupes de crédit solidaire permet, du moins dans un certain nombre de cas, d'atteindre les ménages les plus pauvres, mais que la plupart du temps, les crédits accordés – contrairement aux très petits crédits commerciaux – ne seront pas en mesure de générer assez de profit, ni d'effets durables dans la lutte contre la pauvreté. En effet, les augmentations de rendement de 15, 20 ou même 25 % – et avec elles les augmentations des revenus – qui peuvent éventuellement être obtenues grâce aux matrices de planification des projets, ne sont guère suffisantes pour cela, dans le contexte de la culture classique de plein champ. Ce n'est que dans les zones périurbaines, et à condition de disposer de suffisamment d'eau pour l'irrigation, qu'un prêt investi dans la culture maraîchère, par exemple, peut parfois permettre à une femme d'obtenir une augmentation substantielle de ses revenus qui pourrait l'aider à dépasser le seuil de pauvreté.

⇒ L'activité de transformation des produits agricoles – que ce soit avec les produits de leur propre récolte ou ceux achetés auprès d'autres producteurs – joue un rôle crucial dans les revenus des ménages. Les femmes sont particulièrement impliquées à ce stade de la CVA, et pourraient considérablement augmenter la productivité de leurs activités par des investissements dans une main-d'œuvre supplémentaire, dans l'élargissement de la gamme de produits, dans l'accès à l'électricité ou à l'eau, etc. Le financement des CVA devrait être traité comme un concept global

et soutenu non seulement par l'octroi de crédits, mais aussi par la mise en place des infrastructures nécessaires.

⇒ Pour les ménages et les personnes n'ayant que peu ou pas de capacité de travail, les crédits sont généralement inadaptés pour lutter contre la pauvreté. Cela vaut également pour les prêts contractés en vue de couvrir des déficits de revenus persistants, car les difficultés de remboursement mettent les ménages ou les individus dans une détresse encore plus grande.

## 6.2 Recommandations

⇒ Le passage de modèles de prêts basés essentiellement sur des garanties (une pratique courante actuellement au Bénin, notamment dans l'immobilier dans les villes) à des modèles basés sur les flux de trésorerie, nécessiterait l'élaboration de plans d'affaires beaucoup plus complexes par les candidats au crédit, ce que même les chefs de petites et moyennes entreprises sont à peine en mesure de livrer. C'est encore plus vrai pour les micro-entrepreneurs et, bien entendu, pour les petits agriculteurs, qui n'ont ni les compétences, ni les moyens de présenter de tels plans, censés permettre aux personnels des banques d'effectuer des analyses de flux de trésorerie (ce qu'ils ne sont pas toujours en mesure de faire à l'heure actuelle). Il est donc impératif de renforcer les compétences financières et de gestion des deux côtés, un travail qui jusqu'à présent n'a été entrepris que par des projets à petite échelle avec des groupes cibles assez limités. Il est important que la CID, mais aussi et en particulier le secteur des IMF dans le pays, donnent la priorité à ces besoins de formation et d'éducation financière.

⇒ Les PF devraient être encouragés à toujours proposer des prêts individuels en plus des crédits solidaires de groupes, même s'ils considèrent ces derniers comme « plus sûrs ». Cela est particulièrement vrai dans les zones périurbaines, où une grande partie de la population continue à être engagée dans l'agriculture, mais où la cohésion sociale (traditionnelle) des villages n'existe pas, faisant qu'un grand nombre d'emprunteurs potentiels n'ont aucune envie de s'engager avec et pour des inconnus en formant un groupe solidaire en vue d'obtenir un prêt agricole. La relation de confiance nécessaire pour se porter caution mutuellement est beaucoup plus faible dans une communauté d'intérêts que, par exemple, dans une tontine traditionnelle.

⇒ Pour surmonter la méfiance et les réticences des villageois, des prises de contact directes, basées sur la confiance, et surtout répétées, entre les prestataires financiers et les agriculteurs, sont souvent nécessaires. Les prestataires de services financiers pourraient être encouragés à mettre en place des systèmes mobiles d'information et de contact, tels qu'un bus qui passerait dans les villages pour informer les clients potentiels de manière exhaustive et leur permettre de déposer une demande de prêt. Des conseillers à la clientèle qui maîtrisent la langue locale et se rendent dans un village avec un bus équipé de matériel d'information incluant des vidéos par exemple, peuvent plus facilement se légitimer en tant que représentants officiels d'une IMF que des personnes sans pièce d'identité ni carte de visite.

⇒ Au Bénin également, les risques de défaut de remboursement augmentent en raison des effets de plus en plus négatifs du réchauffement climatique. Étant donné que l'assurance individuelle contre les mauvaises récoltes ne constitue guère une solution (coûts élevés et procédures trop bureaucratiques), que les assurances collectives tardent à s'imposer sur le marché et qu'en outre, leurs intentions réelles de réparation vis-à-vis des parties lésées sont toujours douteuses, il serait plus judicieux de réfléchir à la mise en œuvre d'assurances couvrant les défauts de remboursement de crédits. Certes, elles existent déjà, mais ne bénéficient que de très peu de promotion et sont encore relativement coûteuses en raison de leur coût élevé lorsqu'elles interviennent à petite échelle.

⇒ L'utilisation de méthodes agroécologiques, telles que celles propagées par le PG ProSOL, peut également aider les petits agriculteurs à mieux se protéger contre les risques climatiques et par conséquent, à se donner les moyens de rembourser leurs prêts. Le travail de conseil et de formation des agriculteurs aux mesures durables de conservation des sols et de l'eau et aux techniques culturales modernes, doit donc impérativement être poursuivi et élargi.

⇒ L'éducation financière des populations rurales, qui implique de les informer sur les offres de services financiers et les possibilités de crédit et d'épargne, joue un rôle majeur. Ces personnes auraient besoin de conseils pratiques sur comment distinguer les prises de contact sérieuses d'IMF des propositions malveillantes et frauduleuses, ou sur la manière de vérifier si un conseiller qui se fait passer pour le représentant d'une IMF en est effectivement un et qu'il est habilité à collecter l'épargne publique, à ouvrir des comptes de dépôt et éventuellement à accorder des prêts.

⇒ Dans ce contexte, il convient d'examiner comment les mesures efficaces du PG *Financement agricole* peuvent être mises en œuvre à grande échelle. Les chaînes de radio communautaires, particulièrement présentes dans le nord et le centre du pays et qui, selon les participants aux FGD, ont de nombreux auditeurs, pourrait jouer un rôle à cet égard. Une autre possibilité consisterait à prodiguer une éducation financière aux emprunteurs potentiels par l'intermédiaire d'ONG possédant un large rayon d'intervention<sup>44</sup>.

⇒ Les (potentiels) candidats au crédit du secteur agricole, au Bénin comme ailleurs, ont un besoin urgent d'améliorer leurs compétences – en l'occurrence financières et comptables –, mais ils ne sont pas les seuls. En effet, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les qualifications et les compétences des conseillers à la clientèle dans les IMF et les banques. Quelques établissements ont déjà commencé à recruter des agroéconomistes et agronomes, mais cela reste l'exception, et cette pratique devrait être considérablement élargie afin d'améliorer la connaissance des spécificités du secteur agricole d'une manière générale.

⇒ Dans le cas des prêts agricoles, il faudrait envisager un délai de remboursement situé après la date de récolte, afin de permettre aux agriculteurs de vendre les produits de leurs récoltes à meilleur prix avant le remboursement du prêt.

⇒ Le financement des chaînes de valeur agricoles (CVA) devrait faire partie intégrante de toute approche de financement agricole. Il apparaît aussi comme logique de prévoir un soutien supplémentaire sous la forme d'un accès à l'électricité, à l'énergie solaire, à l'approvisionnement constant en eau et à un assainissement amélioré, mais également à des locaux adaptés aux besoins, à des formations ciblées et à des transports visant un développement régional intégré.

---

<sup>44</sup> Le projet ProSOL, financé par la GIZ, fournit un important travail de conseil dans le domaine de l'agriculture biologique et durable au Bénin, par le biais d'intervenants des ONG locales.

## Bibliographie

- Adechoubou, Makarimi Abissola / Tomety, Simon Narcisse (1992) : Les banquiers ambulants au Bénin. Document de Travail 4. Services Financiers et Allègement de la Pauvreté. ILO. Genève.
- Adjimoti, Gilbert Onionkiton / Kwadzo, Tsey-Mensah (2018) : Crop diversification and household food security status : evidence from rural Benin. In : Agriculture & Food Security 7 (2018) 82. URL : <https://agricultureandfoodsecurity.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s40066-018-0233-x.pdf> [01/2023].
- ALAFIA. Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin (2022) : Rapport de Performances des SFD 2021. Cotonou. Adegbola, Patrice Ygué et al. (2016) : Notices bibliographiques des travaux de recherche et d'innovations sur la gestion de la fertilité des sols au Bénin. Document Technique et d'Information Nr. 1. Cotonou.
- BAD. Banque Africaine de Développement (2022) : République du Bénin. Document de Stratégie Pays 2022-2026. Cotonou.
- Bioversity International (2016) : A recipe to improve child nutrition in Benin. <https://www.bioversityinternational.org/ar2016/a-recipe-to-improve-child-nutrition-in-benin/> [4-2018].
- Bliss, Frank (2018) : Leserbrief „Kuriositäten verfehlter Dezentralisierung in Benin“, in : Entwicklung und Zusammenarbeit(E+Z) vom 9.5.2018, unter : <https://www.dandc.eu/de/article/leser-fuehrt-diskussion-aus-unserem-schwerpunkt-streit-um-steuern-weiter> [01/2023].
- Bliss, Frank (2019a) : Zum Beispiel Soja. Eine erfolgreiche Wertschöpfungskette im westafrikanischen Benin. AVE-Studie 14/2019. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Bliss, Frank (2019b) : BENIN : „Positive Abweichung“ : Arme Haushalte und trotzdem gesunde Kinder. Bekämpfung der Mangelernährung. Good Practice Reihe 15. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Bliss, Frank (2022) : „Mikro“finanzierung in Kambodscha : Entwicklungen, Herausforderungen und Empfehlungen. AVE-Studie 30/2022. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Bliss, Frank / Gaesing, Karin (1992) : Möglichkeiten der Einbeziehung von Frauen in Maßnahmen der ressourcenschonenden Nutzung von Baumbeständen. Köln.
- Brühl-Stiftung (2018) : Armutssituation in Benin. Berlin <https://www.bruehl-stiftung.de/blog-1/benin/> [4-2018].
- CIA. Central Intelligence Agency (2018) : The World Factbook Benin, <http://bit.ly/1rvX1vJ> [5/2019].
- De Bruijne, Kars (2021) : Laws of Attraction. Northern Benin and risk of violent extremist spillover. CRU Report. The Hague.
- Dossou, Simon / Dagan, Omer (2016) : Le Christianisme au Bénin. In : Phiri, Isabel Apawo / Werner, Dietrich (Hg.) : Anthology of African Christianity. Oxford, S. 473-480.

- Dozon, Jean-Pierre (2011) : Vous avez dit "autochthone"? In : Jul-Larsen, Eyolf et al. (Hg.) : Une anthropologie entre pouvoirs et histoire. Uppsala/Paris/Marseille, S. 369-382.
- DTU. Danish Trade Union. Council for International Development Cooperation (2016) : Labour Market Profile 2016 Benin. Copenhagen.
- Economist Intelligence Unit (2017) : Country Report Benin. London.
- Elven, Sarah / LeMay-Boucher, Philippe (2015) : How sustainable is the use of different savings devices? A study of formal and informal finance in Benin. In : Journal of Developing Areas 50(1), S. 123-39.
- Engel, Erik / Richter, Daniela / Schüring, Jonas (2017) : Benin : Towards Inclusive and Sustainable Rural Transformation. Country Study. SLE Discussion Paper 02/2017. Berlin.
- Eurostat (2023) : Glossary : Livestock unit (LSU), unter : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock\\_unit\\_\(LSU\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock_unit_(LSU)) [4/2023].
- FAO. Food and Agriculture Organization of the United Nations (2021) : The State of Food Security and Nutrition in the World 2021. Transforming food systems for food security, improved nutrition and affordable healthy diets for all. Rom : FAO. URL : <https://www.fao.org/3/cb4474en/cb4474en.pdf> [01/2023].
- Fogny, Nadia Fanou / Trentmann, Claudia (2016) : Enquête de Base Nutrition Bénin. Bonn.
- Gaelsing, Karin / Agbobatinkpo-Dahoun, Candide (2019) : Förderung der Bewässerung im Tal des Flusses Ouémé in Benin. AVE-Studie 20/2019. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Gaelsing, Karin / Bliss, Frank (2019) : Entwicklung, Landrecht, Gender und Bodenfruchtbarkeit in Benin. AVE-Studie 17/2019. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Gaelsing, Karin / Gutema, Tamene Hailegiorgis (2022) : ÄTHIOPIEN : Nutzung von Landtiteln als Sicherheit zur Erlangung von Krediten im ländlichen Raum. Good- Practice-Reihe 27/2022. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- GIZ-LIP. Länder-Informations-Portal. <http://bit.ly/2GrirZc> [5/2019].
- GIZ. Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (2021a) : Verantwortungsvolle Landpolitik in Bénin. Bonn / Eschborn.
- GIZ. Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (2021b) : Agrarfinanzierung für agrarbasierte Unternehmen im ländlichen Raum fördern, unter : <https://www.giz.de/de/weltweit/42696.html> [01/2023].
- GSMA (2022) : The Value of Pay-As-You-Go solar for Mobile Operators. Insights from customer journeys in Benin and Côte d'Ivoire. London.
- IFPRI. International Food Policy Research Institute (2015): 2015 Nutrition country profile : Benin. <http://www.ifpri.org/publication/2015-nutrition-country-profile-benin> [5/2019].
- IMF. International Monetary Fund (2022) : Benin. IMF Country Report No.22/245. Washington.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD) (2019) : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), Cotonou.
- KfW. Kreditanstalt für Wiederaufbau (2016) : Financement rural au Bénin. Frankfurt.

- KfW. Kreditanstalt für Wiederaufbau (2017a) : Coopération Financière avec Bénin. Pôle prioritaire d'intervention : Agriculture et gestion durable des ressources naturelles. Frankfurt.
- KfW. Kreditanstalt für Wiederaufbau (2017b) : Coopération Financière avec le Bénin. Pôle prioritaire d'intervention : Décentralisation et développement communal. Frankfurt.
- Lavigne Delville, Philippe (2010) : La réforme foncière au Bénin. In : Revue française de science politique 60(3), S 467-491.
- Lavigne Delville, Philippe (2014) : Competing Conceptions of Customary Land Rights Registration (Rural Land Maps PFRS in Benin). Methodological, policy and polity issues. Les Cahiers du Pôle Foncier No. 5. Montpellier.
- Lavigne Delville, Philippe / Moalic, Anne-Claire (2018) : Histoire du peuplement, formalisation des droits foncières coutumiers et inégalité spatiales (Département des Collines, Centre Bénin). IRD Working Paper. Marseille.
- Lavigne Delville, Philippe (2020) : « Les « plans fonciers ruraux » au Bénin (1992-2015) : La carrière d'un instrument « pilote » au sein de politiques non stabilisées ». In : Revue internationale de politique comparée, 27 (2-3) : S. 61-86).
- Lelart, Michel (1989) : L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises. In : Tiers-Monde 30(118), 271-298.
- Lelart, Michel (1990) : La Tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement. Paris.
- Lund, Christian (2008) : Local Politics and the Dynamics of Property in Africa. Cambridge/ New York.
- Lund, Christian (2011) : The dynamics of property in Africa. In : Jul-Larsen, Eyolf et al. (Hg.) : Une anthropologie entre pouvoirs et histoire. Uppsala/Paris/Marseille, S. 207-225.
- Meersche, Dimitri Van Den (o.J.) : Réforme foncière au Bénin : pourquoi l'échec?, <http://www.libreafrique.org/print/1523> [5/2019]
- PADME (2022) : PADME S.A. Institution de microfinance en pleine digitalisation des ses opérations et processus. Cotonou.
- Pofagi, Mathias K. (2017) : Lutte contre l'extrême pauvreté et la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire au Bénin. Rapport provisoire. Cotonou (für INEF).
- RdB. Republic of Benin (2011a) : Growth and Poverty Reduction Strategy GPRS 2011-2015. Cotonou.
- RdB. République du Bénin (2011b) : Politique Nationale de l'Emploi. Cotonou.
- RdB. République du Bénin (2011c) : Plan National d'Actions pour l'Emploi 2012-2016. Cotonou.
- RdB. République du Bénin (2013) : Loi n° 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin. Porto Novo.
- RdB. République du Bénin. Ministère d'Etat Chargé du Plan et de Développement (2018) : Plan National de Développement 2018-2025. Cotonou.
- RdB. République du Bénin / INSAE (2014) : Evaluation de la pauvreté au Bénin. Cotonou.
- RdB. République du Bénin (2015) : Plan Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (PSI-GDT) au Bénin. Résumé. Cotonou (Coopération Allemande).

- RdB. République du Bénin (2018) : Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA). URL : [https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/sociales/Securite%20alimentaire%20et%20nutrition/RapportAGVSA\\_2017.pdf](https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/sociales/Securite%20alimentaire%20et%20nutrition/RapportAGVSA_2017.pdf) [01/2023].
- RdB. République du Bénin. Ministère de l'Économie et des Finances (2012) : Recueil des textes portant Réglementation des systèmes financiers décentralisés en République du Bénin. Cotonou.
- RdB. République du Bénin. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (2017) : Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021. Cotonou.
- RdB. République du Bénin. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (2021) : Recensement National de l'Agriculture. Cotonou.
- RdB. République du Bénin. Ministère de l'Économie et des Finances. Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (2022) : Liste des institutions agréées par le Ministère des Finances en tant que Système Financier Décentralisés à la date du 28 février 2022. Cotonou.
- RdB. République du Bénin. Ministère du Numérique et de la Digitalisation (2022) : Projet intégré de transformation numérique des régions rurales (PITN2R). Cotonou.
- RdB. République du Bénin / Banque Mondiale (2013) : Evaluation de la Pauvreté au Bénin. Cotonou.
- RdB. République du Bénin / CA. Coopération Allemande (2015) : Plan Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (PSI-GDT) au Bénin. Résumé. Cotonou (Coopération Allemande).
- RdB. République du Bénin / PNUD. Programme des Nations Unies pour le Développement (2015) : Bénin. Rapport National sur le Développement Humain 2015. Cotonou.
- Rieber, Arne / Bliss, Frank / Gaesing, Karin (2022) : Nachhaltige finanzielle Inklusion im ländlichen Raum. AVE-Studie 26/2022. Duisburg (Institut für Entwicklung und Frieden, INEF).
- Schweizerische Eidgenossenschaft (2017) : Stratégie de coopération suisse au Bénin 2017-2020. Berne.
- Tradingeconomics (2022) : Benin, unter : <https://tradingeconomics.com/benin> [12-2022].
- UNDP. United Nations Development Programme (2018) : Human Development Report Indices and Indicators : 2018 Statistical Update. New York.
- UNDP. United Nations Development Programme (2022) : Human Development Report 2021/2022. Uncertain Times, Unsettled Lives : Shaping our future in a Transforming World. New York.
- UNICEF / Ministère de Santé / INSAEF (2015) : Rapport Général Final Smart Atacora. Cotonou (par Evariste Michikpe).
- USA/SD. United States of America / State Department (2022) : Integrated Country Strategy Benin. Washington.

- Von Grebmer et al. (2021) : Welthunger-Index 2021 : Hunger und Konflikte : Ernährungssysteme ändern, Frieden fördern. Bonn : Welthungerhilfe; Dublin, Irland : Concern Worldwide. URL : <https://www.globalhungerindex.org/pdf/de/2021.pdf> [01/2023].
- World Bank (2013) : Country Partnership Strategy FY13-17 for the Republic of Benin. Washington.
- World Bank (2017) : The Geography of Welfare in Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, and Togo. Washington.
- World Bank (2018) : Benin Financial Sector Review. Stability for a Better Inclusion. Washington.
- World Bank (2020) : Economic Profile Benin. Doing Business 2020. Washington.
- World Bank (2022) : Accelerating the Growth. Momentum and Creating Better Jobs. Benin Country Economic Memorandum. Extended Executive Summary. Washington.
- World Bank (2022a) : The Global Findex Database 2021. Financial Inclusion, Digital payments, and Resilience in the Age of COVID-19. Washington.
- World Bank (2022b) : Macro Poverty Outlook for Benin. Washington, D.C., [https://www.worldbank.org/en/publication/macro-poverty-outlook/mpo\\_ssa#sec3](https://www.worldbank.org/en/publication/macro-poverty-outlook/mpo_ssa#sec3) [5/2023]
- World Bank (2022c) : Country Profile Benin. Washington, [https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report\\_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=BEN](https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=BEN) [5/2023]
- World Bank (2022d) : Benin Overview, <https://www.worldbank.org/en/country/benin/overview#1> [05/2023]
- Yemadje, Rolland H. et al. (2014) : Revisiting land reform : land rights, access, and soil fertility management on the Adja Plateau in Benin. In : International Journal of Agricultural Sustainability 12(3), S. 355-369.



**Déjà paru dans la série AVE :**

AVE-Studie 1/2017	Mahla, Anika / Bliss, Frank / Gaesing, Karin : Wege aus extremer Armut, Vulnerabilität und Ernährungsunsicherheit. Begriffe, Dimensionen, Verbreitung und Zusammenhänge
AVE-Studie 2/2017	Bliss, Frank / Gaesing, Karin / Mahla, Anika : Die Verstetigung von Armut in Entwicklungsländern. Ursachenanalyse und Gegenstrategien
AVE-Studie 3/2017	Hennecke, Rosa / Schell, Oliver / Bliss, Frank : Landsicherheit zur Überlebenssicherung. Eine Studie zum Kommunalen Landtitelprogramm für indigene Bevölkerungsgruppen in Kambodscha
AVE-Studie 4/2017	Bliss, Frank : Home-Grown School Feeding as a "Good Practice" for Poverty Alleviation and Nutrition Security in Cambodia
AVE-Studie 5/2017	Heinz, Marco : Benachteiligte Gruppen in der internationalen Entwicklungszusammenarbeit
AVE-Studie 6/2017	Mahla, Anika / Gaesing, Karin : Der Selbsthilfegruppen-Ansatz am Beispiel von Kitui in Kenia. Armutsbekämpfung durch Empowerment
AVE-Studie 7/2017	Hennecke, Rosa / Bliss, Frank / Schell, Oliver : Landzuteilung für die Ärmsten. Untersuchungen zu Sozialen Landkonzessionen in Kambodscha
AVE-Studie 7b/2017	Hennecke, Rosa / Bliss, Frank / Schell, Oliver : Land Allocation for the Poorest. Investigations into Social Land Concessions in Cambodia
AVE-Studie 8/2018	Mahla, Anika / Gaesing, Karin / Bliss, Frank : Ernährungssicherung : Eine entwicklungspolitische Bewertung ausgewählter Handlungsfelder
AVE-Studie 9/2018	Bliss, Frank / Hennecke, Rosa : Wer sind die Ärmsten im Dorf? Mit dem ID Poor-Ansatz werden die Armen in Kambodscha partizipativ und transparent identifiziert
AVE-Studie 10/2018	Gaesing, Karin / Mahla, Anika : Hunger Safety Net Programme. Soziale Sicherheit in Turkana County im Norden Kenias
AVE-Studie 11/2018	Bliss, Frank : Gesundheitsfürsorge für die Ärmsten : Der „Health Equity Fund“ (HEF) in Kambodscha
AVE-Studie 12/2019	Mahla, Anika : Förderung von Agropastoralismus. Armuts- und Hungerbekämpfung durch integrierte ländliche Entwicklung in Samburu/Kenia
AVE-Studie 12b/2019	Mahla, Anika : Promotion of Agropastoralism. Combating poverty and hunger through integrated rural development in Samburu, Kenya

AVE-Studie 13/2019	Gaesing, Karin / Hailegiorgis Gutema, Tamene : Bodenfruchtbarkeit und Ernährungssicherheit in der Amhara Region in Äthiopien
AVE-Studie 14/2019	Bliss, Frank : Zum Beispiel Soja. Eine erfolgreiche Wertschöpfungskette im westafrikanischen Benin
AVE-Studie 15/2018	Heinz, Marco : Verstetigte Armut als Herausforderung für die Entwicklungszusammenarbeit. Gibt es eine Kultur der Armut?
AVE-Studie 16/2019	Bliss, Frank : Soziale Sicherung in Dürregebieten in Äthiopien durch das Productive Safety Net Programme (PSNP)
AVE-Studie 17/2019	Gaesing, Karin / Bliss, Frank : Entwicklung, Landrecht, Gender und Bodenfruchtbarkeit in Benin
AVE-Studie 18/2019	Gaesing, Karin / Gutema, Tamene Hailegiorgis : Reduzierung der Vulnerabilität durch nachhaltiges Ressourcenmanagement : Das Sustainable Land Management Project (SLMP) in Äthiopien
AVE-Studie 19/2019	Herold, Jana : Improving Smallholders' Food Security and Resilience to Climate Change : The Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) Programme in Burkina Faso
AVE-Studie 20/2019	Gaesing, Karin / Agbobatinkpo-Dahoun, Candide : Förderung der Bewässerung im Tal des Flusses Ouémé in Benin
AVE-Studie 21/2019	Herold, Jana : Förderung der Reisproduktion durch die Inwertsetzung von Talauen in Burkina Faso
AVE-Studie 22/2020	Gaesing, Karin : Zugang zu Land und Sicherung von Landrechten in der Entwicklungszusammenarbeit. Analysen und Empfehlungen
AVE-Studie 22b/2020	Gaesing, Karin : Access to Land and Securing of Land Rights in Development Cooperation. Analyses and Recommendations
AVE-Studie 23/2020	Herold, Jana : Landwirtschaftliche Wertschöpfungsketten in der Entwicklungszusammenarbeit. Analysen und Empfehlungen
AVE-Studie 23b/2020	Herold, Jana : Agricultural Value Chains in Development Cooperation. Analyses and Recommendations
AVE-Studie 24/2020	Bliss, Frank : Soziale Sicherungssysteme als unverzichtbarer Beitrag zur Bekämpfung von extremer Armut, Vulnerabilität und Ernährungsunsicherheit. Analysen und Empfehlungen
AVE-Studie 25/2020	Bliss, Frank : Soziokulturelle Aspekte von Entwicklung, Partizipation und Gender. Analysen und Empfehlungen
AVE-Studie 02/2021	Bliss, Frank / Gaesing, Karin / Mahla, Anika : Die Verstetigung von Armut in Entwicklungsländern (2. aktual. Auflage)
AVE-Studie 02b/2021	Bliss, Frank / Gaesing, Karin / Mahla, Anika : The Perpetuation of Poverty in Developing Countries (2nd updated edition 2021)
AVE-Studie 26/2022	Rieber, Arne / Bliss, Frank / Gaesing, Karin : Nachhaltige finanzielle Inklusion im ländlichen Raum

AVE-Studie 26b/2022	Rieber, Arne / Bliss, Frank / Gaesing, Karin : Sustainable Financial Inclusion in the Rural Area
AVE-Studie 27/2022	Rieber, Arne / Kiplagat, Andrew / Gaesing, Karin : Sozialunternehmen in der Landwirtschaftsförderung – Das One Acre Fund Modell in Kenia
AVE-Studie 27b/2022	Rieber, Arne / Kiplagat, Andrew / Gaesing, Karin : Social Enterprises in Agricultural Promotion – The One Acre Fund Model in Kenya
AVE-Studie 28/2022	Gaesing, Karin / Koumaré, Mamadou / Koné, Yacouba / Rieber, Arne : Sozialunternehmen in der kleinbäuerlichen Landwirtschaftsförderung – Das myAgro Modell in Mali
AVE-Studie 28b/2022	Gaesing, Karin / Koumaré, Mamadou / Koné, Yacouba / Rieber, Arne : L'entreprise sociale dans la promotion de l'agriculture paysanne : le modèle myAgro au Mali
AVE-Studie 29/2022	Bliss, Frank : Ganzheitliche Landwirtschaftsförderung in Madagaskar. Ein Fallbeispiel aus der deutschen Technischen Zusammenarbeit
AVE-Studie 30/2022	Bliss, Frank : „Mikro“finanzierung in Kambodscha : Entwicklungen, Herausforderungen und Empfehlungen
AVE-Studie 30b/2022	Bliss, Frank : "Micro" Finance in Cambodia : Development, Challenges and Recommendations
AVE Studie 31/2022	Rieber, Arne / Okech, Moses : Der Nexus Formalisierung von Landrechten und Zugang zu Finanzdienstleistungen – Private Mailo und traditionelle Landrechte in Uganda
AVE-Studie 31b/2022	Rieber, Arne / Okech, Moses : The nexus between formalisation of land rights and access to financial services – Private mailo and traditional land rights in Uganda
AVE-Studie 32/2023	Bliss, Frank : Mikrofinanzierung in Usbekistan. Das Länderprogramm der deutschen Sparkassenstiftung

# L'Institut pour le Développement et la Paix (INEF)

Fondé en 1990, l'Institut pour le Développement et la Paix (Institut für Entwicklung und Frieden) est un organisme de recherche rattaché à la faculté des Sciences sociales de l'Université de Duisburg-Essen et situé sur le campus de Duisburg. L'INEF œuvre en étroite collaboration avec la Fondation pour le Développement et la Paix (Stiftung Entwicklung und Frieden, SEF), organisation créée en 1986 à Bonn à l'initiative de Monsieur Willy Brandt, ancien chancelier fédéral et prix Nobel de la paix.

L'INEF associe la recherche fondamentale à des activités de recherche appliquée et de conseil politique dans les domaines suivants : la gouvernance mondiale (Global Governance) et la sécurité humaine, les États fragiles, la prévention des crises et la gestion des conflits civils, ainsi que le développement, les droits de l'homme et la responsabilité sociétale des entreprises.

L'INEF est le seul organisme de recherche universitaire d'Allemagne à examiner des questions à l'interface entre le développement et la paix, et cette approche spécifique se reflète également dans la variété des donateurs tiers. L'INEF dirige ses propres programmes d'étude, souvent en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, et donne systématiquement accès à une expertise internationale ainsi qu'à des rapports d'études. L'INEF réalise également des projets pour le compte d'organisations non gouvernementales (ONG) et de réseaux d'ONG. L'institut est lui-même intégré dans un réseau de recherche international.

## Direction et Comité directeur

Directeur : Prof. Dr. Christof Hartmann  
Directrice scientifique : Dr. Cornelia Ulbert

Comité directeur : Prof. Dr. Christof Hartmann (conférencier) ; Prof. Dr. Tobias Debiel (conférencier adjoint) ; Prof. Dr. Petra Stein (doyenne de la faculté des Sciences sociales) ; Prof. Dr. Dr. Nele Noesselt ; Jannis Saalfeld ; Ursula Schürmann ; Leonie Lynn Stonner.

UNIVERSITÄT  
DUISBURG  
ESSEN

*Open-Minded*

FACULTY<sub>OF</sub>  
SOCIAL SCIENCES

Étude AVE n° 33b/2023

Institute for  
Development  
and Peace



Institut für Entwicklung und Frieden (INEF)  
Lotharstr. 53 47057 Duisburg, Allemagne  
Tél. +49 (203) 379 4420  
Fax +49 (203) 379 4425  
E-mail : [inef-sekcgimi-due.de](mailto:inef-sekcgimi-due.de) Site  
Homepage: [www.uni-due.de/inef](http://www.uni-due.de/inef)

ISSN 2511-5111